ISTOM Institut Supérieur d'Agro-développement International

32, Boulevard du Port - 95094 CERGY-PONTOISE Cedex

EMVT - Forêt
DOCUMENTATION
BAILLARGUET

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

DIVERSITE DES SYSTEMES D'ELEVAGE BOVIN VIANDE EN GUYANE FRANCAISE

LE CAS DES ADHERENTS D'UN GROUPEMENT DE PRODUCTEURS. CONTRIBUTION A L'ETABLISSEMENT DE REFERENCES TECHNICO - ECONOMIQUES SUR L'ELEVAGE BOVIN.

Fabienne DORVAUX
83ème Promotion

Stage effectué au CIRAD - EMVT
en Guyane Française
du 30/06/95 au 15/12/95.

VT970229

Philippe LHOSTE
CIRAD-EMVT - B.P.5035
34032 MONTPELLIER CEDEX 1
Tél. 67 59 37 20 - Fax 67 59 37 95

ISTOM Institut Supérieur d'Agro-développement International

32, Boulevard du Port - 95094 CERGY-PONTOISE Cedex

BA_TH160

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

DIVERSITE DES SYSTEMES D'ELEVAGE BOVIN VIANDE EN GUYANE FRANCAISE

LE CAS DES ADHERENTS D'UN GROUPEMENT DE PRODUCTEURS. CONTRIBUTION A L'ETABLISSEMENT DE REFERENCES TECHNICO - ECONOMIQUES SUR L'ELEVAGE BOVIN.

TH02562

Fabienne DORVAUX
83ème Promotion

Stage effectué au CIRAD - EMVT
en Guyane Française
du 30/06/95 au 15/12/95.

« Une théorie sans pratique
est une maison sans mortier. »

REMERCIEMENTS

Je tiens tout particulièrement à remercier :

- ma famille et mes amis, qui m'ont soutenue et appuyée durant toute ma scolarité, et sans qui la réalisation de ce stage n'aurait pas été possible,
- M. DEDIEU Benoît de l'INRA pour son soutien méthodologique et rédactionnel,
- M. HUGUENIN Johann, mon maître de stage, ainsi que tout le CIRAD-EMVT de Guyane,
- Mme JEAN-BAPTISTE Karinne pour son aide précieuse, et par là-même le Syndicat des Eleveurs Bovins de Guyane,
- tous les éleveurs qui ont accepté de me consacrer un peu de leur temps,
- le Centre de Gestion et d'Economie Rurale de Guyane et plus particulièrement Mme BOGELS Sylvie et M BOURLIER Francois,
-. et Isabelle, la comptable d'un des éleveurs, qui se reconnaîtra.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. CONTEXTE DE L'ETUDE **12**

1.1. Présentation de la Guyane **12**
1.1.1. Localisation géographique 12
1.1.2. La climatologie 12
1.1.3. L'hydrologie 13
1.1.4. La pédologie 13
1.1.5. La végétation 14
1.1.6. La population 15
1.1.7. L'agriculture 16

1.2. Histoire de la mise en valeur agricole de la Guyane **19**
1.2.1. Le Plan Vert 20
1.2.1.1. Les années difficiles : 1973-1975 21
1.2.1.2. Une volonté gouvernementale incertaine : 22
1.2.1.3. Le programme prioritaire agricole : 24
1.2.1.4. Les contestations et les remises en cause. 26
1.2.2. L'élevage : une « spéculation » prioritaire au sein du Plan Vert 26
1.2.2.1. Créer des élevages 27
1.2.2.2. Création d'une structure administrative et commerciale 28
1.2.2.3. Création d'une structure de recherche 29
1.2.3. Le déclin 29
1.2.4. . Le contexte dans lequel le SEBOG a été créé 31
1.2.4.1. Présentation du SEBOG 32
1.2.4.2. Situation du Groupement en janvier 1996 : 33
1.2.4.3. Fonctionnement et organisation du Syndicat 33
1.2.4.4. La commercialisation et son organisation 34
1.2.4.5. L'approvisionnement 35
1.2.4.6. L'encadrement 35
1.2.5. Le marché de la viande bovine en Guyane 37
1.2.5.1. Les importations en volume : 37
1.2.5.2. Les importations clandestines : 38

1.2.5.3. L'abattoir de Cayenne : 38
1.2.5.4. Le marché couvert de Cayenne : 38
1.2.5.5. Les consommateurs : 39
1.2.5.6. Quels débouchés pour la viande locale ? 39

2. TYPOLOGIE DES ELEVAGES BOVIN-VIANDE DE GUYANE 44

2.1. Mise en place de la typologie : démarches et méthodes 44
2.1.1. Objectifs 45
2.1.2. Les exploitations enquêtées 45
2.1.3. Critères 46
2.1.3.1. Recensement des critères 46
2.1.4. Présentation de la diversité des critères et informations collectés : 48
2.1.4.1. Structure et informations générales 48
2.1.4.2. Production et résultats : 54
2.1.4.3. Conduite des pâturages : 56
2.1.4.4. conduite du troupeau : 58

2.2. Essai de typologie des élevages 60
2.2.1. Présentation des différents groupes d'exploitations 62
2.2.1.1. Le groupe «des producteurs » (12 EA ; de 1 à 12) 62
2.2.1.2. Le groupe « des éleveurs en phase transitoire » (13 EA ; de 13 à 25) 65
2.2.1.3. Le groupe « des éleveurs non producteurs » (10 EA ; de 26 à 35) 67
2.2.2. Remarques 68
2.2.2.1. L'origine géographique de l'exploitant 68
2.2.2.2. La surface moyenne des parcelles 69

2.3. Rapide comparaison de la typologie mise en place à celles déjà existantes 69
2.3.1. Contexte de mise en place 69
2.3.2. Les grandes différences 70

2.4. Améliorations proposées 70
2.4.1. Pour les exploitations du groupe 1: 70
2.4.2. Pour les exploitations du groupe 2: 71
2.4.3. Pour les exploitations du groupe 3 . 72

3. APPROCHE TECHNICO-ÉCONOMIQUE DE QUELQUES ELEVAGES 75

3.1. Objectif de cette étude. 75

3.2. Démarche de l'étude. 76

3.2.1. Le choix des exploitations 76

3.2.2. Les données disponibles 77

3.3. Présentation des exploitations suivies. 78

3.3.1. Caractéristiques des 5 exploitations ayant fait l'objet de l'étude : 79

3.3.2. Présentation des troupeaux 81

3.3.2.1. Composition des troupeaux au début et à la fin de chaque exercice: 81

3.3.2.2. Quelques données sur les conduites de troupeaux et leur production 82

3.4. Présentation des résultats économiques obtenus sur l'atelier bovin de chaque exploitation et commentaires 84

3.4.1. Calcul du nombre d'UGB sur chaque exploitation 84

3.4.1.1. Au sein de l'exploitation A : 85

3.4.1.2. Au sein de l'exploitation B : 85

3.4.1.3. Au sein de l'exploitation C : 86

3.4.1.4. Au sein de l'exploitation D : 87

3.4.1.5. Au sein de l'exploitation E : 88

3.4.2. Le Produit Brut bovin 89

3.4.2.1. Présentation des résultats 89

3.4.2.2. Structure du produit brut de l'atelier bovin 91

3.4.2.3. Commentaires 91

3.4.3. Les charges opérationnelles de l'atelier bovin 92

3.4.3.1. Présentation des résultats: 93

3.4.3.2. Commentaires 95

3.4.4. La Marge Brute bovine 96

3.4.4.1. Résultats chez les élevages Naisseurs-Engraisseurs : 96

3.4.4.2. Résultats chez les élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs : 98

3.4.5. Vers le Revenu Agricole 100

3.4.5.1. Produits Bruts et charges opérationelles des autres activités 100

3.4.5.2. Marge Brute des autres ateliers 103

3.4.5.3. Les charges de structure 104

3.4.5.4. L'Excédent Brut d'Exploitation (E.B.E) et le Résultat Courant 107

3.5. Analyse 109

3.5.1. Analyse retenue sur la Marge Brute bovine : liaisons entre ses composants et la conduite adoptée 110
3.5.1.1. Le Produit Brut 110
3.5.1.2. Les charges opérationnelles liées aux surfaces fourragères 110
3.5.1.3. Les charges opérationnelles liées au troupeau 112
3.5.2. Quelques remarques concernant les autres résultats 113
3.5.3. Calcul du coût de production du kilo de viande produit. Discussion 114
3.5.3.1. calcul de la production de viande vive sur l'année 115
3.5.3.2. Calcul du coût de production d'un kilo de viande 116
3.5.3.3. Commentaires et discussion 118
3.5.4. Les limites de l'étude et perspectives 119
3.5.4.1. Les limites 119
3.5.4.2. Quelques suggestions pour tenter de limiter les coûts 120

CONCLUSION
LISTE DES ANNEXES
LISTE DES TABLEAUX
LISTE DES GRAPHES, FIGURES ET CARTES
LISTE DES DIAGRAMMES
LISTE DES ABREVIATIONS ET DES SIGLES
BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

Depuis le XVIème siècle, -et ce jusqu'à ces dernières années - la mise en valeur agricole de la Guyane a été très fortement déterminée par la confusion établie entre la fertilité du milieu et la luxuriance et l'exubérance de la végétation (VIVIER, 1981). Les tentatives de développement agricole se sont succédées, accompagnés de nombreux échecs.

En 1975, l'Etat français a mis en place un plan de développement agricole dénommé « Plan Vert » dont l'un des axes prioritaires était l'élevage bovin.

De la dynamique induite par ce plan l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) a réalisé durant 8 ans (1980-1988) de nombreux travaux sur le système d'élevage. Ces études ont été conduites dans un contexte de fortes intensification et technicité.

En 1991, l'ODEADOM (Office de Développement de l'Economie Agricole des Départements d'Outre Mer) a demandé l'analyse de la situation de la filière bovine en Guyane Française. Ce même organisme a ensuite financé, de 1994 à 1996, un programme sectoriel « bovin viande » renouvelable sur 3 ans.

Depuis fin 1993, le CIRAD-EMVT (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement - Département d'Elevage et Médecine Vétérinaire) est sollicité auprès du SEBOG (Syndicat des Eleveurs Bovins de Guyane) pour soutenir la dynamique de restructuration de la filière bovine guyanaise. Il travaille ainsi en collaboration avec ce Syndicat pour la conception, l'organisation , la mise en place et le suivi de l'encadrement technique.

Le travail présenté ici fait partie intégrante de ce programme d'appui auprès du SEBOG.

Il a semblé nécessaire de commencer cette étude par un rappel historique de l'agriculture guyanaise. Il permet de voir que la volonté de développement de l'agriculture en Guyane, notamment l'élevage, n'est pas une idée nouvelle. Il resitue ensuite la filière bovine, et donc le Plan Vert qui l'a en grande partie instaurée.

Une typologie des éleveurs adhérents au SEBOG est présentée dans la deuxième partie. Elle permet de caractériser la diversité de ces élevages bovins et de mieux cerner le rôle de ce groupement vis-à-vis des différentes catégories d'éleveurs. Les critères retenus prennent en compte la structure et les informations générales de l'exploitation, la conduite des pâturages et du troupeau ainsi que la production et les résultats obtenus.

Dans la troisième partie, il s'agira de calculer le coût de production du kilo de viande bovine à travers une approche technico-économique sur cinq élevages. Cela permettra de comprendre pourquoi le prix de revient du kilo produit est si élevé et de proposer quelques perspectives.

1ère PARTIE :

CONTEXTE DE L'ETUDE

1. CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1. Présentation de la Guyane

1.1.1. Localisation géographique

Le département français de la GUYANE appartient à un vaste ensemble, les Guyanes, situé entre l'Orénoque à l'ouest, l'Atlantique au Nord, l'Amazone et ses derniers affluents à l'est et au sud. Elles occupent une surface de plus d'un million de km2 qui s'étend actuellement sur 5 pays : Venezuela et Brésil (Guyane brésilienne, Amapa), Guyana (ex Guyane britannique), Surinam (ex Guyane hollandaise) et Guyane française. (M. DEVEZE, 1970).
Cette dernière, située au nord du continent sud-américain entre le 2° et le 6° de lattitude Nord, et entre le 52° et le 54° de longitude Ouest, dans la zone équatoriale de l'hémisphère Nord, est la plus petite des Guyane, avec environ 91 000 km2. Elle forme une sorte de quadrilatère dont l'axe nord-sud est de 400 km et l'axe est-ouest de 200 km. Elle est séparée du Surinam à l'ouest par le fleuve Maroni et du Brésil à l'est par l'Oyapock. Au sud, la frontière avec le Brésil est beaucoup moins nette et correspond à la ligne de partage des eaux avec le Bassin de l'Amazonie (G. BRASSEUR, 1979). Le littoral guyanais s'étend sur 320 km le long de la façade Atlantique (carte 1 en vis à vis).

1.1.2. La climatologie

Le climat de la GUYANE est de type équatorial avec des précipitations qui varient, entre la zone côtière et l'intérieur du pays, entre 2 500 et 3 750 mm/an (annexe I). Ce climat est conditionné par la proximité de l'équateur et les courants de circulation atmosphérique qui affectent celle-ci. Alternativement, il connaît le régime des alizés du nord-est, issus de l'anticyclone des Açores pendant l'hiver boréal, et celui des alizés du sud-est, issus de l'anticyclone de Sainte-Hélène pendant l'été. La zone de convergence inter-tropicale -ZIC- les sépare, et elle est caractérisée par des pressions très basses (1010 millibars), calmes équatoriaux (ou "pot au noir" des marins), et son déplacement entraîne le rythme des saisons qui sont au nombre de quatre, dont deux très marquées.
En avril, mai et juin les alizés du sud-est couvrent la GUYANE dans leur mouvement vers le nord et déterminent la grande saison des pluies avec des variations interannuelles très importantes (annexe II), qui représentent une contrainte non négligeable à prendre en compte par les agriculteurs ! En juillet, le temps s'éclaircit et c'est la grande saison sèche qui dure jusqu'à

novembre. Vers la fin de ce mois, la situation s'inverse et la petite saison des pluies s'installe jusqu'en février (BRASSEUR, 1978).

L'humidité moyenne vraie est forte et varie dans l'année de 89% au mois de juin à 82% au mois de septembre.

L'évapotranspiration est d'environ 1 m et s'atténue vers l'intérieur au fur et à mesure qu'augmente la nébulosité. La température moyenne se situe autour de 26° C et varie peu au cours de l'année. Des valeurs inférieures à 17° et supérieures à 36° sont rarement observées.

Les vents dominants sont les alizés qui soufflent toute l'année, faibles à modérés avec une dominante est-nord-est pendant la saison des pluies et est et sud-est en saison sèche.

1.1.3. L'hydrologie

La GUYANE est drainée par un réseau extrêmement dense de rivières et de fleuves dont le régime comporte deux saisons de basses eaux, une courte vers mars et une plus longue en novembre-décembre où le niveau d'étiage est atteint (carte 2 en vis à vis). Ceux-ci représentent les meilleures voies de pénétration à l'intérieur d'un pays couvert par une végétation dense, humide, sempervirente, masquant presque tous les reliefs.

1.1.4. La pédologie

La présentation sommaire de la pédologie de la GUYANE permet de constater que ce sont surtout les granites, roches acides, imperméables, qui constituent la plus grande partie de la surface de la GUYANE (soit 70%). Ces terres hautes de l'intérieur s'opposent aux terres basses de la plaine côtière formées par les dépots quaternaires récents charriés par l'Amazone et les différents grands fleuves du bassin amazonien.

L'importance des pluies, la température moyenne élevée (26°C) et l'humidité permanente (de 85%) font que toutes les conditions se trouvent réunies pour que l'altération des roches mères se fasse avec le maximum d'intensité et atteigne des profondeurs importantes (BLANCANEAUX, 1981).

Les différents types climatiques qui se sont succédés dans le passé ont permis au processus de ferralitisation de se développer sur le bouclier guyanais.

Sur les terres hautes de GUYANE, il faut noter que la nature du sous-sol permet de différencier trois types de sols, selon qu'ils se développent sur granite (la majorité), sur schistes ou sur roches basiques d'origine volcanique (BLANCANEAUX, 1981). Selon la morphologie du profil et les

principaux caractères physico-chimiques, 4 classes sur l'ensemble du Bouclier antécambrien guyanais sont distingués :

-classe de sols peu évolués

-classe des sols ferralitiques

-classe des sols podzols et des sols podzoliques

-classe des sols hydromorphes.

Les sols de terres basses comprennent les sols formés sur terrains sédimentaires récents exondés et ceux formés sur les alluvions marines récentes. Les premiers se développent sur deux séries sédimentaires superposées : sables fins triés au sommet et argiles à la base. Les sols sur sable, installés sur des barres prélittorales, sont caractérisés par des variations rapides sur le plan physico-chimique : on passe en quelques centaines de mètres de sols rouges à bonnes propriétés physiques correspondant à la couverture initiale, à des sols de sables blancs gorgés d'eau pendant la période pluvieuse.

1.1.5. La végétation

De la mer vers l'intérieur se distingue (selon BLANCANEAUX, 1981) :

-une végétation de mangrove (0,6% de la surface)

-une zone de savanes dites "mouillées" (4,2% de la surface)

-des savanes exondées, dites "savanes sèches" (soit 1 500 km2).

En fonction des différents types de sols ayant pris naissance sur des matériaux argileux ou plus ou moins riches en sables fins, se distingue (selon HOVK, 1968, 1971) :

* une strate de savanes herbacées de hauteur différentes suivant la qualité du sol, mais leur valeur nutritive reste très médiocre !

*les savanes basses buissonnantes

*les savanes basses arbustives

-la forêt dense humide sempervirente ombrophile (95,2% du département), située immédiatement à l'arrière de cette mince frange côtière de marécages et de savanes.

1.1.6. La population

Sur les 90 000 km2 du département vivent 114 678 habitants. Ceux-ci sont actuellement localisés sur 1/10e du territoire, essentiellement la zone littorale et surtout la presqu'île de Cayenne, la ville du même nom regroupant 41 067 habitants (INSEE, 1995).

Cette situation est relativement récente. En effet, d'après BRASSEUR (1978), au début de l'ère coloniale, les Indiens semblent avoir été nombreux et largement répandus. Le littoral lui-même a dû être lui aussi plus amplement occupé du temps de la colonisation agricole, tandis que l'intérieur a connu, au début de ce siècle, la ruée de l'orpaillage qui mobilisa jusqu'à 15 000 personnes. De cette implantation intérieure ne subsistent que deux communes (Saül et Saint-Elie). Ce n'est qu'à partir de 1950 que s'est amorcé le regroupement actuel, favorisé depuis par l'installation du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) à Kourou (1964), l'axe routier Cayenne-St-Laurent via Mana, les nouvelles tentatives de défrichement et de mise en valeur agricole, etc...

A l'arrivée des Blancs au XVIIe siècle, BRASSEUR (1978) souligne que les Indiens devaient être au nombre d' environ 25 000 répartis en 17 tribus ; aujourd'hui ils ne sont plus que 2 500 pour 6 tribus.

Comme le rapelle MASSE (1980), si les premiers occupants de la GUYANE furent les Indiens, plus tard vinrent les Européens, puis les Africains noirs introduits aux Caraïbes par la traite des XVIIe et XVIIIe siècles, (BRASSEUR, 1978). Une mosaïque d'ethnies s'établit à la suite de divers projets de développement que furent les "habitations" du XVIIe siècle (exploitations agricoles), le bagne, la récolte des bois précieux, la recherche de l'or, auxquelles viendront s'ajouter, à la suite de l'éruption volcanique de 1902, des migrants martiniquais, puis européens et antillais après la seconde guerre mondiale. La plupart de ces opérations appelèrent une population composée de plus d'aventuriers que de véritables pionniers désireux d'installer des activités économiques stables. Ainsi, le Sud-Est asiatique a contribué au peuplement du département avec les Chinois, les Indiens d'Asie et les Indochinois, le Moyen-Orient avec les Libanais. Les Indonésiens sont arrivés récemment, notamment à la demande du maire de Sinnamary, en vue de cultiver du riz. La plupart de ces populations se sont mélangées, brassées, pour donner les Créoles qui forment l'essentiel de la population (4/5e de la population selon BRASSEUR, 1978).

1.1.7. L'agriculture

*Grande diversité :

Les enquêtes de 1993 et 1994 ont dénombré plus de 2 090 exploitations agricoles réparties sur les 15 communes du littoral. Elles s'étendent sur plus de 36 000 hectares dont 19 170 sont réellement mis en valeur. La différence est constituée de surfaces boisées, de marécages ou d'étendues d'eau.

Mais ces quelques 2 000 producteurs agricoles présentent des situations très différentes. 54% des exploitations du littoral ont entre 0,5 et 2,5 ha de Surface Agricole Utile (SAU). Elles possèdent 8% de la surface agricole. Ce sont alors souvent des systèmes de productions traditionnels du style "abattis"[1]. Le nombre d'exploitations de plus de 10 ha a plus que doublé depuis 1980. Elles ne sont encore que 10%, mais elles cultivent les 3/4 de la superficie productive (AGRESTE, 1995).

*Stabilité globale de la surface agricole utilisée :

L'agriculture guyanaise a connu des changements importants et contradictoires ces dernières années.

Dans la répartition des cultures, la distinction entre "abattis", "cultures légumières" et "cultures fruitières semi-permanentes" est souvent délicate. A côté de 1 000 hectares d'abattis traditionnels et itinérants, de plus en plus de terres sont défrichées pour la pratique des cultures légumières et fruitières fixes.

Les autres cultures ont un aspect très concentré : beaucoup de personnes travaillent sur des parcelles relativement petites et seuls quelques exploitants pratiquent ces cultures à grande échelle.

[1] coupe faite dans un bois, dans une forêt.

Cultures	Nombre d'exploitations	Surface	Pourcentage
céréales	160	3 910	20,4
dont : riz de polder	6	3 854	
cultures industrielles	260	150	0,78
dont canne à sucre	190	82	
cultures légumières	1 170	1 080	5,64
dont tubercules	800	690	
maraîchage	470	185	
abattis	860	1 030	5,37
vergers	1 120	1 730	9,02
cultures fruitières semi-permanentes	860	510	2,66
prairies	510	9 450	49.29
jachères	280	1 040	5.42
divers		270	1.42
ensemble	2084	19 170	100

Tableau 1 : Répartition des différentes cultures.

(source : Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, 1995.)

*Le cheptel :

Une lente concentration : L'élevage, n'est pas encore une activité très prisée en GUYANE. Un peu moins de 300 élevages bovins sont dénombrés (selon le Recencement Général d'Agriculture (RGA) : le propriétaire d'un bovin = un élevage) et autant de porcheries. Les petits élevages sont encore moins fréquents : une centaine de troupeaux de moutons et une soixantaine de troupeaux de chèvres.

Aujourd'hui avec un peu moins de 8 000 têtes, la GUYANE retrouve une situation de l'élevage bovin comparable à celle de 1980. L'élevage porcin, par contre, poursuit sa concentration avec un peu plus de la moitié du nombre d'élevages de 1980 et un cheptel qui a augmenté d'un tiers. La taille moyenne des porcheries est donc passée de 13 têtes en 1980 à 28 têtes actuellement.

	Elevages	Têtes
Ensemble bovin dont :	290	8 000
vaches	210	3 370
taureaux	120	230
boeufs	80	520
génisses	130	1 180
taurillons	50	130
bouvillons	60	800
veaux	140	1 460

Tableau 2 : L'élevage bovin guyanais en 1994

(source : Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, 1995.)

Autres élevages :

-Porcins : 275 élevages, soit : 7 730 porcins

-Ovins : 100 élevages, soit : 1 750 ovins

-Caprins : 65 élevages, soit : 770 caprins

*La volaille :

Une production concentrée : Quelque 700 agriculteurs possèdent de la volaille sur leur exploitation. De la poule pondeuse pour la consommation familiale à l'élevage industriel de canards, 141 600 volatiles sont élevés par les agriculteurs.

780 lapines mères sont également dénombrées.

*4 500 actifs familiaux, 360 salariés, un millier d'occasionnels :

Les 2 090 ménages qui pratiquent l'agriculture représentent 9 000 personnes. 50% n'a pas d'activité sur l'exploitation, 25% y travaille moins d'un mi-temps ; 1/8 ème entre le mi-temps et le temps complet et 1/9 ème seulement travaille à temps plein, soit environ un millier de personnes dont 650 chefs d'exploitation. La pluriactivité est pratiquée par 650 chefs d'exploitation, soit 31%. L'agriculture emploie 360 salariés permanents et de nombreux travailleurs occasionnels (jobeurs). Au total, l'agriculture de ces 15 communes utilise 3 000 Unités de Travail Annuelles (AGRESTE, 1995).

1.2. *Histoire de la mise en valeur agricole de la Guyane*

Nombreuses ont été les tentatives de développement entreprises en GUYANE tout au long de la période coloniale ; aucune n'a abouti. Ces échecs trouvent, la plupart du temps, des explications en forme d'excuses : éloignement de la métropole, faible densité de la population, milieu aux conditions rigoureuses, etc.

En fait, la mise en perspective de ces opérations manquées montre davantage une absence de cohérence qu'une quelconque malédiction socio-écologique. Aucun de ces projets n'a été conçu dans la durée et pour l'essor d'un territoire dont les possibilités auraient été inventoriées objectivement ; celles-ci, au contraire, ont été sous-estimées suivant les époques. Jamais l'une ou l'autre de ces opérations n'a donné lieu à bilan et critiques. Toutes furent vouées à l'oubli (VIVIER,1984).

Dès le XVIème siècle, la GUYANE est perçue comme un pays "merveilleux", "riche" mais la confusion établie entre fertilité du milieu et luxuriance, exubérance de la végétation (VIVIER, 1981) a conduit à une illusion lyrique qui a longtemps fait prévaloir le mythe des énormes potentiels agricoles du pays. C'est pourquoi l'idée restera un projet permanent de l'histoire économique de la GUYANE.

Développer l'agriculture implique des agriculteurs. Mais la GUYANE est un pays vide (en 1740, la colonie ne dénombre que 666 Blancs et 4 649 Noirs et Mulâtres). Ainsi, des vagues de migrants se succèdent mais restent des échecs dus aux manques d'expériences, de moyens... "L'opération Kourou" lancée en 1763 en est un parfait exemple (plus de 8 000 des 12 000 migrants français et allemands ont été décimés en quelques mois par les maladies et les conditions extrêmement précaires d'installation qui leur ont été offertes). Malgré le manque de "bras", une agriculture se construit dès le XVIIIème siècle autour des grands produits coloniaux : sucres, épices qui sont destinés à l'exportation vers la métropole ou l'Europe (annexe III) car il s'est toujours agi de mettre en place un système technique de type européen, orienté vers la satisfaction des besoins de la métropole ou éventuellement des îles du vent et mis en oeuvre par des Européens.

Depuis les premières implantations coloniales, il n'a jamais été porté la moindre attention aux systèmes productifs locaux pratiqués par les Amérindiens puis les Nègres marrons et donc, jamais envisagé qu'ils puissent constituer une source de référence pour la mise en valeur agricole : un véritable "aveuglement colonial" (GACHET J.p, 1990).

Les difficultés sociologiques viennent s'imbriquer très étroitement aux problèmes agronomiques et économiques. En effet, dès le début du XIXème siècle, la rapide fatigue des sols après défrichement est soulignée. De plus, certaines cultures coloniales telles que l'indigo et le coton ont disparu face à l'agressivité du milieu guyanais qui leur est étranger. Par contre, le développement de l'élevage bovin engendre l'accroissement des productions fourragères.

L'élevage bovin débute avec l'agriculture dès les premiers temps de la colonisation. Il trouve son origine à la fois dans les besoins de traction et de viande pour les collectivités (armée, hôpitaux) et dans une volonté de valoriser les "immenses" savanes de GUYANE qui représentent des ressources "inépuisables" aux yeux des colons.

Les bovins introduits dès la première moitié du XVIIème siècle résolvent incomplètement les problèmes de traction. Au début du XIXème siècle, rien n'est réglé. L'élevage périclite quoique les importations de provenances diverses se succèdent.

Le bagne tente de développer les productions bovines et babulines (BESSIERE, 1901).

Après la départementalisation (1948), un nouveau plan de développement agricole se met en place avec le Bureau Agricole et Forestier Guyanais (BAFOG). Ses études concernent l'élevage, l'utilisation des savanes, l'introduction de nouvelles espèces fourragères (THOMASSIN, 1959). Elles débouchent sur la mise en place d'une agriculture de "petits paysans" autour de Kourou et Sinnamary. Des résultats encourageants, quoique modestes, sont enregistrés (THOMASSIN, 1959).

Résultats oubliés, documents introuvables, animaux disparus ? Le gouvernement français décide, en 1975, après cette longue suite d'échecs, d'abandons et de positions confuses, de lancer une nouvelle opération de mise en valeur, le Plan Vert, où l'élevage reprend de l'importance. D'ailleurs, il en constitue même un des thèmes prioritaires.

1.2.1. Le Plan Vert

La toile de fond fut l'annonce par le Général de Gaulle d'un grand projet durable pour ce territoire départementalisé par rapport aux tentatives éphémères de développement du passé : une base spatiale nationale qui deviendrait européenne. Ce projet naquit, paradoxalement, dans un contexte de décolonisation : la GUYANE était le dernier territoire colonial d'Amérique du Sud.

Jusqu'alors, les programmes et projets de développement se limitaient à l'agriculture ou encore aux mines, la ruée vers l'or du début du siècle, par exemple, ayant été un échec. Cette fois, il s'agissait d'une technologie nouvelle à la porte du modernisme. Sa mise en oeuvre implique des investissements considérables dans la durée, ce qui n'avait jamais été le cas des opérations antérieures.

L'ambition du projet n'empêchera pas les troubles ethniques locaux suscités par les aléas de sa mise en oeuvre. Par ailleurs, les agriculteurs que l'Etat avait installés autour de Kourou, dans une perspective modeste mais à la mesure de leurs compétences techniques, furent déplacés et réduits au chômage.

Dans le même temps, un accroissement des capacités agricoles de la population locale fût décidé : on rêvait alors en France aux possibilités de développement d'un élevage extensif à l'image de ce qui se faisait dans les pays de peuplement anglo-saxon, et la GUYANE offrait à cet égard l'image d'un espace immense et luxuriant à conquérir. Le troupeau bovin local, qui avait atteint 8 000 à 10 000 têtes entre 1840 et 1850, était réduit, un siècle plus tard (en 1975), à moins de 1000 animaux élevés individuellement au piquet (VISSAC B et al, 1990).

1.2.1.1. Les années difficiles : 1973-1975

L'assistance métropolitaine constitue la principale ressource du département qui présente une situation politique ambiguë entre les pays fraîchement indépendants mais pauvres et le géant brésilien aux richesses mal exploitées et mal réparties.

L'agriculture guyanaise est à ce moment au creux de la vague (tableau 3) ; l'abattis joue toujours un rôle prépondérant, comme le laisse supposer la surface moyenne des exploitations (environ 2 ha). Aucune production, en dehors du manioc et des racines (ignames, dachines, patates douces, au total 3 200 tonnes), ne couvre les besoins du pays. La viande bovine représente 5% de la consommation et 1000 tonnes y sont importées ; quant au riz, la GUYANE ne produit que 100 des 1 300 tonnes qu'elle consomme (VIVIER M, 1990).

Face à ces difficultés de tous les ordres et en particulier aux incertitudes du programme aérospatial, la GUYANE recherche une solution.

	1971	1973	1975
Population		44392	55100
Nombre d'exploitations	1709	1905	1860
Surfaces en hectares			
Abattis	1200	1320	1490
Cultures fixes	500	550	650
Arbres fruitiers	560	565	655
Pâturages (entretenus)	200	300	300
Cheptel			
Bovins	1702	1382	1592
Porcins	5090	3097	3025
Volailles	50125	60060	91760

Tableau 3. : Résumé de la situation guyanaise entre 1971 et 1975
(source : COURBOIS et al.,1977.)

1.2.1.2. Une volonté gouvernementale incertaine :

A défaut de faire une analyse approfondie des problèmes posés par le département, le comité interministériel de juillet 1975 adopte le principe « d'un plan d'ensemble pour la GUYANE » (BRASSEUR, 1978).

Diversifié dans ses objectifs, le plan GUYANE concerne l'ensemble des activités économiques : forêts, agriculture, pêche, mine, petites et moyennes entreprises, artisanat et équipement de base (routes, ports, équipements urbains...).

Il faut également associer le Plan Vert à un plan "papetier", véritable "décollage économique" grâce à la création de grosses unités susceptibles de produire à terme 250 000 tonnes de pâte à papier (Le Monde du 26 décembre 1975 : D.VERGIESE, "GUYANE : le pari du développement"). Il permettrait de fournir gratuitement aux candidats éleveurs des terrains prêts pour implanter des pâturages. Le devenir des territoires déforestés dans un environnement où les terres sont soumises à une érosion intense était, en effet, un problème important. Les travaux ultérieurs de comparaison de

bassins expérimentaux (Ecologie, Erosion, Expérimentation, Dispositifs expérimental inter-Instituts: ECEREX) devaient précisément montrer que la prairie constituait, selon l'expression de LEFEUVRE, « la meilleure culture de cicatrisation d'une défriche forestière ».

Les avatars du plan papetier (1977), essentiel à la mise en oeuvre du Plan Vert dans sa version élevage bovin (qui en était en quelque sorte une conséquence), n'entraînèrent pas de remise en cause de la conception et des moyens de ce dernier.

Il fallait, par ailleurs, disposer de volontaires métropolitains ou étrangers susceptibles de constituer le "fer de lance" d'un projet d'élevage moderne qui ne semblait pouvoir émerger des capacités et des cultures locales (vaches au piquet). A l'époque, on se posait précisément des questions sur la réinsertion de jeunes agriculteurs dans des régions françaises à structures exiguës (Bretagne) face à la naissance du chômage urbain. L'installation d'agriculteurs français rejetés d'anciennes colonies ou dominions devenus indépendants (Madagascar, Nouvelles Hébrides) avait commencé et continuait de générer un flux d'émigration géré en GUYANE par le BUreau des MIgrations des Départements d'Outre-Mer (BUMIDOM) notamment, sous la forme de peuplements adaptés à leur mode de culture (colons réunionnais de Madagascar). Les appels à l'émigration d'un Ministre de l'époque (O. STIRN) suscitera une floraison de vocations (30 000 lettres reçues par le Ministère).

Le plan confiait à l'agriculture la charge de satisfaire le marché local en fruits, légumes, viande, ainsi que de développer des cultures de produits exportables : riz, soja, citrons verts...(VIVIER, 1990).

1.2.1.3. Le programme prioritaire agricole :

L'objectif est de créer, dans les 10 ans qui viennent, 300 exploitations et de mettre en valeur 18 000 ha (DDA GUYANE, 1976b) (tableau 4).

productions	Objectifs en 1980	Progression par rapport à 1976
Superficies cultivées (ha)	+6500	*4
Superficie en pâtures (ha)	2500	*8
superficie en cultures diverses (ha)	4000	*3
Troupeau bovin (nombre de têtes)	5900	*4
Production de viande bovine (t)	150	*3
Valeur de production (millions de francs)	35	*3
Emplois créés		300

Tableau 4 : Les objectifs de développement agricole entre 1976 et 1980
(soure : DDA Guyane, 1976 b)

Les bovins deviennent la production prioritaire ; le but est de réduire les importations de viande qui sont de 1 000 tonnes par an, mais aussi de constituer un véritable troupeau, susceptible de satisfaire les besoins guyanais et permettant l'exportation vers les Antilles, où le déficit en produits animaux reste chronique (tableau 5).

Catégorie	**1840**	**1967**
Bovins et buffles	9170	2500 bovins + 100 buffles
Chevaux	93	
Ovins et caprins	907	1230
Porcins	1841	5900

Tableau 5 : Comparaison d'un passé réputé prospère avec un présent difficile: les animaux d'élevage en Guyane, 1840-1967.
(source : DDA Guyane, 1976)

La Direction Départementale de l'Agriculture (DDA) de GUYANE se voit chargée de l'organisation du programme et de la mise en place du financement. La Société d'Aide Technique et de Coopération (SATEC) joue le rôle de banque de développement. Les crédits atteignent 122 841 KF, dont 79 422 KF destinés aux subventions et 43 419 KF aux prêts bonifiés à répartir en 5 ans (1976-1980). Les sommes financeront les études, les fermes pépinières, les unités techniques de production et l'installation des agriculteurs (DDA, GUYANE, 1976 b). Prêts bonifiés et subventions se cumulent.

L'organisation commerciale sera créée en 1977, sous la forme d'une coopérative (CEBG).

La mise en oeuvre du plan implique de disposer de données techniques et économiques. L'animateur du plan (la DDA) sollicite la recherche qui doit fournir "très rapidement des données utilisables" (DDA GUYANE, 1976 a).

Le dispositif de mise en oeuvre du plan est constitué. D'emblée, il ressemble à un système d'assemblage où l'agriculture traditionnelle n'apparaît pas... En revanche, chaque morceau du puzzle offre l'allure d'une filière où se retrouvent les "opérateurs", la recherche de référence, l'encadrement d'amont et d'aval.

Reste à le faire fonctionner...

1.2.1.4. Les contestations et les remises en cause.

Dès 1976, le gouvernement renonce à l'installation, même progressive, des 30 000 migrants. Par ailleurs, l'analyse en profondeur des problèmes écologiques, techniques, économiques, sociaux et des moyens nécessaires pour les résoudre remet en question l'orientation générale du plan. Les groupes américains et français renoncent aux projets de production de pâte à papier.
L'élément majeur du dispositif disparaît. J.E.VIE, ancien secrétaire général pour l'Administration des territoires d'Outre-Mer, publie un article, en juillet 1977, où il expose les raisons de la faillite du Plan Vert (VISSAC, 1990). Les arguments avancés soulignent l'improvisation, le manque de moyens et surtout l'absence d'un grand projet à long terme.

1.2.2. L'élevage : une « spéculation » prioritaire au sein du Plan Vert

A défaut de Plan Vert, un plan de substitution où domine l'agriculture est mis en place (VISSAC, 1990).
Le dispositif prévu précédemment subit peu de modifications. Les études prévisionnelles non plus, ce qui ne sera pas sans conséquence. Compte tenu des modifications des projets et de la quasi disparition de la filière bois, l'élevage devient en quelque sorte la "production d'entraînement".
L'objectif assigné à l'élevage bovin est de couvrir les besoins de la GUYANE à partir de 1988.
Atteindre ce but revient à produire 1 000 tonnes de viande fraîche, soit 5 000 carcasses de 200 kilos réparties en 3 750 mâles et 1 250 femelles de réforme, ce qui correspond à la production d'un troupeau de 30 000 têtes, dont 15 000 femelles reproductrices.
Le troupeau, par ailleurs, doit atteindre les performances zootechniques suivantes :

-âge d'abattage des animaux mâles : 20-24 mois ;
-poids vif à l'abattage : 400 kilos ;
-croissance journalière : 500 grammes.

Malgré cette vue simple, optimiste et linéaire des choses, le développement de l'élevage bovin, au regard des conditions guyanaises de l'époque, apparaît compliqué. Il faut non seulement constituer un troupeau (importations), créer une ressource fourragère (prairie) et l'aménager (parcelles, clôtures, points d'eau), mais encore constituer une structure économique susceptible de gérer l'amont et l'aval de la production. Enfin, l'absence de références locales nécessite le soutien de la recherche suivant un dispositif à définir, compte tenu des particularités de la situation. Mais la véritable difficulté réside dans la nécessaire mise en oeuvre simultanée de toutes ces actions(VIVIER, 1990).

1.2.2.1. Créer des élevages

Au cours de la période 1976-1985, 250 exploitations de plus de 5 hectares seront créées, dont 150 pour la filière viande. Leurs surfaces sont variées, elles entraînent le défrichement de 7 000 hectares de forêt et l'importation de 13 000 têtes de bétail.

Le zébu Brahman est retenu. C'est une race rustique, adaptée aux conditions équatoriales, et largement représentée en Amérique du Sud et dans la Caraïbe (DDA GUYANE, 1978). Les animaux sont achetés au Costa Rica et surtout au Panama. Le rythme des arrivées restera soutenu jusqu'en 1983 (tableau 6), puis les effectifs se stabilisent autour de 13 000 têtes (1983-1984), avant de connaître une sensible régression après 1986.

Pour faire face aux besoins alimentaires de ce cheptel, une seule ressource existe : la prairie. Encore faut-il pouvoir en accroître la surface. La difficulté qu'il y a à se procurer des graines, compliquée par la faible quantité de boutures disponibles sur place, cause de réels problèmes.

Effectifs	**1978**	**1979**	**1980**	**1981**	**1982**	**1983**	**1984**
Femelles importées	374	1086	1826	1031	772	1011	
Mâles importés	17	53	71	35	55	57	
Effectifs totaux*	3555	5100	7664	9800	11130	12400	13200
Effectifs contrôlés par la CEBG	1790	4040	6814	8029	10079	11763	12339

Tableau 6 : Evolution des effectifs bovins viande de 1978 à 1984.

(sources : CEBG, DSV, INSEE, cité par GANDON et DE BERSAQUE, 1985)

* estimations

La création d'élevages sous-entend non seulement des animaux et des prairies, mais aussi la présence d'éleveurs connaissant le bétail, sa conduite, l'organisation générale de l'exploitation et de son positionnement dans l'environnement socio-économique.

1.2.2.2. Création d'une structure administrative et commerciale

Fondée dans la foulée du Plan Vert réaménagé (1977) et avec le soutien de la DDA, la coopérative de l'élevage bovin guyanais (CEBG) reçoit la mission d'organiser des importations d'animaux, de gérer les subventions et les contrats de production (jeunes bovins, par exemple), de jouer un rôle au niveau de l'approvisionnement, de l'identification, des soins vétérinaires, de la collecte, de l'abattage, de l'encadrement technique des éleveurs et de la commercialisation des produits. C'est, en fait, le véritable pilote de l'élevage guyanais (VIVIER, 1990).

La coopérative se préoccupe d'un développement global et ses actions ne tiendront que peu (ou pas) compte de la diversité de ses adhérents (tableau 7). La comparaison des deux extrémités du classement des troupeaux suivant leurs effectifs résume bien la disparité des situations : 35% du cheptel appartiennent à 5,5% des éleveurs alors que 66% des adhérents (groupe composé de propriétaires d'animaux, de petits agriculteurs, de doubles actifs, etc) n'en possèdent que 8,5%. Ceci est dû au manque d'expérience et de moyens des producteurs qui ne semblent pas préoccuper outre mesure la coopérative, dont l'activité est entièrement monopolisée par la progression des effectifs du troupeau. Pourtant, les éleveurs présentent des traits communs : leurs moyens financiers sont relativement modestes par rapport aux ambitions affichées, leur compétence technique est souvent inexistante, et lorsqu'ils ont une expérience agricole, elle n'a, pour ainsi dire, jamais été acquise en milieu tropical. Il n'est donc pas étonnant de constater les nombreuses erreurs commises lors de la création des exploitations (parcellaire, points d'eau, maniement des troupeaux) et, ensuite, la gestion catastrophique de nombreux troupeaux (prairies, parasitisme).

	>50	**50-100**	**101-200**	**201-300**	**301-400**	**>400**
Elevages (%)	66,4	8,2	10,2	6,16	3,54	5,5
Nombre	97	12	15	9	5	8
Effectifs	1049	819	2010	2278	1857	4386
Effectifs moyens	11	68	134	253	371	548
Effectifs (%)	8,5	6,6	16,2	18,4	15,1	35

Tableau 7 : Répartition des élevages, selon les effectifs, en 1984.

(source : CEBG, 1984)

1.2.2.3. Création d'une structure de recherche

L'organisme animateur du Plan (DDA) interroge les instituts de recherche. La même question est posée à tous et peut se résumer ainsi : comment atteindre le plus rapidement possible les objectifs assignés à chacune des filières ? En conséquence, tout un ensemble d'actions se met en place, simultanément, avec des moyens variés, mais généralement modestes face à l'ampleur de la demande.

L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) crée, dans ce contexte, la station de recherches agricoles en 1977. Elle deviendra l'unité de recherche sur les systèmes agraires en 1982.

Des travaux seront réalisés également en coopération avec le Centre Technique Forestier Tropical (CTFT) (bassins versants), l'Institut français de Recherche Scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM) (zooparasites des fourrages), l'Institut de Recherches Agronomiques Tropicales (IRAT) (soja fourrage, manioc), la Direction des Services Vétérinaires (DSV) (parasitisme animal).

Quoiqu'il en soit, en 1977, un tel programme est irréalisable. Les animateurs du Plan posent des questions, exigent des réponses et contribuent assez largement au financement de la recherche. De leur point de vue, l'agriculture préexistante au Plan n'a pas d'intérêt et surtout ne présente pas un modèle d'avenir (VISSAC, 1990).

L'échec du Plan ne remet pas en cause les acquis. Les résultats de la recherche doivent être jugés par rapport aux objectifs qui lui ont été fixés. L'échec souligne, en revanche, les risques d'une liaison trop étroite entre la recherche, son financement et la planification.

1.2.3. Le déclin

Malgré l'affirmation du gouvernement de vouloir développer l'agriculture de la GUYANE, et la mise en place d'un dispositif structuré confié à l'administration, le projet, d'emblée, bute sur de nombreuses difficultés imprévues. Les coûts de défrichement, en particulier, se révèlent largement sous-estimés, d'autant que l'agriculture devait s'implanter à la suite de déforestations réalisées par les producteurs de pâte à papier.

En 1981, un groupement de défense des agriculteurs se crée et dénonce les insuffisances du Plan : "Les agriculteurs sont ruinés, aucune production végétale n'a pu se développer : canne à sucre, riz, arboriculture et même maraîchage, du fait de l'impossibilité de créer des marchés. L'élevage a atteint partiellement ses objectifs techniques, tout reste à faire au plan commercial et économique" (Le Monde du 19 septembre 1981).

En 1985, la filière bovine produit 266 des 1 408 tonnes de viande consommée, soit 18%. Et, déjà, la viande locale connaît de sérieux problèmes de commercialisation : les prix sont trop élevés par rapport aux produits importés, la qualité est médiocre du fait des conditions non satisfaisantes d'abattage des animaux et de ressuyage des carcasses (DDA GUYANE, 1986). Les exportations vers les Antilles paraissent difficiles à concrétiser pour des raisons identiques.

Petit à petit, sous la pression des contraintes financières, le système d'élevage se diversifie fortement et s'intègre de plus en plus dans le système de production et d'activité (GACHET, 1989). En 1985, 500 exploitations élèvent des bovins, cependant, les 70 d'entre elles dites "modernes" se partagent la plus grande part du troupeau et connaissent malgré tout des difficultés financières considérables (SEVERINO, 1988). Dans le même temps, la coopérative CEBG disparaît.

L'inspection des finances, chargée d'enquêter sur les difficultés du Plan Vert (SEVERINO, 1988), reconnaît " l'irréalisme du schéma de financement des exploitations agricoles et, en particulier, l'incohérence entre les financements à court et long termes". Des aménagements financiers sont prévus. Mais déjà, le nombre des élevages régresse, ce qui se répercute globalement sur les effectifs bovins. On dénombre 17 000 têtes en 1986, environ 13 400 en 1988, 10 000 en 1989 (DSV GUYANE, cité par VIVIER, 1989).

Le nombre de femelles abattues est un bon indicateur du phénomène de décapitalisation. Dès 1986, 32% des animaux abattus sont des femelles, le mouvement ne faisant que s'accentuer les années suivantes.

Une nouvelle fois, les projets n'auront pas répondu aux espérances. OTHILY (Président du conseil régional de Guyane, 1989) considère ce dernier Plan comme « un accident de parcours supplémentaire [...] dont personne ne cherchera les causes de l'échec ».

Quant à GACHET (1989), il estime, à la suite de J.M. JOLIVET, que ce sont les conditions économiques et sociales qui sont à mettre en cause ; en particulier, l'Etat a toujours subordonné le développement de la GUYANE à son peuplement, cette fois encore, comme tout au long de l'histoire.

	Objectifs	Réalisations en 1989-1990
Effectifs du cheptel bovin	30 000 têtes	15 662 (RGA* 89)
Production de viande	500 t au bout de 5 ans	350 t en 1990
Nombre d'exploitations spécialisées en élevage bovin	100 à 150	Moins de 20 en état de produire et ayant encore un projet d'élevage

Tableau 8 : Objectifs du Plan Vert et réalisations

(source : Recensement Général de l'Agriculture, 1989, Ministère de l'Agriculture.)

En 1994, 20 ans après le lancement du projet grandiose, la grande majorité de la population guyanaise associe l'élevage au Plan Vert. Il est vrai qu'il s'agit d'un des seuls reliquats du grand projet :

-La culture de soja est restée au stade de projet

-La riziculture et la production fruitière doivent faire face à la concurrence surinamienne.

En revanche, l'élevage s'est développé (annexes IV et V). La crise actuelle de ce secteur peut être perçue comme un catalyseur obligeant les éleveurs à prendre en mains le développement de l'élevage guyanais, alors qu'ils étaient jusqu'ici conscrits dans un rôle d'exécutants (TOURRAND, 1995).

1.2.4. . Le contexte dans lequel le SEBOG a été créé

1987 marque l'arrêt définitif du processus Plan Vert, entraînant le désengagement des organismes financiers, tant pour les besoins d'investissement que de fonctionnement (crédits d'embouche). La Coopérative d'Elevage Bovin de Guyane (CEBG) disparaît, ce qui entraîne une destructuration de la filière, notamment au niveau commercial. Conséquences :

*arrêt du transport des animaux des lieux de production vers l'abattoir de Cayenne

*difficultés propres de commercialisation car jusqu'alors la CEBG jouait le rôle d'intermédiaire entre les éleveurs et les bouchers. Les éleveurs ont dû s'assurer eux-mêmes de leur débouché, mais la majorité d'entre eux n'a pas été en mesure de s'adapter !

*chute des prix de la viande bovine

*début de la décapitalisation sur de nombreux élevages

*disparition de tout encadrement technique des élevages.

Le Syndicat des Eleveurs BOvins de Guyane (SEBOG) voit donc le jour suite à la disparition de toutes ces institutions qui ont été créées pour accompagner et soutenir le développement de l'élevage bovin viande.

1.2.4.1. Présentation du SEBOG

En 1987, le Syndicat des Eleveurs BOvins et Porcins (SEBOP) est créé pour faire face à la destructuration complète de ces filières.

En 1990 le Syndicat prend une nouvelle dénomination sociale : Syndicat des Eleveurs BOvins de Guyane (SEBOG) et consacre son objet exclusivement aux éleveurs bovins (annexe VI).

Depuis 1992, les éleveurs, après une longue phase marquée par le traumatisme des années 1987 à 1990, ont pris conscience que la remontée des prix à un niveau correct puis leur stabilisation risquaient de n'être que passagères, les volumes de production qu'ils peuvent désormais offrir n'étant pas susceptibles de couvrir l'intégralité du marché local en frais. Cet état de fait ne peut en effet conduire, à court ou moyen terme, qu'à un recours accru de leurs clients traditionnels à l'importation et donc à une nouvelle destabilisation de leurs exploitations tant en volume de vente, qu'en niveau de prix.

Depuis 1993, le SEBOG s'est délibérément engagé dans une politique de structuration de la filière au niveau :

-Encadrement technique des élevages

-Organisation de la commercialisation et gestion des marchés

*offre commune

*création et implication dans une interprofession et gestion des marchés

*résolution des problèmes liés à l'abattoir de Cayenne

visant à permettre de retrouver une meilleure couverture du marché local par accroissement de la production endogène (recapitalisation du cheptel reproducteur) et recours temporaire à l'importation de bêtes maigres destinées à l'embouche (Centre de Gestion et d'Economie Rurale de Guyane, 1993).

Afin de répondre à ce double objectif, le Syndicat dépose une demande d'agrément "Groupement de producteurs reconnu" le 7 août 1993 auprès du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de la forêt (annexe VII), qui l'accorde en novembre.

1.2.4.2. Situation du Groupement en janvier 1996 :

Le SEBOG, en janvier 1995, compte 60 adhérents qui ont signé leur engagement (annexe VIII).

L'ensemble de ces 60 élevages de bovins-viande représente un cheptel total de 4 899 têtes, soit environ 49% du cheptel guyanais, dont 1 705 vaches allaitantes (SEBOG, SUAE, 1996).

Ce cheptel est conduit « en système semi-extensif » sur 3 035 ha de pâturages, soit 1,61 tête/ha. 80% de la surface de ces pâturages ont connu un travail d'implantation d'espèces fourragères. Cette surface représente 29 % de la Surface Toujours en Herbe (STH) totale du département (10 410 ha soit 46% de la Surface Agricole Utile (SAU) de la GUYANE). En conséquence, dans son ensemble, le Syndicat affiche une assez bonne utilisation de la STH avec un chargement qui permet de bien valoriser le potentiel herbager : 1,61 tête/ha au SEBOG et 0,69 tête/ha hors SEBOG (DAF, SEBOG, 1996).

En terme de production de kg de carcasse, produits/ha, l'écart est encore plus marquant. Le SEBOG a produit 150 T de carcasses en 1995 (annexe IX) sur une production totale de 240 tonnes dans le département (soit 62,5 %). La viande produite par le SEBOG, représente 11,18 % du marché local (le reste provenant d'élevages hors SEBOG et surtout des importations). La production, en kg de carcasses produits/ha de STH est de 49,4 kg/ha au SEBOG et 12,2 kg/ha hors SEBOG (Douane, DSV, SEBOG, 1996).

En ce qui concerne la taille des cheptels dans les différents élevages des adhérents du syndicat, les variations sont on ne peut plus extrêmes, puisqu'elles vont de 707 têtes à 1 tête ! La variation est du même ordre pour les surfaces en herbe : 450 à 1 ha ! (SEBOG, 1995).

1.2.4.3. Fonctionnement et organisation du Syndicat

Le fonctionnement régulier du SEBOG est assuré par un bureau constitué par : l'agent salarié du SEBOG, les président et vices présidents du Syndicat et les représentants du Centre de Gestion et d'Economie Rurale de Guyane (CGERG) et du Centre de Coopération Intrenationale en Recherche Agronomique pour le Développement, département d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des pays Tropicaux (CIRAD-EMVT).

A la suite d'une convention européenne dont la mission était de restructurer la filière suite aux essais appliqués à la ferme expérimentale de Saint-Elie, le CIRAD-EMVT, avec l'aide du Centre de Gestion, a appuyé la demande d'agrément "Groupement de producteurs reconnus". Le CIRAD-EMVT tient un rôle institutionnel en matière technique.

Le CGERG a également signé une convention avec le SEBOG (annexe X). Ainsi, il apporte un appui logistique relatif à l'animation administrative du SEBOG. Cet appui concerne le suivi administratif et statuaire du Syndicat, la tenue des livres administratifs (cahiers d'assemblées et de conseils, d'enregistrement des courriers), la participation aux assemblées générales et aux conseils d'administration et la participation à la commission de suivi du SEBOG.

Une réunion hebdomadaire du bureau a lieu le lundi après-midi. En général n'y sont traitées que les affaires courantes qui nécessitent une concertation.

Afin que chaque zone géographique soit informée des activités du Syndicat et pour tenir compte des contraintes et des situations diverses rencontrées par les adhérents, une commission de suivi se réunit 1 à 2 fois par mois (suivant l'ordre du jour). Cette commission est composée, en plus des membres du bureau, des représentants de plusieurs communes.

Le conseil d'administration se compose, en plus des membres du bureau, d'un trésorier, d'un secrétaire et de deux administrateurs. Il se réunit en moyenne tous les trimestres, suivant les ordres du jour.

Les principaux organes fonctionnels du SEBOG sont : "le bureau" et la "commission de suivi". C'est à ces niveaux que sont définis les programmations, les choix administratifs, comptables, techniques et économiques.

1.2.4.4. La commercialisation et son organisation

Le service de commercialisation est assuré par l'agent salarié du SEBOG en collaboration avec les autres membres du bureau.

Lors des tournées sur le terrain, du passage des éleveurs au bureau ou par appel téléphonique, les adhérents donnent les informations sur leurs souhaits de vente. Chaque fin de semaine (le samedi généralement), les bouchers sont contactés pour connaître leurs besoins spécifiques pour la semaine suivante. Jusqu'à présent, il semble encore difficile, avec la majorité des bouchers, de réaliser un "planning" pour une période de plusieurs semaines. Toutefois, le SEBOG, de son côté, tente d'estimer les besoins par trimestre et essaie en conséquence d'organiser l'offre de la production.

Le transport des animaux, notamment vers l'abattoir, s'effectue individuellement lorsque l'éleveur dispose d'un camion bétaillère. Dans la situation contraire, le Syndicat peut réaliser ce service (suivant un barème de prix) avec le camion du CIRAD-EMVT mis à sa disposition.

A l'abattoir, la majorité des animaux sont livrés le lundi. Toute la journée du mardi (et parfois le mercredi), l'agent salarié du SEBOG surveille les produits des adhérents, notamment au moment des pesées de carcasses.

Des conventions entre le SEBOG et les bouchers, adhérents ou non au Syndicat des Bouchers Charcutiers de Guyane (SBCG), sont signées annuellement (annexe XI).
En ce qui concerne les prix, ils sont fixés semestriellement par catégorie d'animaux (annexe XII).
En annexe XIII sont présentés différents tableaux (effectués par l'agent salarié du SEBOG) sur les abattages du 1er semestre 1995 ainsi que les ventes en boucherie des éleveurs du SEBOG et les celles du SEBOG suivant les bouchers durant la même période.

1.2.4.5. L'approvisionnement

Il est apparu comme stratégique à l'ensemble du bureau et de la commission de suivi d'assurer un service approvisionnement malgré le temps important qu'il est nécessaire de consacrer à cette activité.
En effet, "il est apparu que l'un des vecteurs principaux de l'amélioration de l'efficacité technique et économique du SEBOG était de coupler le conseil technique à la fourniture des intrants spécifiquement nécessaires à l'élevage bovin" (compte rendu d'une réunion de la commission de suivi en janvier 1995).

Les principaux intrants concernés sont : du désherbant, des engrais, des semences fourragères, des compléments minéraux, des issus de riz. Afin de réaliser des commandes groupées qui permettent d'obtenir, tant de la part des fournisseurs locaux que ceux de la métropole ou de l'étranger, des conditions favorables de régularité et de coût, le Syndicat essaie de centraliser les besoins des éleveurs adhérents.

1.2.4.6. L'encadrement

* encadrement technique des éleveurs

-Le SEBOG a signé une convention d'encadrement avec le Service d'Utilité Agricole d'Elevage (SUAE) de la Chambre d'Agriculture (annexe XIV). Il est convenu d'effectuer les actions suivantes :

-identification du cheptel
-réalisation des parcellaires d'exploitation
-suivi des élevages
-suivi des pâturages.

Le service technique est composé de la technicienne du SEBOG (un deuxième technicien est prévu en 1996), et du personnel du CIRAD-EMVT lié par une convention de travail (annexe XV).
Ainsi, en 1994, plusieurs travaux ont été réalisés :

°Elaboration et mise en place de fiches techniques chez les éleveurs (inventaires et registres de vêlages, d'entrées et de sorties du cheptel, performances de croissance, suivi et entretien des pâturages).

°Actions spécifiques (diagnostic fourrager, mise en place de parcelles de démonstration, analyses de sols et actualisation de parcellaires).

Il existe également un programme génétique, en accord avec l'EMVT, qui est axé sur l'amélioration de la race Zébu Brahman, de son utilisation en croisement avec des races taurines d'origine européenne (limousine...).
Quand le fonctionnement du SEBOG sera bien stabilisé, le CIRAD-EMVT compte se retirer progressivement.

* appui administratif : les primes

Les éleveurs peuvent bénéficier de différentes primes d'origine nationale par l'Office de Développement et d'Economie Agricole des Départements d'Outre Mer (ODEADOM), ou européenne. Afin de mobiliser au mieux le panel ouvert, le SEBOG a mis en place un service d'appui administratif aux éleveurs. Actuellement, les aides ODEADOM, grâce au contrat d'entreprise signé entre le SEBOG et l'ODEADOM, et les primes européennes sont concernées par ce service (SEBOG 1995).

En 1995, les aides ODEADOM regroupent des aides à l'investissement et au fonctionnement (annexe XVI). Pour ce qui est des aides européennes, il s'agit de primes européennes classiques de la Politique Agricole Commune (PAC) (annexes XVII à XX).

1.2.5. Le marché de la viande bovine en Guyane

Le marché représente 1 342 tonnes de viande bovine. Ce marché résulte de la production locale et des importations dont la répartition est la suivante :

- 314 t de viande bovine fraîche importée (Douane, 1995).
- 788 t de viande bovine congelée importée (Douane, 1995).
- 150 t de viande bovine fraîche provenant de la production SEBOG (SEBOG, 1995), selon le détail ci-dessous :

.dont abattage SEBOG 1995 à CAYENNE :

* nombre de têtes :	559 têtes
* poids total :	129 161 kilos
* % de l'abattage total :	69 %
* poids moyen des carcasses :	231 kilos
.dont abattage SEBOG dans les tueries (SINNAMARY, ST LAURENT, MANA, et IRACOUBO) :	20 556 kilos

- 90 t de viande bovine fraîche provenant de la production locale hors SEBOG (DSV, 1995).

Soit un total de 240 t de viande bovine produite en Guyane en 1995.

(Il y a malheureusement de nombreux abattages qui ont lieu dans les différentes communes et qui sont inconnus !)

1.2.5.1. Les importations en volume :

Les importations en provenance de la CEE, et en particulier de la France, donnent à ce circuit une position de leader très dominant pour la distribution de la viande bovine : 82 % du total des viandes, mais seulement 23,4 % sous forme de viande fraîche (Douane,1995).

Le prix et le volume de la viande bovine importée doivent faire l'objet d'une surveillance constante. La politique de soutien de l'élevage bovin doit tenir compte du marché de l'import (LETENNEUR.l, MATHERON. G, 1991).

1.2.5.2. Les importations clandestines :

Compte tenu du prix très bas des bovins au SURINAM (8 francs/kg, M. HUGUENIN, communication personnelle), des importations clandestines existent et sont dénoncées par les éleveurs. L'absence de structure d'abattage rend obligatoire les abattages non contrôlés et favorisent le débouché pour les importations illicites.

1.2.5.3. L'abattoir de Cayenne :

Construit en 1965, c'est le seul abattoir polyvalent de la GUYANE. Malgré son état vétuste, sa conception dépassée, sa gestion administrative inadaptée et son exiguïté, il assure du mieux possible la fonction qui lui est dévolue. L'état actuel de cet abattoir ainsi que celui des tueries donnent aux acheteurs des grandes surfaces un argument sanitaire pour se refuser à acheter de la viande produite localement !

1.2.5.4. Le marché couvert de Cayenne :

Cayenne, de par son poids dans la population totale du département, représente un enjeu fort pour le développement des débouchés du SEBOG. Bénéficiant d'un excellent emplacement au coeur de Cayenne, à l'extrémité du marché couvert polyvalent, les bouchers de Cayenne ont une clientèle actuellement suffisante mais limitée à une frange de consommateurs traditionnels.

Le marché couvert de Cayenne représente actuellement le débouché quasi unique de la viande locale. Divers freins nuisent à l'extension de la vente à d'autres débouchés, notamment à celui des supermarchés en plein développement (Cayenne, Kourou) :

-les difficultés de stationnement

-la chaîne de froid mérite des améliorations sérieuses et les échoppes de bouchers doivent être plus accueillantes pour s'attaquer au créneau porteur d'une partie de la clientèle qui fréquente le marché pour les légumes mais n'achète pas de viande.

-la découpe doit être plus soignée (manque de formation des bouchers qui, pour la plupart d'entre eux, ont appris le métier "sur le tas" !) et la présentation du linéaire adaptée aux habitudes de la clientèle.

La vente quasi exclusive de la viande locale par le circuit du marché présente un double danger : d'une part elle limite son débouché et d'autre part elle n'encourage pas les efforts d'amélioration

de la qualité de la viande locale. « Le circuit du marché de Cayenne » contribue à donner une mauvaise image de marque de la viande locale (LETENNEUR. L, MATHERON. G, 1991).

1.2.5.5. Les consommateurs :

Deux grands types de consommateurs ont été décrits par LASSOZE (1987). Le premier type correspond aux populations d'origine créole, haïtienne, brésilienne ou chinoise. Le produit recherché est une viande claire, tuée récemment, sans préférence particulière pour les morceaux. La viande est achetée avec os, ayant un temps de cuisson long. Le critère de tendreté n'est pas prioritaire dans le choix.

Le second type correspond à une part de la société créole et à la population d'origine métropolitaine. Les critères de choix sont les suivants :

-les morceaux avec une préférence pour ceux de la première catégorie.

-les qualités d'usage (cuisson rapide...)

-les qualités organoleptiques

-l'état du gras

-le prix

1.2.5.6. Quels débouchés pour la viande locale ?

Il est illusoire, et sans doute dangereux au regard des expériences antérieures, de vouloir à tout prix concurrencer les importations ; tout au plus, et cela est primordial, faut-il dans un premier temps maintenir le marché en viande fraîche existant et, par la suite, essayer de conquérir une partie du marché frais importé.

* les composantes d'une politique commerciale :

Bien définir le produit :

pour vendre un produit agro-alimentaire et conserver le marché, il faut bien maîtriser sa fabrication. La viande n'échappe pas à cette règle. Les producteurs devront pouvoir produire des animaux de qualité régulière et en quantité suffisante pour assurer l'approvisionnement.

Renforcer le contrôle des importations clandestines aux frontières.

Une présentation adaptée

Une politique de prix :

celle pratiquée actuellement ne favorise pas suffisamment le créneau de qualité, à de rares exceptions près (pénalité si les animaux sont gras par exemple).

Promotion du produit :

compte tenu de la méfiance du consommateur, il faut faire connaître le produit ; les médias et les divers manifestations organisées dans le département doivent être des moyens publicitaires.

Cette volonté de conserver la part du marché apparaît comme l'urgence des opérations à entreprendre !

* Le SEBOG à la recherche de nouveaux débouchés !

Compte tenu de l'accroissement du rôle des grandes surfaces et du circuit chinois dans la vente de viande bovine, il serait très dangereux que la production locale ne se dote pas des moyens techniques indispensables pour attaquer un ou plusieurs créneaux de ce marché.

La qualité de l'abattage, du circuit de froid et de la découpe associée à l'adaptation de la production à la demande étant les éléments de base pour la conquête de ce marché, la construction d'un nouvel abattoir est prévu pour 1996. Ainsi, le Syndicat essaie actuellement de travailler avec les grandes surfaces du département (Match, Leader Price...). Pour cela, il doit mettre en avant ses atouts lui permettant de concurrencer les importations de viande fraîche. Ces dernières présentent toutefois quelques inconvénients non négligeables :

-La viande importée est de la viande sous vide qui arrive de métropole par bateau (le transport par avion étant trop cher). Quand elle arrive en GUYANE, les bouchers n'ont plus que 15 à 20 jours pour la vendre car le délai limite de vente à partir de la mise en barquette est de 40 jours.

-A cause de ce délai de transport, les grandes surfaces évitent d'importer de la viande "trop jeune" car elle perd beaucoup d'eau et de ce fait, est moins présentable et non valorisée.

-La viande est importée par containers entiers et les pertes sont nombreuses (cartons éventrés...).

-Dans les vitrines de présentation, la viande importée noircit très vite et ne peut être représentée les jours suivants.

Le groupement de son côté doit résoudre divers problèmes :

-de régularité de livraison

-problème concernant la qualité de la marchandise. En effet, rares sont les animaux "finis" et bien conformés. Le gras joue un rôle gustatif important, il leur en faut donc un minimum !

-et « l'éternel » problème du coût de production de la viande (sujet de ce mémoire) !

Concernant les prix de la viande "SEBOG", le Groupement propose en plus actuellement une nouvelle formule : la vente séparée des quartiers avants et arrières qui suivent une certaine gamme de prix (annexe XXI).

Il est important de souligner qu'actuellement, une carcasse est payée au poids selon deux rubriques :

-animaux d'embouche (taurillons, boeufs, génisses)

-animaux de réforme (plus de 4 ans) (taureaux, vaches)

et sans distinction précise de l'état d'engraissement et de conformation. Cette situation est acceptée sur le marché créole traditionnel (boucherie) mais c'est le facteur limitant pour « la conquête » de nouveaux marchés. C'est pourquoi ce problème est actuellement à l'étude au Syndicat.

De plus, l'étroitesse du marché et la concurrence des viandes importées rendent le marché particulièrement fragile, c'est pourquoi il est indispensable pour les producteurs de garder la possibilité de pouvoir faire abattre les animaux dans des conditions qui permettent l'extension de leur marché.

Grâce à la reconnaissance acquise du SEBOG en novembre 1993, le Syndicat a pu bénéficier d'aides et de financements qui lui ont permis de se doter de moyens nécessaires pour engager des actions concrètes pour les adhérents. Une certaine dynamique a été retrouvée auprès des éleveurs dans la filière bovine viande en GUYANE, ce qui a eu pour effet de motiver de nombreux élevages à adhérer au SEBOG. Ainsi, en novembre 1993, le Syndicat regroupait 26 élevages. Il en compte à présent (avril 1996) 61.

Ainsi, comme nous avons pu le voir tout au long de cette partie, le Syndicat des Eleveurs BOvins de Guyane a été créé suite à toute une série d'aléas dans le secteur de l'élevage bovin. Il s'est alors engagé dans une politique de structuration de la filière et s'est donné pour fonction principale d'organiser la commercialisation de la viande bovine et de gérer les marchés.

Il a actuellement pour but d'améliorer la qualité et la densité de l'encadrement technique et technico-économique autour de ses adhérents. Toute la difficulté est de réussir à répondre aux besoins de l'ensemble des adhérents car la majorité des nouveaux adhérents est essentiellement constituée de petites et moyennes structures appartenant le plus souvent à des pluri-actifs qui ont constitué leur élevage récemment. Ainsi, le Groupement est constitué d'un ensemble très hétérogène d'éleveurs, et l'un des objectifs prioritaires du SEBOG est de pouvoir offrir un service technique et des conseils « à la carte » à l'ensemble de ses adhérents, ce qui rend nécessaire l'identification et caractérisation de la diversité des élevages. C'est l'objet de la deuxième partie de cette étude.

Le niveau des prix de la viande bovine sera forcément un élément dans la négociation avec de nouvelles structures de commercialisation. Il faut de ce fait, développer une approche technico-économique des élevages, nécessaire dans un contexte où le prix de vente des animaux est susceptible de baisser ou au mieux de se maintenir (y compris avec ou à cause de la recherche de nouveaux marchés). Elle permettra d'identifier les composantes - dont le prix de vente - de la marge brute dégagée. Ce sera l'objet de la troisième partie de ce Mémoire, fondée sur l'analyse de quelques cas.

2ème PARTIE :

TYPOLOGIE DES ELEVAGES BOVIN-VIANDE DE GUYANE

2. TYPOLOGIE DES ELEVAGES BOVIN-VIANDE DE GUYANE

De 1990 à 1993, le CIRAD-EMVT soutient la dynamique de restructuration de la filière bovine guyanaise entreprise par le SEBOG. Pour renforcer cette collaboration et participer plus directement à la relance d'un encadrement technique, le CIRAD-EMVT affecte en 1993, en Guyane, un agropastoraliste-zootechnicien. Les objectifs et la définition des programmes de travail de la collaboration entre le CIRAD-EMVT et le SEBOG font l'objet d'une convention signée sous l'égide de :

- la Direction de l'Agriculture et de la Forêt de Guyane,

-l'Office de Développement de l'Economie Agricole des Départements d'Outre-Mer (ODEADOM) qui a commandé une analyse de la situation en 1991 (réalisée par le CIRAD-EMVT par LETENNEUR et MATHERON), et demandé et soutenu un programme sectoriel sur 3 ans (1994-1996).

- la Direction du CIRAD-EMVT.

Par cette convention, le SEBOG demande au CIRAD-EMVT de définir les suivis prioritaires à mettre en place (thèmes, méthodes, recueil d'informations, types de traitement...), de préparer la mise en place de travaux d'études et de suivis spécifiques sur les aspects fourragers, d'assurer une évaluation et un encadrement à son appui technique et d'effectuer un bilan de la situation des adhérents du SEBOG (J.HUGUENIN, 1994).

Notre contribution présentée dans cette partie renvoie au dernier point évoqué ci-dessus : identifier et caractériser la diversité des formes d'élevage bovin chez les adhérents du Syndicat afin :

- de mieux préciser les problèmes techniques rencontrés par les éleveurs, ces problèmes étant resitués dans les logiques éventuellement variées des systèmes d'élevage ;

- de fournir des informations et outils d'appui aux éleveurs du SEBOG face aux administrations et organismes d'aide.

2.1. Mise en place de la typologie : démarches et méthodes

Cette typologie a été réalisée en collaboration avec CARUT L, la seconde stagiaire CIRAD-EMVT, dont l'étude s'inscrit également dans le programme d'appui auprès du SEBOG. Elle est intitulée: « Typologie des éleveurs bovin viande . Analyse du coût de fourrage consommé en Guyane française » et contient cette même partie jusqu'à l'interprétation des résultats obtenus.

2.1.1. Objectifs

Compte-tenu de la courte durée du recueil de données (visites et entretiens chez les éleveurs, recensement et tri des informations écrites, discussions avec des personnes tiers...), l'objectif de cette partie est de :

- caractériser la diversité des exploitations agricoles adhérentes en s'appuyant sur les sources d'informations locales (service technique et documents du SEBOG), complétées par une enquête auprès des éleveurs.

- de proposer des critères et des indicateurs adaptés aux spécificités et à la diversité de l'élevage guyanais, relatifs aux structures et aux pratiques...

- de regrouper et décrire les élevages pour lesquels les traits de fonctionnement sont jugés assez proches.

2.1.2. Les exploitations enquêtées

Le nombre d'adhérents se portant à 53 en juillet 1995, nous pensions qu'il était possible d'informer chaque cas lors du stage. La collecte des données s'est faite de façon indirecte par l'intermédiaire du SEBOG et du CIRAD, et de façon directe par des visites chez les éleveurs.

C'est en tant que stagiaires CIRAD détachées au SEBOG que nous nous présentions chez les éleveurs afin de remplir différents registres fournis par le SEBOG et mis en place par le CIRAD. Nous avions ainsi l'occasion de prendre contact avec eux et de porter un premier regard sur les diverses situations.

Toutefois, il ne nous a pas été possible de tous les rencontrer par manque de disponibilité de leur part (activités externes) et par manque d'intérêt pour certains (refus de prise de rendez-vous, rendez-vous non tenus).

Le service technique du SEBOG ne pouvant pas nous donner toutes les informations manquantes les concernant, nous n'étions pas en mesure de les prendre en considération dans notre typologie. Nous n'avons pas non plus pris en compte ceux qui sont en période de cessation (dans ce secteur ou en Guyane).

Notre échantillon final comprend donc 35 éleveurs qui restent toutefois représentatifs de la population hétérogène du groupement.

2.1.3. Critères

2.1.3.1. Recensement des critères

* les critères issus de la bibliographie :

A travers différents suivis :

- "Elevage bovins - viande en Guyane : premiers résultats des suivis techniques et essai de typologie". B. DEDIEU (1984),
- "Typologie et fonctionnement des systèmes d'élevage en Guyane". INRA-SAD (1990),
- "L'élevage bovin - viande "Plan Vert" ". B. DEDIEU, V. LEBOUTEILLER, T. RANNOU, P. LEROUX (1990),

et l'enquête :

- "Pratiques d'élevage et mortalité des veaux". B. DEDIEU, L. LAVOCAT (1990),

Nous avons recensé tous les critères qui nous semblaient intéressants pour une telle typologie dont voici la liste par classe :

*ceux en rapport avec la structure et les informations générales de l'exploitation
*ceux en rapport avec la production et les résultats obtenus
*ceux en rapport avec la conduite du troupeau
*ceux en rapport avec la conduite des pâturages

- Structure et informations générales de l'exploitation :

Taille moyenne des parcelles, SAU, effectif bovin, coût d'installation, nombre de parcelles, types de sols, niveau de contraintes lié au sol, année d'installation, l'effectif des reproductrices, main d'oeuvre, âge moyen des parcelles, origine du sol (forêt ou savane), utilisation de foin, origine agricole de l'éleveur, formation initiale, sensibilité des sols à l'excès d'eau, place de l'élevage dans l'exploitation et niveau d'équipement.

- Production et résultats obtenus :

Taux de vêlage, Gain Moyen Quotidien (GMQ) naissance-sevrage, GMQ engraissement, taux de mortalité, poids des vaches, maladies, taux de mortalité des veaux avant sevrage, coût de la fertilisation par hectare et pourcentage en recouvrement des parcelles en espèces cultivées.

- Conduite du troupeau :

Rotation des animaux, allotement du cheptel, allotement des mères, complémentation et minéraux.

- Conduite des pâturages :

Niveau de fertilisation, chargement annuel, nombre d'épandage par an et par parcelle, âge moyen de repousse de l'herbe, pourcentage de parcelles fertilisées et fenaison.

Toutes les références citées ci-dessus, à l'exception de DEDIEU. B et LAVOCAT. L (1990), correspondent à des travaux réalisés par l'INRA entre 1984 et 1988 et, le plus souvent, à des suivis lourds, réguliers (passages tous les 2 mois) et effectués sur une longue période (plus d'une année) qui rentraient dans le programme du Plan Vert.

* sélection des critères

Pour retenir les critères recensés, il a fallu prendre en compte le problème d'accessibilité des informations en enquête et voir s'ils étaient encore pertinents 10 ans après la réalisation de ces travaux.

Le choix de ces critères dépend du type d'investigation (enquêtes, suivis...) et des sources d'informations récupérables au SEBOG.

Après réflexion et discussion avec le représentant du CIRAD-EMVT et le service technique du SEBOG, nous avons :

- sélectionné ces critères en fonction des informations disponibles. Certains ont été redéfinis pour mieux les adapter au contexte actuel de la Guyane et à une enquête rapide. Par exemple, les résultats des contrôles zootechniques réalisés lors de suivis n'étaient pas des informations accessibles dans notre contexte de travail.
- mis en place d'autres critères dont les informations nous seraient communiquées et qui nous semblaient pertinents.
-regroupé ces critères selon les quatre classes définies ci-dessus.

Les critères que nous avons donc retenus sont présentés en 2.1.4.

* collecte des données :

Nous avons alors établi une feuille d'enquête avec les critères retenus (annexe XXII), que nous remplissions suite à des entretiens avec le service technique du SEBOG et à la consultation des documents qui y étaient disponibles. Pour les informations manquantes, nous nous déplacions chez les éleveurs pour les obtenir.

2.1.4. Présentation de la diversité des critères et informations collectés :

Pour chaque critère, nous allons expliquer son intérêt, sa pertinence ainsi que ses limites, puis présenter la variabilité des résultats obtenus. Pour plus de détails, se reporter à l'annexe XXIII.
Pour les critères quantitatifs (qui ne sont pas à réponses fermées), nous avons défini deux, voire trois classes maximum mais qui restent représentatives.

2.1.4.1.Structure et informations générales

-origine géographique de l'exploitant (critère qualitatif) :

La localisation géographique des élevages sur la Guyane n'a pas été introduite par souci d'anonymat dans un milieu aussi restreint que ce département ! Ce critère n'a donc pas été retenu.

Par contre, le critère « origine géographique de l'exploitant » permet de connaître la population des éleveurs. De plus, étant donnée la grande diversité des origines géographiques, nous pensons qu'il peut exister un lien entre les techniques de mise en valeur, les conduites de pâturages et de troupeau, et l'origine de l'exploitant.

résultats : guyanais : 13
européens : 12
antillais : 08
asiatique : 01
réunionnais : 01

choix des classes : Nous pouvons regrouper les origines selon qu'elles soient du pays, de la métropole ou du reste du monde. Trois classes équilibrées sont alors distinguées :

Europe continentale : 34,3 %
Guyane : 37,2 %
Antilles/Asie/autres DOM : 28,5 %

Sources : -"Situation au deuxième semestre 1994 du programme d'appui technique du CIRAD-EMVT auprès du SEBOG", J. HUGUENIN
-Entretiens avec les éleveurs
-Entretiens avec le service technique du SEBOG

-**origine agricole** (critère qualitatif) :

De même, de par leur origine agricole, nous pouvions savoir si l'éleveur avait déjà acquis une certaine expérience. Les réponses obtenues ont été en majorité favorables, les agriculteurs ayant considéré l'origine au sens large (pas seulement des parents agriculteurs, mais aussi de la famille éloignée ou simplement du fait d'une origine rurale).

Finalement, ce critère n'a pas été retenu.

sources : -Entretiens avec les éleveurs

-Entretiens avec le service technique du SEBOG.

-**ancienneté** (critère quantitatif) **:**

Ce critère nous révèle l'historique de l'exploitation. Les classes choisies représentent trois périodes durant lesquelles les conditions d'aide aux éleveurs sont différentes. En effet, les élevages installés il y a plus de 10 ans ont bénéficié des avantages du Plan Vert (cf. la première partie). Les exploitations qui ont vu le jour entre 1985 et 1988 ont assisté à son déclin et aux difficultés financières qu'il a entraînées. Au-delà de 1988, il n'existe plus aucune aide, ni crédit bancaire.

résultats : > 10 ans soit 45,7 % : 16

7 à 10 ans soit 14,3 % : 05

< 7 ans soit 40 % : 14

Source : -"Situation au deuxième semestre 1994 du programme d'appui technique du CIRAD-EMVT auprès du SEBOG", J. HUGUENIN

-**main d'oeuvre/cheptel** (critère quantitatif) **:**

L'intérêt était de décrire la taille du cheptel par rapport aux unités de main d'oeuvre et de comparer ainsi des indicateurs de performances zootechniques pour des exploitations ayant obtenu la même taille de cheptel / main d'oeuvre.

Il s'est avéré très difficile d'évaluer le temps consacré à l'élevage bovin car la majorité des éleveurs ont d'autres activités agricoles. De plus, peu nombreux sont les exploitants ayant un ouvrier à plein temps et de façon régulière.

Ce critère n'a donc pas été retenu.

sources : -Entretiens avec les éleveurs

-Entretiens avec le service technique du SEBOG.

-**source principale de revenus** (critère qualitatif) :

Ce critère nous permet de discerner d'une part les exploitants vivant de l'élevage bovin et d'autre part, ceux dont la source principale de revenus est quand même issue de différentes activités agricoles. L'hypothèse est que la fonction même de l'élevage et les choix de conduite des troupeaux et surfaces dépendent de l'importance de cette activité dans la formation du revenu.

Choix des classes : Initialement, ce critère s'intitulait "activité bovine exclusive". Les résultats n'étaient pas pertinents puisqu'une seule personne y répondait favorablement. Il nous a semblé alors plus judicieux de parler de "source principale de revenus" et de distinguer les personnes vivant de l'agriculture de celles qui ont un revenu extérieur. Parmi les personnes dont la source principale de revenus est agricole, nous avons voulu souligner la proportion des éleveurs bovins exclusifs.

Résultats : élevage bovin soit 14,3 % : 05
élevage + autres activités agricoles soit 34,3 % : 12
revenus extérieurs soit 51,4 % : 18

Sources : -"Situation au deuxième semestre 1994 du programme d'appui technique du CIRAD-EMVT auprès du SEBOG", J. HUGUENIN
-Entretiens avec les éleveurs
-Entretiens avec le service technique du SEBOG.

-**force de traction** (critère qualitatif) :

Par force de traction, nous entendons au moins un tracteur en état de fonctionnement.

Nous pouvons ainsi nous rendre compte si l'exploitant a les moyens mécaniques de mettre en valeur ses prairies. Nous mettrons également en relation son degré de mécanisation en rapport avec la conduite de ses pâturages.

résultats : oui soit 62,9 % : 22
non soit 37,1 % : 13

Sources : -Entretiens avec les éleveurs
-Entretiens avec le service technique du SEBOG.
-Entretiens avec la mission CIRAD-EMVT de Guyane.

-**SAU** (critère quantitatif) :

Nous avons constaté que ce critère n'était pas révélateur pour les éleveurs car les surfaces sont soit non exploitées, soit toujours en herbe (STH).

Ce critère n'a donc pas été retenu.

-**STH** (critère quantitatif) :

Ce critère de structure de base semble intéressant car il nous permet de prendre conscience de l'éventail très large de la taille des exploitations. Il peut être mis en relation avec la période d'installation : les premières exploitations créées lors du Plan Vert devaient être à terme des exploitations de grande dimension (au moins 150 ha dans les schémas administratifs).

résultats : de 3 à 450 ha

Nous avons essayé de décomposer les résultats en trois classes équilibrées.

choix des classes : > 50 ha, 12 soit 34,3 %
20 à 50 ha, 9 soit 25,7 %
< 20 ha, 14 soit 40 %

Sources : -"Situation au deuxième semestre 1994 du programme d'appui technique du CIRAD-EMVT auprès du SEBOG", J. HUGUENIN
-Parcellaires SUAE, CIRAD-EMVT
-Entretiens avec les éleveurs et approximation pour ceux qui n'avaient pas de parcellaire.

-**pourcentage de sols issus de savane, pourcentage de sols issus de forêt** (critère quantitatif) :

De par les différences de fertilité, la nature du sol est un facteur important lors de l'installation des pâturages. Ainsi, il est intéressant d'en connaître son origine. Chez les jeunes installés, cela nous aurait permis de comparer les différentes conduites de pâturages, cependant ils sont minoritaires. La régénération des sols des plus anciennes parcelles dépend maintenant de la prairie qui y est implantée, du mode de conduite et non plus de la nature du sol initial. De plus, rares sont les parcellaires qui précisent cette information et les résultats apportés oralement, nous semblent beaucoup trop approximatifs.

Ce critère n'a donc pas été retenu.

Sources : -Parcellaires SUAE, CIRAD-EMVT
-Entretiens avec les éleveurs.

-**effectif bovin** (critère quantitatif) :

De même que pour la STH, ce critère de structure de base nous permet de visualiser les différentes tailles des troupeaux. Il peut être mis en relation avec la période de mise en place de l'exploitation ainsi qu'avec l'ensemble des autres critères.

résultats : de 2 à 707 têtes

choix des classes : Ce critère permet de mettre en évidence le fait que plus de la moitié des structures est constituée de petits troupeaux.

> 70 têtes,	10 soit 28,6 %
> 30 et < 70 têtes,	7 soit 20 %
< 30 têtes	18 soit 51,4 %

Sources : -"Situation au deuxième semestre 1994 du programme d'appui technique du CIRAD-EMVT auprès du SEBOG", J. HUGUENIN
-Inventaires SUAE (Chambre d'agriculture)
-Entretiens avec les éleveurs.

-nombre de reproductrices (critère quantitatif)**:**

Ce critère est le reflet de la production potentielle de l'éleveur. Il peut également montrer si l'éleveur est plutôt naisseur ou naisseur-engraisseur ou engraisseur ou engraisseur avec des pensions.

résultats : de 0 à 294 têtes

choix des classes : Pour le choix des classes, le raisonnement a été le même que pour l'effectif total.

> 50 têtes,	7 soit 20 %
> 10 et < 50 têtes,	12 soit 34,3 %
< 10 têtes,	16 soit 45,7 %

Sources : -"Situation au deuxième semestre 1994 du programme d'appui technique du CIRAD-EMVT auprès du SEBOG", J. HUGUENIN
-Inventaires SUAE (Chambre d'Agriculture)
-Entretiens avec les éleveurs.

-corral ou structure de contention (critère qualitatif) **:**

Ce critère représente l'équipement minimum nécessaire à une exploitation d'élevage pour la manipulation des animaux.

Initialement, nous avons essayé de renseigner ce critère selon trois propositions :

- corral fonctionnel
- corral non fonctionnel
- pas de corral

Choix des classes : Après passage chez les éleveurs et discussion avec le service technique du SEBOG et la mission CIRAD-EMVT, nous nous sommes rendu compte que certains d'entre eux n'avaient pas de corral, mais une structure légère de contention.

En conséquence, nous avons proposé deux modalités de réponse sur les aménagements de contention :

-corral et / ou structure de contention

-rien ou structure non fonctionnelle.

La structure de contention est un parc couvert fonctionnel. Le corral lui, est constitué, en plus, d'un couloir. Il est à noter qu'il existe des structures intermédiaires (étable, corral sans couloir fonctionnel...) que l'on a regroupées avec le premier ensemble, même si cela forme un groupe très hétérogène au niveau de la conception (selon la fréquence d'utilisation) et de la valeur.

résultats : oui : soit 85,7 % : 30

non : soit 14,3 % : 05

Sources : -Entretiens avec les éleveurs

-Entretiens avec le service technique du SEBOG

-Dossiers d'aide ODEADOM (prime à la construction d'un corral).

-surface moyenne des parcelles (STH / nombre de parcelles) (critère quantitatif) **:**

Ce critère nous semble intéressant car il peut être déterminant au niveau de certaines caractéristiques de conduite des troupeaux (allotement, rotation...).

résultats : de 0,47 à 15 ha

choix des classes : Nous constatons qu'une grande majorité a des surfaces moyennes inférieures à 3,5 ha et que le reste se divise en deux classes à peu près équivalentes soit :

> 4,5 ha, soit 20 % : 7

> 3,5 ha et < 4,5 ha, soit 22,8 % : 8

< 3,5 ha, soit 57,2 % : 20

Sources : -"Situation au deuxième semestre 1994 du programme d'appui technique du CIRAD-EMVT auprès du SEBOG", J. HUGUENIN

-Parcellaires SUAE, CIRAD-EMVT

-Entretiens avec les éleveurs.

2.1.4.2. Production et résultats :

-problèmes d'adventices (critère qualitatif) **:**

Cette information semble pouvoir refléter la maîtrise de ses pâturages par l'éleveur.

Le critère était, au départ, à réponse binaire "oui / non". Après discussion, nous nous sommes rendu compte que ce problème existe quelle que soit l'exploitation, mais qu'il est plus ou moins contrôlé via des moyens chimiques, mécaniques et manuels. Ce contrôle peut se faire aussi par le choix d'espèces fourragères, les types d'engrais apportés, les rythmes et niveaux de chargement.

résultats : contrôlés, soit 45,7 % : 16

non contrôlés, soit 54,3 % : 19

Sources : -Entretiens avec les éleveurs

-Entretiens avec le service technique du SEBOG

-Visites sur le terrain.

-taux de bêtes de 0 à 1 an / vache allaitante (critère quantitatif) :

Ce critère permet d'apprécier la façon dont l'éleveur mène à bien son troupeau de vaches allaitantes. Il représente un critère de performances de conduite de troupeau pour l'exploitation. Ce critère a cependant des limites pour les petits cheptels car il amplifie les taux.

résultats : de 0 à 1

choix des classes : Il met en évidence les résultats moyens.

> 0,75, soit 31,4 % : 11

> 0,50 et 0,75, soit 45,7 % : 16

< 0,50, soit 22,9 % : 8

Source : -Inventaires SUAE (Chambre d'Agriculture).

-mortalité au sein du troupeau (critère qualitatif) **:**

Deux types de causes de mortalité existent au sein des exploitations agricoles :

-celles provoquées par des facteurs extérieurs (félins, vampires)

-celles causées par des facteurs liés à la conduite du troupeau (absence de prophylaxie, surveillance négligée au moment des vêlages, mauvaise alimentation).

Choix des classes : Nous avons distingué trois classes suivant l'importance de cette mortalité : faible, moyenne, importante.

résultats : faible soit 68,6 % : 24

:moyenne soit 11,4 % : 04

:importante soit 20 % : 07

Sources : -Entretiens avec les éleveurs

-Entretiens avec le service technique du SEBOG

-Registres des sorties.

-**GMQ abattage et poids de carcasse à l'abattage** (critères quantitatifs) :

Ces données reflètent un certain niveau de performances zootechniques. Malheureusement, peu nombreux sont les éleveurs qui vendent régulièrement des animaux et en plus de chaque catégorie répertoriée (taurillons, boeufs et génisses à l'embouche, vaches et taureaux de réforme, veaux de boucherie). Par exemple, nous avons rencontré le cas d'un éleveur qui n'avait livré qu'une seule bête dans l'année, un taureau à plus de 310 kg de carcasse. Il nous a semblé incohérent de le comparer à un producteur régulier de taurillons à l'engraissement et autres catégories dont la moyenne des poids carcasses est plus faible.

Ces critères n'ont par conséquent pas été retenus.

Sources : -"Situation au deuxième semestre 1994 du programme d'appui technique du CIRAD-EMVT auprès du SEBOG", J. HUGUENIN

-Cahiers des suivis d'abattage du SEBOG.

-**nombre de bêtes vendues chez les bouchers** (critère quantitatif) :

Choix des classes : Nous nous sommes reportées au choix des classes suivant :

-production nulle pour ceux qui ne produisent pas ou très exceptionnellement

-production faible pour ceux qui livrent au plus 20 bêtes par an et régulièrement

-production importante pour ceux qui livrent au moins 20 bêtes par an et régulièrement.

résultats : important soit 28,6 % : 10

faible soit 20 % : 07

pas de production soit 61,4 % : 18

Sources : -"Situation au deuxième semestre 1994 du programme d'appui technique du CIRAD-EMVT auprès du SEBOG", J. HUGUENIN

-Cahiers des suivis d'abattage du SEBOG

-Entretiens avec le service technique du SEBOG.

2.1.4.3. Conduite des pâturages :

-chargement, nombre de têtes /surface (critère quantitatif):

Par ce critère, nous pensons pouvoir repérer les situations de sous ou sur pâturage.

Nous considérons que le chargement "idéal" est de 1 000 kg/ha, soit 2,5 voire 3 têtes/ha (M. HUGUENIN, communication personnelle).

Choix des classes : C'est à partir de ces données que nous avons établi nos classes : si le chargement de la parcelle est inférieur à 1 ou supérieur à 3 têtes, nous considérons qu'il y a sous ou surpâturage.

résultats : de 0,1 à 4,6 têtes/ha

Classes obtenues : 1-3 têtes/ha , soit 60 % : 21

< 1 tête/ha ou > 3 têtes/ha, soit 40 % : 14

Sources :
- "Situation au deuxième semestre 1994 du programme d'appui technique du CIRAD-EMVT auprès du SEBOG", J. HUGUENIN
- Parcellaires (CIRAD-EMVT, INRA)
- Inventaires SUAE (Chambre d'Agriculture)
- Entretiens avec les éleveurs.

-nombre d'espèces fourragères sur l'exploitation (critère quantitatif) :

Il s'agit là du nombre d'espèces fourragères implantées sur l'exploitation car dans certains cas, ce nombre est nul ; il s'agit alors d'espèces naturelles de savane.

Ce critère permet de voir si l'éleveur cherche à innover, et à adapter ses herbes aux différents types de sols (bien drainés ou en bas-fonds) et catégories de bêtes (appétence) pour une meilleure production.

résultats : de 0 à 10

choix des classes : Nous avons essayé de faire des classes représentatives du degré d'innovation de l'exploitant :

> ou = à 4soit, 31,4 % : 11

> 1 et < 4soit, 40 % : 14

< ou = 1 soit, 28,6 %: 10

Sources :
- Entretiens avec les éleveurs
- Entretiens avec le service technique du SEBOG
- Travaux du CIRAD-EMVT sur l'état des prairies.

-désherbage chimique (critère qualitatif) :

Il existe plusieurs types de désherbages (chimique, mécanique et manuel), souvent complémentaires les uns par rapport aux autres. Le désherbage chimique indique que l'éleveur a des soucis évidents de maîtrise des couverts prairiaux. De plus, cela entraîne une sortie de trésorerie non négligeable qui fait preuve d'une certaine volonté. Malgré ce coût, il révèle une volonté de maîtriser les adventices ou de reconquête de surfaces embrousaillées.

résultats : 14 oui , soit 40 %

21 non , soit 60 %

Par "oui", nous entendons : une action annuelle au moins.

Sources : -Entretiens avec les éleveurs

-Entretiens avec le service technique du SEBOG et la mission CIRAD-EMVT

-Listes d'achat d'intrants au SEBOG.

-fertilisation (critère qualitatif) :

résultats : 17 oui , soit 48,6 %

18 non , soit 51,4 %

Nous aurions pu être plus précises quant à la formulation de ce critère (produits utilisés, quantités épandues...), mais cela n'a pas été nécessaire, compte tenu de l'importance du nombre de « non ».

Sources : -Entretiens avec les éleveurs

-Entretiens avec le service technique du SEBOG

-Listes d'achat d'intrants au SEBOG

-Dossiers d'aide ODEADOM (aide à l'achat d'engrais et d'amendement).

-tentative d'association de graminées et de légumineuses (critère qualitatif) :

La tentative d'association graminées-légumineuses correspond également à une volonté d'améliorer la production tout en diminuant les intrants (car apport d'azote pour le sol entre autre).

Nous parlons de tentative car peu sont ceux qui la maîtrisent.

résultats : 12 oui, soit 34,3 %

23 non, soit 65,7 %

Sources : -Entretiens avec les éleveurs

-Entretiens avec le service technique du SEBOG

-Listes d'achat d'intrants au SEBOG

2.1.4.4.conduite du troupeau :

-**allotement du cheptel** (critère qualitatif) :

L'allotement est le fait de séparer les troupeaux par catégorie d'animaux (mères, animaux en croissance et génisses). Cette pratique, surtout pertinente pour les gros troupeaux, est à mettre en relation avec la rotation et la volonté de maîtriser la reproduction des génisses et l'engraissement des mâles.

résultats : 11 oui, soit 31,4 %
24 non, soit 62,6 %

Sources : -Entretiens avec les éleveurs
-Entretiens avec le service technique du SEBOG
-Visites sur le terrain.

-**rotation** (critère qualitatif) **:**

Ce critère traduit la prise de conscience d'un certain nombre d'éleveurs du SEBOG concernant le pâturage libre sans rotation qui a généralement pour effet d'éliminer en 2 à 3 ans l'ensemble des espèces fourragères implantées (surpâturage des plantes les mieux appétées).

Néanmoins, il faut prendre ce critère avec un certain recul car la notion de rotation est différente selon les éleveurs. En effet, plusieurs distinctions peuvent être faîtes :

- la rotation que l'on pourrait appeler "raisonnée" (par rapport au chargement, au temps de repousse de l'herbe, aux différentes catégories d'animaux selon la variété fourragère)
- la rotation dite "obligée" (quand l'herbe fait défaut, la parcelle est changée ; sans anticipation).

résultats : 19 oui, soit 54,3 %
16 non, soit 45,7 %

Sources : -Entretiens avec les éleveurs
-Entretiens avec le service technique du SEBOG.

-**prophylaxie** (critère qualitatif) **:**

Il est important de définir ce que nous avons appelé "prophylaxie". Ainsi, font de la prophylaxie les éleveurs qui appliquent régulièrement les traitements de base tel le vermifugeage. Il nous a semblé pertinent de renseigner ce critère car il est la preuve d'un minimum de motivation et de suivi des animaux.

résultats : 23 oui, soit 65,7 %
12 non, soit 34,3 %

Sources : -Entretiens avec les éleveurs
-Entretiens avec le service technique du SEBOG
-Visites sur le terrain.
-Dossiers d'aides ODEADOM (achats de produits vétérinaires).

-complémentation farine de riz et minérale (critères qualitatifs) :

Tout comme la conduite des pâturages pour la fertilisation et le désherbage chimique, ces critères montrent la motivation de l'éleveur et l'attention portée aux conseils techniques. Nous n'avons pas retenu ces critères car il nous paraissait trop compliqué d'établir des limites à la notion de complémentation. En effet, nous pouvons constater qui achète de l'aliment au SEBOG par l'intermédiaire des factures, mais nous ne sommes pas en mesure d'en quantifier la ration donnée aux animaux (revente, achat à l'extérieur du Syndicat, distribution à d'autres types d'animaux...) ainsi que la régularité.

Sources : -Entretiens avec les éleveurs
-Entretiens avec le service technique du SEBOG
-Listes d'achats d'intrants au SEBOG
-Dossiers d'aides ODEADOM (achats de son de riz et minéraux)
-Visites sur le terrain.

-retrait du mâle du troupeau pendant une période de l'année (critère qualitatif) **:**

Ce critère permet de constater si l'éleveur a le souci de regrouper ses naissances pour un meilleur suivi de son troupeau et par conséquent, de les éviter en saison des pluies pendant laquelle l'humidité accentue les mauvaises conditions sanitaires.

résultats : 08 oui, soit 22,8 %
27 non, soit 77,2 %

Sources : -Entretiens avec les éleveurs
-Entretiens avec le service technique du SEBOG
-Inventaires SUAE (Chambre d'Agriculture)
-Visites sur le terrain.

2.2. *Essai de typologie des élevages*

Pour traiter l'ensemble des données structurelles, techniques, de production et d'informations générales, en égard au nombre d'exploitations et de variables ainsi qu'au caractère tantôt quantitatif, tantôt qualitatif, nous avons utilisé l'outil graphique de J.BERTIN (1977). Il nous a été par ailleurs fortement conseillé car il a déjà été utilisé et expliqué dans les travaux effectués précédemment en Guyane. De plus, nous n'avions pas à notre disposition d'outil informatique d'analyse multifactorielle des données (méthode statistique multicritères de type Analyse Factorielle des Composantes (AFC), Analyse en Composante Principale (ACP)), ni de formateur disponible, c'est pourquoi nous avons utilisé cette méthode graphique de BERTIN.

Cette méthode permet ainsi d'ordonner la matrice des données afin de faire apparaître des groupes homogènes, c'est à dire rapprocher les colonnes semblables et les lignes semblables pour réaliser des groupements de couleur (une couleur étant définie pour chaque classe de variables). Ainsi, il est possible de repérer des variables contrastantes ou discriminantes et un classement des élevages (figure 1).

LISTE DES CRITERES ETUDIES

A — corral ou structure de contention : oui / non

B — mortalité au sein du troupeau : faible / moyenne / importante

C — prophylaxie sur les animaux : oui / non

D — force de traction : oui / non

E — chargement : 1-3 têtes/ha / >1 tête/ha ou <3 têtes/ha

F — rotation : oui / non

G — fertilisation : oui / non

H — ancienneté: > 10 ans (avant 1984) / 7-10 ans / <7 ans (après 1987)

I — taux = (animaux de 0 à 1 an présents sur l'exploitation)/(nombre de va) : >0.75 / 0.5 à 0.75 / <0.5

J — origine : Europe continentale / Guyane / Antilles/Asie/autres DOM

K — nombre d'espèces fourragères présentes sur l'exploitation : >ou = 4 / 1 à 4 / < ou =1

L — STH : > 50 ha / 20-50 ha / < 20 ha

M — nombre de reproductrices : > 50 têtes / 10-50 têtes / < 10 têtes

N — production de viande (vente chez les bouchers) : production importante / production faible / pas de production

O — nombre de têtes : > 70 têtes / 30-70 têtes / < 30 têtes

P — source principale de revenu : l'élevage bovin / l'élevage + autres activités agricoles / revenus extérieurs

Q — problèmes d'adventices : contrôlé / non contrôlé

R — surface moyenne des parcelles : > 4.5 ha / 3.5-4.5 ha / < 3.5 ha

S — desherbage chimique : oui / non

T — tentative d'association graminées/légumineuses : oui / non

U — allotement des animaux : oui / non

V — retraît du mâle du troupeau pendant une certaine période : oui / non

SOURCE : CARUT L, DORVAUX F, 1996

TYPOLOGIE DES ELEVAGES DES ADHERENTS DU SEBOG :

figure 1 : Représentation graphique de BERTIN

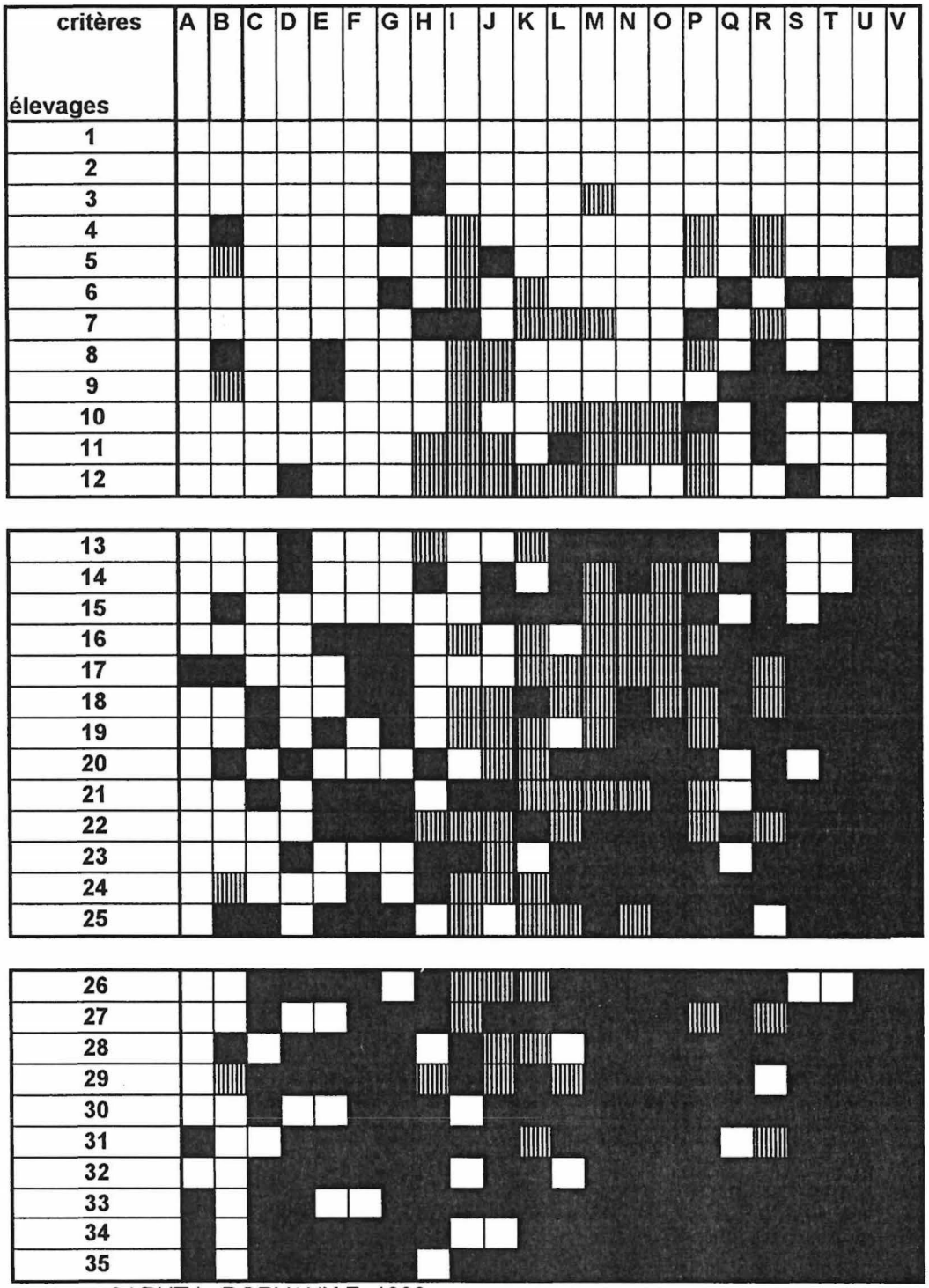

source : CARUT.L, DORVAUX.F, 1996

Trois groupes d'éleveurs ont ainsi été identifiés à l'issu du traitement :

Groupe I : groupe «des producteurs»

Groupe II : groupe «des éleveurs en phase transitoire»

Groupe III : groupe « des éleveurs non producteurs, à objectifs divers ».

2.2.1. Présentation des différents groupes d'exploitations

2.2.1.1.Le groupe «des producteurs » (12 EA ; de 1 à 12)

Ce groupe est constitué à 84% (10/12) de «gros producteurs », c'est-à-dire d'éleveurs produisant au moins 20 bêtes par an et ce de façon régulière. Nous y retrouvons ainsi toutes les exploitations dont le revenu principal est issu de l'élevage bovin. Pour les autres, même s'il n'est pas le revenu principal, il représente tout de même une part importante dans l'entreprise agricole.

Ce groupe de producteurs répond favorablement aux critères de conduite du troupeau et des pâturages tels : faire de la prophylaxie, la rotation des troupeaux sur les différentes parcelles et alloter les animaux. Ceci montre bien la volonté de ces exploitants de vouloir produire.

Le critère « retrait du mâle du troupeau une partie de l'année » afin de mieux maîtriser les naissances est très discriminant. Nous constatons en effet que la totalité des éleveurs qui pratiquent cette conduite font partie de ce groupe de producteurs. D'ailleurs, ce critère est à mettre en relation directe avec : la production de viande, l'allotement du troupeau, la rotation des animaux sur les différentes parcelles, la prophylaxie et le chargement. Ce critère de conduite, d'un niveau technique plus poussé, peut également être mis en relation avec « la tentative d'associations de graminées et de légumineuses » et du « nombre d'espèces implantées dans les prairies » qui sont également très caractéristiques de ce groupe et font état d'un certain niveau d'intérêt, de motivation et de technique plus soutenu que les groupes II et III.

La vente régulière d'animaux chez le boucher étant la spécificité de ce regroupement d'exploitations, il paraît ainsi normal que l'on y trouve tous ces éleveurs qui ont un minimum de structure et de technicité !

Diagramme 1 : Caractéristiques du sous groupe 1 du groupe des producteurs

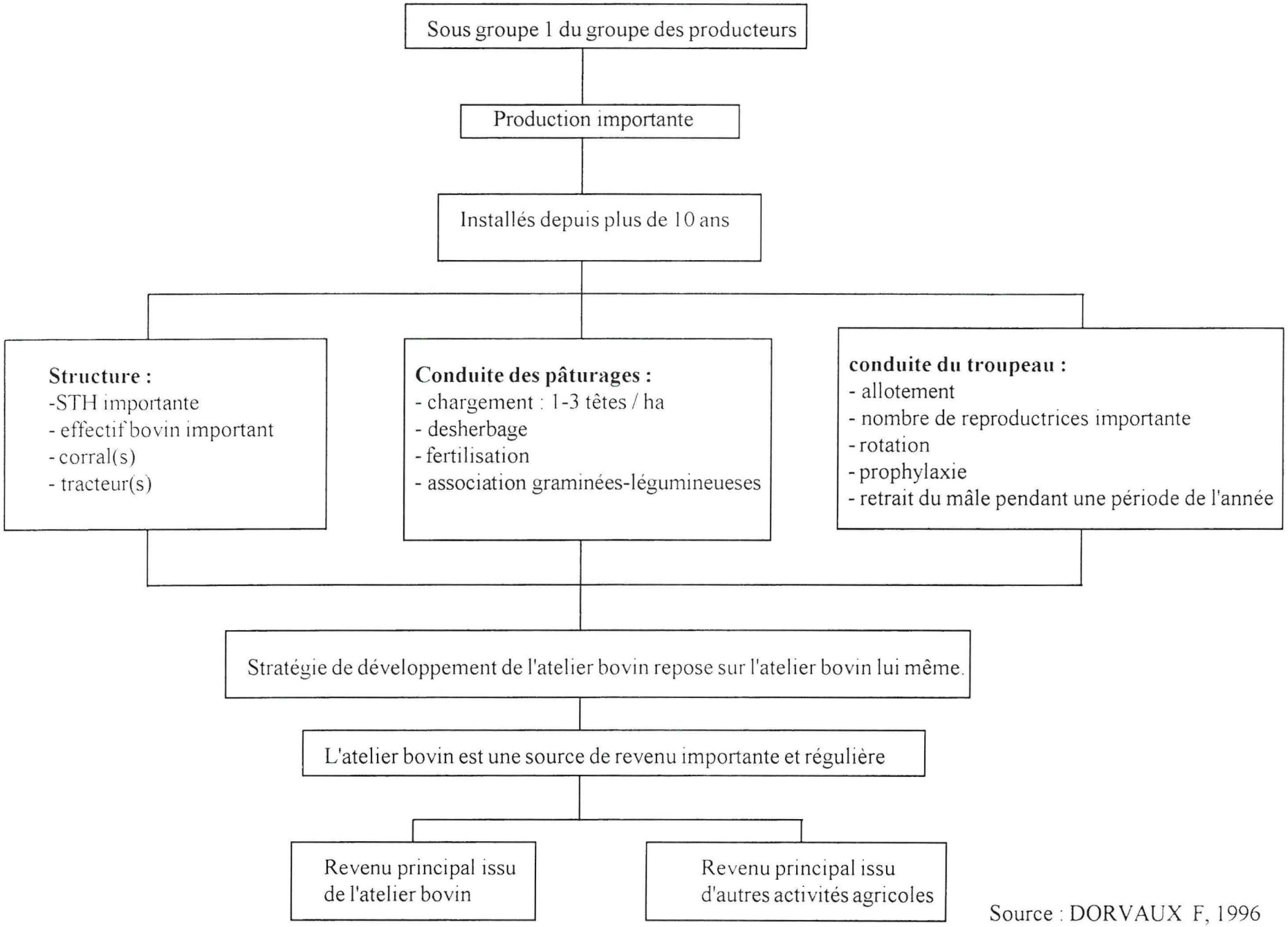

Source : DORVAUX F, 1996

Au sein de ce groupe de producteurs, nous pouvons distinguer deux sous-groupes :

* sous-groupe 1 (8 EA : n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9) :

Il réunit les exploitants dont l'activité agricole offre une source de revenus importante et régulière. Pour la grande majorité d'entre eux, l'atelier bovin est la source de revenus principale et la stratégie de développement de cet atelier repose sur l'élevage bovin lui-même.

Les éleveurs de ce sous-groupe sont installés depuis plus de 10 ans et par conséquent ont pu bénéficier de « la solidité du Plan pendant le long cheminement d'installation de leur élevage et de maîtrise du processus productif. Les aides procurées (prêts, subventions) pour chaque type d'opération d'installation se réduisirent avec le temps, mais les premiers installés avaient déjà fait l'acquisition d'outillage, bénéficiaient de l'ouverture de circuits d'approvisionnement ou de vente, et pouvaient monnayer leurs conseils, fruit de leur expérience, dans leur réseau de relations. » (VISSAC.B et al, 1990). Il est important de souligner que les deux exploitations (2 et 3) installées récemment, et dont l'élevage bovin constitue également le revenu principal, se retrouvent au sein de ce sous-groupe car elles ont aussi bénéficié des avantages du Plan Vert, mais de façon indirecte, via des liens familiaux avec d'autres éleveurs anciennement installés. En effet, (2) a bénéficié d'une reprise avantageuse d'un exploitant qui s'était installé vers 1975, et (3) bénéficie d'importantes aides que se soit d'ordre matérielle, technique, financière... de la part d'un des membres de ce groupe.

Ces structures les plus anciennes ont ainsi profité des aides du Plan Vert pour ce qui est l'acquisition du matériel, du cheptel et l'aménagement du foncier. Les critères de structure étant fortement liés à celui de l'ancienneté, on retrouve donc dans ce groupe les plus gros troupeaux (> 70 têtes), les plus importantes STH (> 50 ha), des éleveurs possédant au moins un tracteur et un corral (au sein de ce groupe, il n'est pas question de structure de contention étant donné l'importance du troupeau et des manipulations qui y sont nécessaires ; nous parlerons donc uniquement de corral) (diagramme 1 en vis à vis).

Diagramme 2 : Caractéristiques du sous groupe 2 du groupe des producteurs

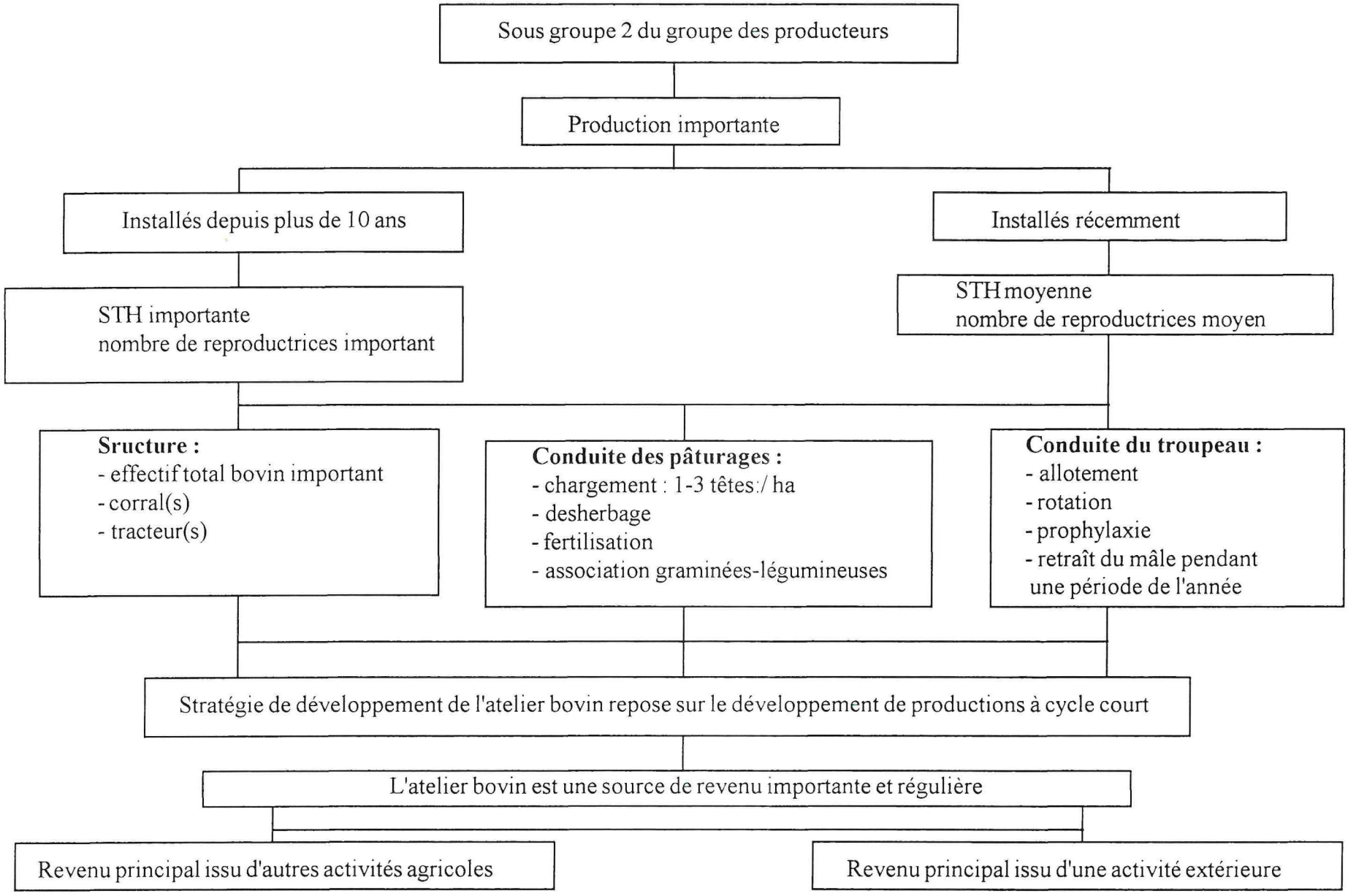

Source : DORVAUX F, 1996

* sous-groupe 2 (4 EA : n° 7, 8, 10, 11, 12)

Il réunit les exploitants dont la stratégie de développement de l'atelier bovin repose sur le développement de productions à cycle plus court (porcs, volailles, agrumes, légumes...) ce qui leur permet de financer petit à petit leur élevage bovin.

Au sein de ce groupe, on trouve des éleveurs installés depuis plus de dix ans (4/7) et des exploitants installés plus récemment.

Les critères de structure étant liés à celui de l'ancienneté (cf. ci dessus) et les conditions d'installation n'étant pas comparables à celles de l'époque du Plan Vert, les exploitations agricoles installées récemment disposent d'une STH moins importante (< 50 ha) et d'un nombre de reproductrices, critère moteur de la production, également plus faible (< 50 têtes).

Les objectifs de production de ces exploitants s'expriment donc pour des cheptels plus réduits que précedemment avec d'autres activités rémunératrices. En effet, le revenu principal de l'exploitation est issu soit d'autres activités agricoles (2/4), soit d'une activité extérieure (2/4), mais en aucun cas de la production bovine.

Du fait de ces autres activités et des aléas économiques sur l'élevage, des phases cycliques sur le cheptel ont existé (décapitalisation, recapitalisation) ou peuvent encore survenir. Mais nous pouvons tout de même considérer que les compétences techniques existent (diagramme 2 en vis à vis).

Seules les exploitations (10) et (11) ont une production d'animaux plus faible (moins de 20 animaux par an). En effet, (10) est en phase de ralentissement et pour l'exploitation (11), il s'agit d'un élevage laitier dont le potentiel de production pourra être mis en valeur lorsque l'industrie de transformation du lait sera développée.

C'est donc dans ce groupe que l'on retrouve les éleveurs les plus dynamiques et les plus engagés dans l'activité d'élevage.

Diagramme 3 : Caractéristiques du sous groupe 1 du groupe des éleveurs en phase transitoire

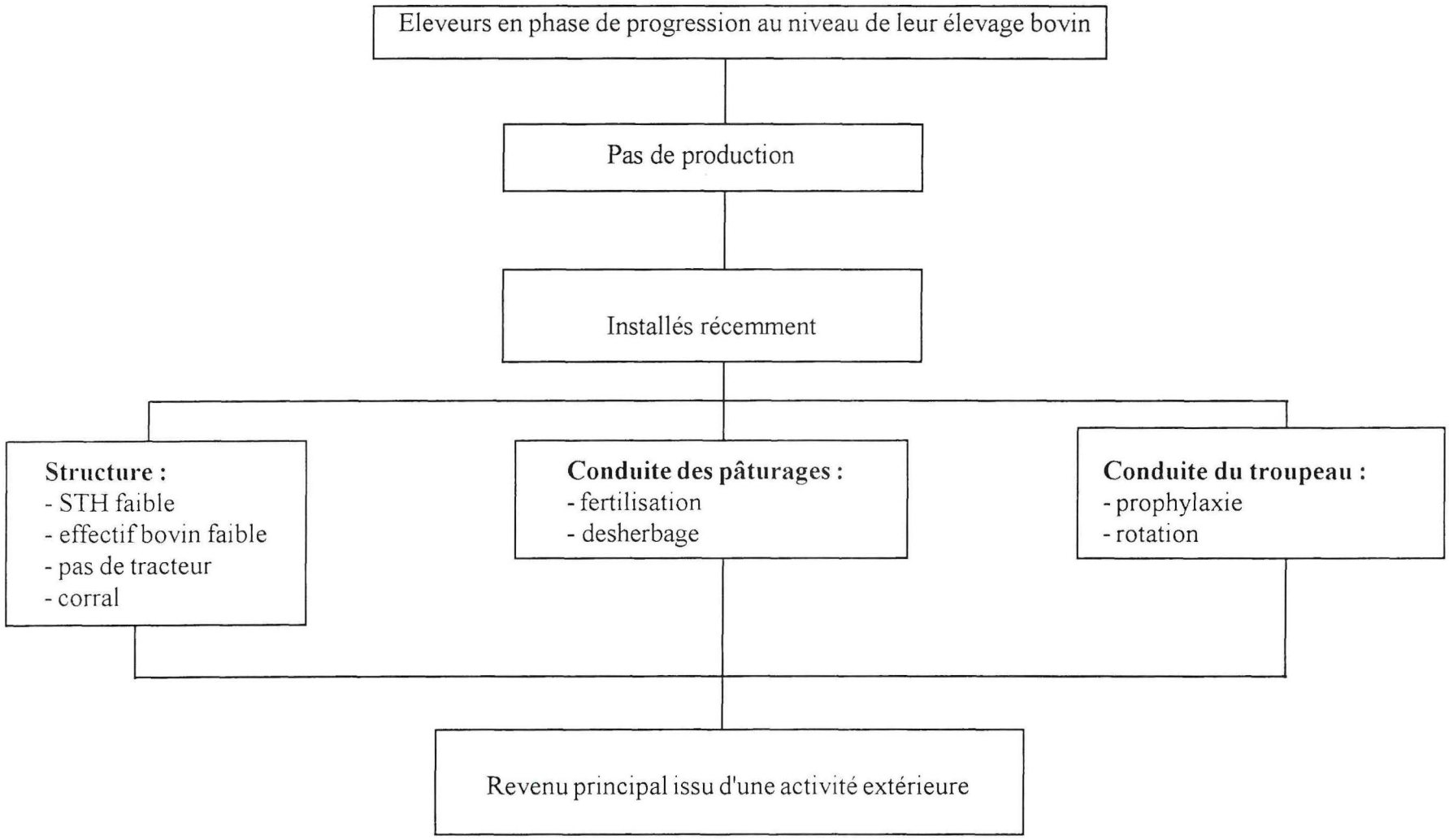

Source : DORVAUX F, 1996

2.2.1.2.Le groupe « des éleveurs en phase transitoire » (13 EA ; de 13 à 25)

Ce groupe réunit des élevages de plus petites dimensions qui sont en pleine mutation : l'élevage est soit en phase de développement au sein de l'exploitation, soit au contraire, en phase de ralentissement. Dans tous les cas, il est accompagné d'une autre activité (agricole ou extérieure).

Même s'il apparaît des choix de conduite raisonnée chez certains et qu'il existe des débuts d'équipement matériel (chez ceux qui développent l'activité bovine) ou des reliquats (chez ceux qui décapitalisent), ces exploitants ne mettent pas en oeuvre autant de technicité au niveau de la conduite du troupeau et des pâturages que le groupe précédent. En effet, il n'est plus question ici d'alloter les animaux , de retirer le mâle du troupeau pendant une période de l'année ou bien encore d'implanter des légumineuses et des graminées pour en faire une association (à de rares execptions près).

Dans ce groupe, nous pouvons distinguer deux sous-groupes :

* sous-groupe 1 (5 EA : n° 13, 14, 20, 23, 24)

Ces éleveurs sont en phase de progression au niveau de leur élevage bovin.

La fertilisation des prairies et l'ancienneté de l'exploitation sont deux critères bien associés qui permettent de vérifier cette progression. Ainsi, nous constatons que ceux qui fertilisent leurs parcelles sont les gens qui sont installés récemment et qui donc débutent dans des conditions où les aides et les subventions qui ont pu exister au temps du Plan Vert n'ont plus lieu d'être. Ce sont des gens « motivés » qui débutent, s'y mettent petit à petit. Nous pouvons également vérifier ce phénomène à travers le critère de désherbage des parcelles qui permet de constater que ces éleveurs, récemment installés, ont des réflexes techniques progressifs. Nous pouvons supposer qu'ils ont préféré tout d'abord « dépenser » pour la prophylaxie des animaux et qu'en ce qui concerne les travaux sur les pâturages, ils sont remis à plus tard quand ils auront à nouveau un peu de trésorerie disponible !

Pour ce sous-groupe d'éleveurs récemment installés, il n'est encore pas question de production régulière de bovins. Il ne faut pas oublier que cet élevage bovin est une production à cycle long (notamment chez ces éleveurs qui sont exclusivement des Naisseurs-Engraisseurs (cf. 3ème partie) (diagramme 3 en vis à vis).

Le revenu principal est issu pour la quasi totalité des membres de ce groupe (5/6) de revenus extérieurs qui leur permettent d'autofinancer leur élevage bovin qui démarrent et progressent (les techniques de conduite et d'élevage s'améliorent petit à petit).

Diagramme 4 : Caractéristiques du sous groupe 2 du groupe des éleveurs en phase transitoire

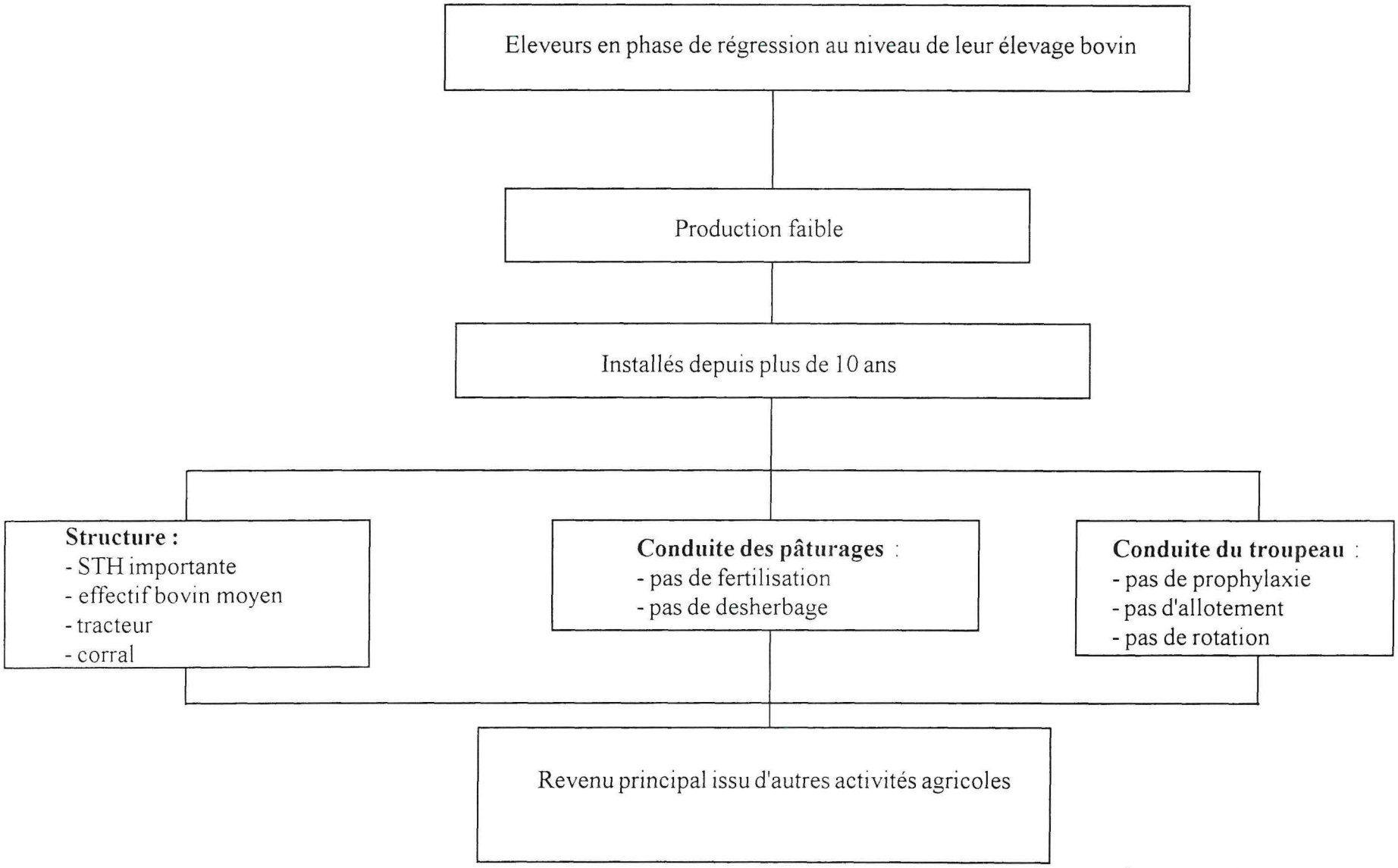

Source : DORVAUX F, 1996

* sous-groupe 2 (7 EA : n° 16, 17, 18, 19,21, 22, 25)

Ces éleveurs sont en phase de régression au niveau de leur élevage bovin.

Nous constatons que les plus anciennement installés ne fertilisent plus ni ne désherbent leurs parcelles. Ils suivent bien une logique d'abandon à plus ou moins long terme puisqu'ils ne pratiquent même plus ce travail de base sur les prairies. Ce phénomène de régression se vérifie également à travers les critères de prophylaxie, d'allotement des animaux et de leur rotation. Ainsi, ces exploitations datant de l'époque du Plan Vert sont réellement « en train de laisser tomber » puisqu'elles ne pratiquent plus aucune technique, que se soit au niveau de la conduite du troupeau ou de celle des pâturages.

Les plus importantes STH de ce groupe appartiennent à ces « anciens du Plan Vert ». Il en est de même pour la possession d'au moins un tracteur, les plus gros troupeaux et la vente aux bouchers d'au plus 20 animaux par an. Ainsi, seuls certains éleveurs de cette « catégorie » (4/6) sont en mesure et ont encore la capacité de produire un minimum d'animaux jusqu'à épuisement de leur stock (car ils sont en phase de décapitalisation plus ou moins rapide), mais pour la grande majorité de ces exploitants (5/7), le revenu principal de l'exploitation est issu d'une autre activité agricole et en aucun cas de la production bovine (diagramme 4 en vis à vis).

L'exploitation (15) ne se retrouve dans aucun des deux sous-groupes car il s'agit là d'un élevage datant encore du Plan Vert et qui, à l'heure actuelle, est en stagnation parce que l'exploitant, âgé n'a pas de successeur.

Ainsi, nous distinguons bien deux sous-groupes :

- l'un dont la structure de l'exploitation est déjà existante et importante. Cela caractérise les anciens installés qui ont bénéficié de certains avantages à leur début et qui maintenant sont en phase de régression.

-l'autre, dont la structure d'exploitation est moins importante et récente. Ce sont des élevages qui s'autofinancent, démarrent et qui sont maintenant en phase de progression.
...d'où l'utilisation du terme « transitoire » !

2.2.1.3.Le groupe « des éleveurs non producteurs » (10 EA ; de 26 à 35)

Ce groupe est caractérisé par des éleveurs dont les objectifs sont multiples mais pour qui la production de viande bovine n'est pas prioritaire ! Pour 90 % d'entre eux, la source principale de revenu provient d'activités extérieures.

Ainsi, le lopin de terre avec les quelques bêtes qui y pâturent représentent pour ce groupe d'exploitants :

- une forme d'épargne : « j'ai quatre sous, je les transforme en quatre pattes ! »

-une forme de trésorerie, facilement convertible en cas de « coup dur » !

-une forme de loisir où le lopin de terre représente en quelque sorte « un abattis moderne », c'est le cas de l'exploitant (31) qui est à la retraite et qui désormais y passe tout son temps. C'est pourquoi le problème des adventices est contrôlé, il fait de la prophylaxie sur ses deux vaches et il envisage même la construction d'un corral !

-une stratégie foncière pour justifier l'utilisation du terrain quand arrive la fin du bail par exemple, ou pour le revendre comme place à bâtir quand l'occasion se présentera.

Ces éleveurs y placent quelques animaux pour que cette « exploitation » puisse être considérée comme une véritable structure. Leur souci premier n'est bien évidemment pas de produire, étant donné les critères de production, de chargement des prairies...

-un moyen d'obtenir de l'engrais organique (le fumier des animaux = fertilisant)

-pour beaucoup de ces éleveurs, l'adhésion au SEBOG représente un certain aspect social :

*soucis d'appartenance à un groupe

*stratégie politique...

En effet, au moment de la création du Groupement, bon nombre de ses adhérents en ont fait de la publicité pour en augmenter les effectifs. Il a été donné toute sorte d'arguments : les aides et les primes à percevoir et bien évidemment ceux qui ont été cités ci-dessus. Quelque soit le niveau de production de chacun, il fallait inciter le plus de monde possible à adhérer à ce Syndicat qui représente en quelque sorte une forme d'espoir de redressement de l'élevage bovin en Guyane. C'est en grande partie comme cela que ce groupe d'exploitants a vu le jour !

Etant donné leur appartenance à ce groupe, il peut paraître étonnant que plus de la moitié (6/10) de ces adhérents ait un corral au sein de leur exploitation. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'une prime de 20 000 francs est accordée à toute construction de corral !

Ce groupe réunit donc de petites structures où la STH est < 20 ha et les élevages constitués de très petits troupeaux avec un nombre de vaches allaitantes < 10 têtes.

Le but de ces exploitants n'étant pas de produire du bovin, il paraît donc « normale »

Diagramme 5 : Caractéristiques du groupe des éleveurs à objectifs divers

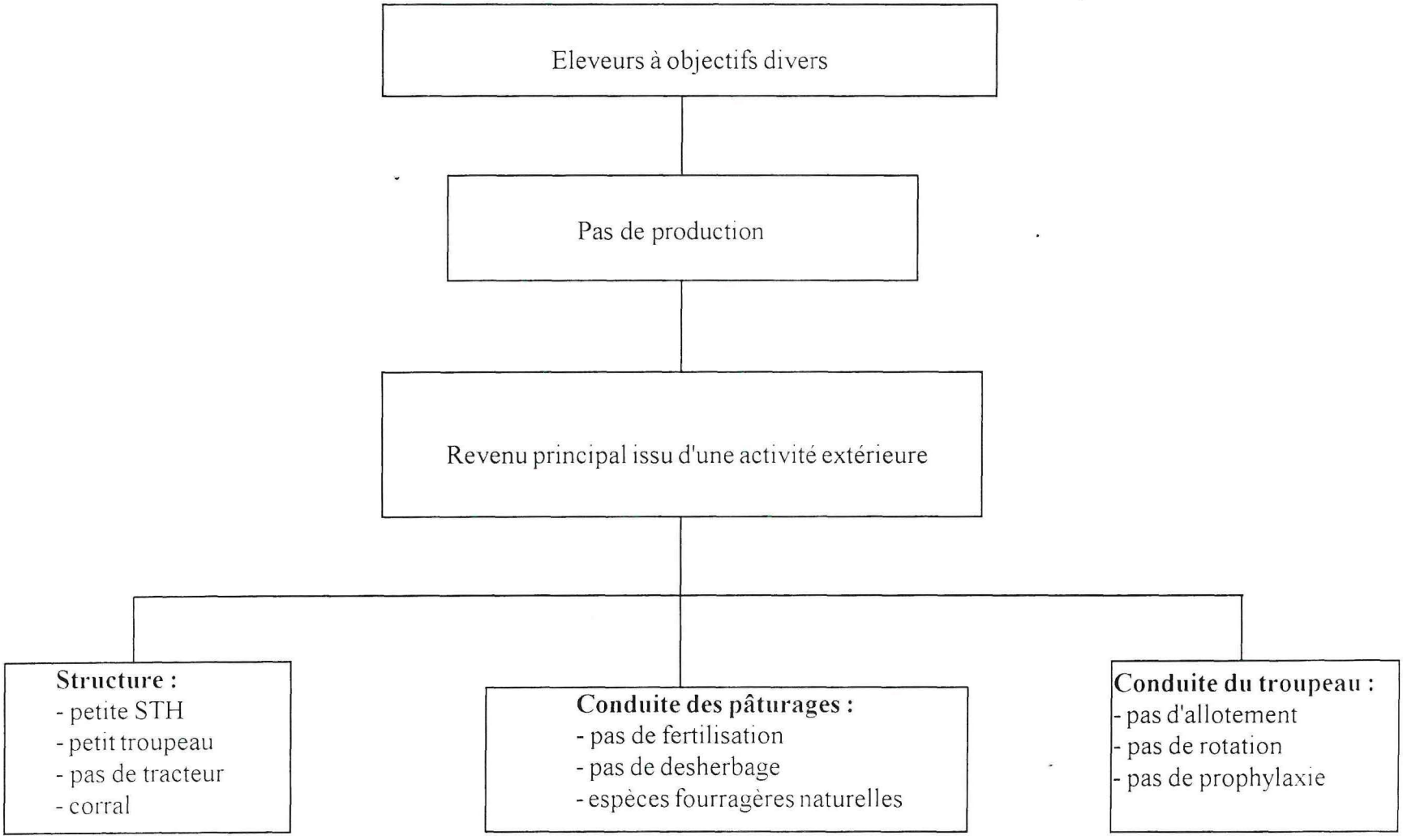

Source : DORVAUX F, 1996

qu'ils soient rares dans ce groupe à répondre favorablement aux différents critères de « technicité » (l'allotement des animaux...), contrairement à ceux du groupe I dont l'objectif premier est la production. Pour certains des critères, il arrive qu'il y ait 1,2 voire 3 élevages qui y répondent mais c'est de manière exceptionnelle, voir même accidentelle !

Ainsi, pour les critères : association graminées-légumineuses, désherbage et fertilisation des prairies, nous remarquons que seule l'exploitation (26) y répond favorablement. En fait, cet éleveur a tenté ces « expériences » lors d'une entrée plus importante de trésorerie, mais ce ne sont pas des choses qu'il fait systématiquement et de manière régulière.

En ce qui concerne l'exploitation (27), elle est la seule de ce groupe d'éleveurs dont le revenu principal ne vient pas de l'extérieur ! L'éleveur exploite ses quelques bêtes afin d'obtenir du fumier qu'il utilise pour ses autres activités agricoles (notamment le maraîchage) ; d'ailleurs, on peut remarquer au passage qu'il fait partie des deux seuls de ce groupe qui possèdent une force de traction.

Ces éleveurs à objectifs divers ne cherchent donc pas à vivre de leur élevage mais ont une autre stratégie (diagramme 5 en vis à vis) !

2.2.2. Remarques

Deux critères ne nous sont pas apparus comme discriminants dans cette étude :

2.2.2.1.L'origine géographique de l'exploitant

En effet, nous pensons que quelque soit le groupe auquel appartient l'exploitant, il n'y a pas de règle en ce qui concerne son origine géographique.

Pourtant, nous aurions pu penser que pour ce qui est des gens venus de l'extérieur de la Guyane (métropolitains, antillais, asiatiques...), s'ils sont arrivés au moment du Plan Vert pour faire de l'élevage bovin, s'ils sont restés et qu'ils en font toujours actuellement, c'est que la sélection a été faite (étant données les conditions actuelles pour s'installer) et qu'ils ont en quelque sorte réussi ! Les Guyanais étant sur place, leur démarche n'a pas été la même. Pour eux, le Plan Vert n'a été qu'un plus. Leur niveau de motivation n'était donc pas comparable !

2.2.2.2. La surface moyenne des parcelles

Pour ce critère également, nous avons trouvé qu'il n'y avait pas de règle et qu'il n'était pas représentatif. Chaque exploitant s'adapte selon le temps qu'il dispose, ses moyens, son parcellaire, son terrain... Pour ceux qui produisent, nous pourrions penser que les surfaces des parcelles sont plus où moins réfléchies (selon l'allotement des animaux dans les différentes parcelles par exemple). Mais pour le reste, cela relève du hasard et nous ne pensons pas que ce critère soit révélateur d'une certaine conduite d'élevage.

2.3. *Rapide comparaison de la typologie mise en place à celles déjà existantes*

2.3.1. Contexte de mise en place

En 1984 et 1987, des typologies concernant l'élevage bovin viande en Guyane Française ont été mises en place.

En 1984, près de sept ans après le début du Plan Vert, son état d'avancement était évalué à partir de critères globaux : surfaces déforestées, effectifs animaux pour l'ensemble du département, poids moyen des carcasses commercialisées. Il n'y avait pas de critères d'évaluation de l'efficacité des programmes techniques mis en oeuvre dans les exploitations d'élevage bovin « Plan Vert » et aucune information fiable ne circulait à ce niveau. La mise en place dès 1983-1984 de suivis d'élevages correspondait à l'approche, par l'INRA, d'un des niveaux d'organisation. La première étape de l'étude des systèmes techniques a consisté à mettre au point une méthode d'enregistrement et d'analyse du fonctionnement des élevages « Plan Vert » sur un échantillon non représentatif d'élevages (4 fermes d'Etat et 3 fermes privées créées en 1990) (VISSAC, 1984 ; DEDIEU, 1987). La constatation d'une certaine diversité des pratiques de conduite des troupeaux, de gestion des surfaces, et des performances zootechniques, suivie d'un essai de typologie des élevages a suscité l'intérêt des agriculteurs, des techniciens des services de développement et de l'administration. La méthode retenue semblait pouvoir être utilisée comme l'outil d'appui technique : la comparaison des manières de faire des agriculteurs et des résultats obtenus permettait, en effet, de proposer des voies d'amélioration. Un projet commun INRA-SUAD d'élargissement du nombre d'exploitations suivies et de diffusion de la méthode auprès des techniciens du développement fut donc réalisé entre 1985 et 1987 : ce fut l'objet de la deuxième typologie qui portait sur 21 élevages (DEDIEU. B, et al, 1990).

2.3.2. Les grandes différences

L'essai de typologie que nous avons mis en place permet de montrer que, presque 10 ans après la fin du Plan Vert, l'élevage bovin existe toujours en Guyane et que les stratégies et formes d'élevage sont différentes suivant les exploitations. Toutefois, cette étude présente des différences avec celles déjà existantes :

- elles ont été créées pendant la période Plan Vert
- le but de ces typologies était de proposer aux agents du Développement des outils d'analyse et de références pour effectuer des suivis techniques dans les élevages de la Guyane Française.
- les élevages ont été suivis par passage mensuel tout au long d'une année
- les critères obtenus sont plus précis : par exemple :

concernant
* l'allotement des animaux, il est précisé le nombre de lots au sein de chaque exploitation suivie
* la fertilisation des prairies, le nombre d'unités de N-P-K est donné

- utilisation de critères concernant les performances zootechniques du troupeau, exemple : productivité numérique, croissance des veaux sous la mères, poids moyen des vaches...

2.4. Améliorations proposées

Cette typologie nous permet de situer les différents groupes d'éleveurs et de faire quelques suggestions quant à l'évolution de leur exploitation suivant leur appartenance à ce groupe.

2.4.1. Pour les exploitations du groupe 1:

- diversifier le revenu de ces exploitations et équilibrer le plus possible la contribution de chaque activité à l'élaboration de ce revenu : Etant donnée la crise que traverse actuellement le secteur bovin, il est important de pouvoir compter sur une entrée d'argent issue d'autres activités.
- innover au niveau des produits utilisés :
  * pour la prophylaxie des animaux,
  * des engrais pour la fertilisation des prairies
  * des fongicides pour les traitements des pâturages
- améliorer les potentialités génétiques. Pour cela, tester de nouveaux croisements sur la race zébu avec d'autres races taurines (race charolaise par exemple) permettant d'améliorer le rendement carcasse des animaux.
- inciter ces exploitations à produire des carcasses lourdes et non grasses par un système de prix adapté.

- Combiner au maximum la lutte chimique raisonnée et limitée , le contrôle mécanique ou manuel des mauvaises herbes , la gestion des pâturages par les troupeaux et la mise en défens temporaire, afin de diminuer les coûts de régénération des pâturages.
- Systématiser l'association graminées-légumineuses
- La terre n'étant pas ce qu'il y a de plus onéreux en Guyane Française, il pourrait être intéressant d'effectuer des tests pratiqués en Bolivie où les résultats paraissent encourageants. Ces tests consistent : à éclaircir une partie de la forêt clôturée (en y mettant les vaches durant une saison), à effectuer des chemins tous les 100 mètres pour faciliter le déplacement des vaches et à y semer, une fois la forêt éclaircie, du « Gatun Panic » : celui-ci résiste mieux lors des années de sécheresse, car il est protégé par le couvert végétal de la forêt et posséde un taux d'humidité contenue dans le sol plus important , ce qui facilite son développement (ROUMEAS. M, 1994).
- Il semblerait important également de rechercher des espèces d'arbres fourragers résistants à de fortes sécheresses qui permettraient de compléter les besoins alimentaires des animaux lors de la période sèche où la nourriture se fait rare et de diminuer les achats d'aliments concentrés (son de riz...).

2.4.2. Pour les exploitations du groupe 2:

Pour les élevages du sous-groupe 1, (ceux en phase de développement), les suggestions que nous pouvons faire reprennent « en gros » celles du groupe 1, mais à plus long terme .
Les améliorations à apporter sont surtout d'ordre technique, aussi bien culturale qu'au niveau de la conduite du troupeau :

* préférer semer telle variété de fourrages sur tel type de sol,
* la fréquence des différents traitements à appliquer sur les animaux, exemple : au moins un vermifugeage et cinq détiquages par an...

- Prise de conscience de l'importance de l'application de certaines techniques (la rotation et l'allotement des animaux...) par le biais de passages réguliers d'un technicien ou par des réunions d'informations.
- Certaines habitudes doivent être standardisées dans chaque élevage : de même qu'il est obligatoire de prévenir le Syndicat pour réaliser une commercialisation, il s'agit en matière d'encadrement de faire « prendre le réflexe » d'enregistrer les principales informations sur le troupeau (les entrées, les sorties, les vêlages...).

2.4.3. Pour les exploitations du groupe 3 .

Etant donné leur stratégie de « production », les améliorations à apporter ne doivent pas être à l'origine d'une sortie d'argent.

- éviter le pâturage libre sans rotation pour ne pas éliminer l'ensemble des espèces fourragères implantées (quand il y en a !) (cf. 2.1.4. Présentation des critères et des informations collectés : la rotation des animaux).
- avoir connaissance des aides qui existent afin de pouvoir en bénéficier.

Il est certain que cette typologie présente des limites : courte durée du recueil des données, manque de données précises sur les performances zootechniques... Mais cette étude sur les systèmes d'élevage bovin en Guyane nous a tout de même permis de proposer un essai de typologie des élevages. Trois groupes ont pu être mis en évidence. Ces groupes se différencient suivant la place de l'élevage bovin au sein de l'exploitation, son niveau de production, sa raison d'être et son orientation.

La typologie mise en place nous permet de mieux comprendre la logique de ces exploitations, leurs problèmes et les facteurs limitants qui leur sont propres. Elle nous permet également de cerner : - le rôle du Groupement vis-à-vis de ces différentes catégories d'éleveurs. En effet, l'appui et les conseils techniques que le SEBOG apporte à chacun de ses éleveurs sont adaptés à chaque cas en fonction du projet agricole de chacun.

- les éleveurs les plus sensibles et les plus réceptifs à d'éventuelles actions de la part du SEBOG
- les différentes actions que le Syndicat peut développer suivant la catégorie et le niveau de production de l'éleveur (cf. 2.4. Améliorations proposées).

Nous retrouvons grossièrement le même genre de typologie qu'en 1990 (INRA). Seul le sous-groupe 1 du groupe 2 (les exploitations en phase de développement) semble être nouveau. En effet, il traduit une nouvelle génération de gens qui peuvent développer des projets intéressants dans la filière d'aval. Cela est possible si cette filière accepte de travailler avec ces éleveurs sur des conseils globaux (connaissances zootechniques, culturales) adaptés à des situations de poly-pluri-activités et de démarrage de troupeaux.

Pour traiter le problème de l'élevage bovin en Guyane, il ne faut pas seulement cibler les éleveurs car les solutions aux problèmes sont globales et non ponctuelles. Il faut que l'Amont (production au niveau de l'exploitation) et l'Aval (abattage, circuits de commercialisation) soient traités simultanément !

3 ème PARTIE

APPROCHE TECHNICO-ECONOMIQUE DE QUELQUES ELEVAGES

3. APPROCHE TECHNICO-ÉCONOMIQUE DE QUELQUES ELEVAGES

Le système de production d'une exploitation d'élevage allaitant doit être raisonné en fonction de nombreux facteurs propres à chaque exploitation : surface, main d'oeuvre disponible, etc... Mais il faut également, et de plus en plus, tenir compte du marché et des débouchés possibles qui, en production de viande, sont en évolution continuelle - ce qui s'oppose à la lourdeur d'un système dont le cycle de production requiert plusieurs années (INRA, 1990).

Compte tenu de la conjoncture économique générale, les espoirs d'accroissement des prix de vente sont faibles et le maintien au niveau actuel hypothétique pour la plupart des carcasses produites. La réduction des coûts de production est impérative.

L'INRA a montré que la part de l'alimentation dans les charges variables d'exploitation était voisine des 2/3. Les frais liés à la production de l'herbe représentent 80 % de cette dépense (LETENNEUR. L et al, 1991).

La caractérisation « du fonctionnement des systèmes d'élevage doit prendre en compte en particulier les données économiques et la place de l'élevage dans les exploitations » (INRA-SAD, 1990). C'est pourquoi, parallèlement à cette approche « typologique des élevages » qui nous a permis d'étudier les traits caractéristiques de l'ensemble des éleveurs adhérents au SEBOG et de déterminer trois groupes d'éleveurs bien distincts, nous allons tenter de développer une approche technico-économique de quelques-uns de ces élevages.

3.1. Objectif de cette étude.

L'objectif est d'étudier les résultats technico-économiques de quelques exploitations du groupe 1 : « **des éleveurs producteurs** » et de relier ces résultats à la conduite d'élevage adoptée. Cet échantillon plus réduit permettra de mettre en évidence le coût de production de la viande bovine et de comprendre pourquoi le prix du kilo de carcasse de viande bovine est si élevé en Guyane (importations, mauvaise gestion, charges trop importantes...). Il est important de comprendre ce problème de coût étant donnés la concurrence de l'Europe Continentale et tous les aléas que ce marché de la viande bovine traverse actuellement (cf. « la Crise de la Vache Folle » (encéphalite spongiforme) !).

La viande produite en Guyane actuellement représente 18 % (contre 22 % en 1994) de la consommation du marché local dont 11,18 % (contre 15 % en 1994) sont produits par le SEBOG. Il faut réagir et trouver des réponses au plus vite afin que la filière « remonte la pente ».

Cette partie n'a pas la prétention d'être la solution aux problèmes, mais elle va tenter d'apporter, notamment à travers le calcul de la marge brute, quelques éclaircissements et des éléments de réponse à la situation des éleveurs bovins guyanais.

3.2. Démarche de l'étude.

3.2.1. Le choix des exploitations

Cet échantillon comprend 5 exploitations agricoles du groupe 1 « **des éleveurs producteurs** » qui ont été suivies pour faire cette étude technico-économique :

- 1 spécialisé bovin (EA 1 = **A**) | **groupe 1**
- 2 « pluriactifs agricoles » (EA 4 = **B** et EA 8 = **C**) |
- 2 éleveurs en phase d'installation (EA 2 = **D** et EA 3 = **E**) | **groupe 2**

Ces 5 exploitations ont été choisies pour les raisons suivantes :

- elles sont issues du groupe dont la production de viande bovine est la plus importante et représente une part non négligeable dans le revenu de l'exploitation,
- ce sont ces éleveurs qui se sont montrés les plus motivés par l'élaboration de cette étude et surtout ils ont été les plus aptes à en fournir les informations techniques et économiques nécessaires et fiables.

3.2.2. Les données disponibles

Les données dont nous avons pu disposer sont :

- les résultats comptables sur un exercice d'une durée de 12 mois
source : Centre de Gestion et d'Economie Rurale de Guyane

- les inventaires des troupeaux
source : SUAE (Chambre d'Agriculture)

- les parcellaires
source : CIRAD-EMVT

- les cahiers d'abattage des adhérents du SEBOG
source : SEBOG

- les différents registres : entrées et sorties du troupeau, vêlages et entretien des pâturages (cf. annexes).
sources : SEBOG, CIRAD-EMVT

- les facturiers des animaux vendus et les factures de tout ordre.
sources : les éleveurs

- « conduite , contexte propre à chaque exploitation » (l'information recherchée)
sources : entretiens avec les éleveurs, le service technique du SEBOG et du CGER et la mission CIRAD-EMVT

3.3. Présentation des exploitations suivies.

Il est important de signaler que les résultats comptables utilisés chez chaque éleveur ne datent pas tous de la même année. En réalité, seuls les plus récents ont été utilisés pour l'élaboration de cette étude, à savoir ceux de :

- **1993** pour l'exploitation **C**
- **1994** pour les exploitations **A**, **B** et **E**
- **1995** pour l'exploitation **D.**

De même, pour que l'étude reste cohérente, toutes les données utilisées par la suite se réfèrent aux années citées ci-dessus.

Une question peur se poser : pourquoi ne pas avoir fixé une année commune pour les 5 exploitations ? Si cette méthode avait été adoptée, l'étude aurait été mise en place avec des résultats datant de 1993 ! Ce qui remonte déjà à plus de deux ans.

Rappelons que cette étude a pour objet de rendre compte au mieux de la réalité : le problème du coût de production de la viande bovine actuellement. Il aurait était dommage de ne pas exploiter des données disponibles plus récentes qui répondent sans doute mieux à l'objet fixé.

Cependant, l'exploitation **C**, dont les résultats économiques les plus récents remontent à plus de deux ans, a quand même sa raison d'être dans cette étude car elle permet d'une part d'agrandir l'échantillon étudié et d'autre part de confirmer les tendances.

3.3.1. Caractéristiques des 5 exploitations ayant fait l'objet de l'étude :

Exploitations	A	B	C	D	E
Année d'installation	1976	1984	1982	1992	1992
STH (en ha)	182	450	90	139	56
Cheptel total (têtes)**	436	524	371	252*	62
Cheptel reproducteur (têtes)**	148	168	150	39	9
Chargement (têtes / ha)	2,4	1,16	4,23	1,81	1,11
Chargement (en T / ha)	0,8	0,34	1,43	0,63	0,43
UTH élevage	3,60	2	2	2,85	1,5
STH / UTH (en ha / UTH)	50,5	225	45	49	37
Bovins / UTH	121	262	190,5	88,5	41,5
Orientation de la production	NE	NE	NE	NE, E	NE, E
Autres activités		porcs, activités externes	porcs, cultures fruitières et vivrières	pension bovine, activités externes	production de fleurs, activités externes

NE : Naisseur-Engraisseur E : Engraisseur

tableau 9 : principales caractéristiques des exploitations suivies.

(source : DORVAUX F, 1996)

* 252 animaux = 150 appartenant à l'exploitant + 102 en pension

** source : stocks de début et fin d'exercice dans les résultats comptables

les résultats obtenus sont des valeurs moyennes =

(valeur de l'inventaire début + valeur de l'inventaire fin) / 2

Remarques :

- **Elevage naisseur-engraisseur** : élevage et engraissement des animaux issus de l'élevage. Les achats de taureaux et de génisses de reproduction sont également inclus dans cet atelier.

- **Elevage naisseur** : élevage où les animaux naissent sur l'exploitation et sont engraissés à l'extérieur.

- **Elevage engraisseur** : élevage où les animaux sont achetés à l'extérieur et engraissés sur l'exploitation.

Ce tableau permet de répartir ces 5 exploitations en 2 groupes :

groupe 1(EA : **A, B** et **C**) : il regroupe 3 exploitations de grandes dimensions (90 à 450 ha) qui font parties des plus importants troupeaux de Guyane (381 à 524 têtes). Ces exploitations sont des élevages « à dominante » Naisseur-Engraisseur (car **A** vend quelques veaux sevrés à un autre éleveur) de leurs propres animaux. Elles sont installées depuis plus de 10 ans et ont donc bénéficié des avantages du Plan Vert (cf. 1ère partie) et sont maintenant « des situations stabilisées ».

groupe 2 (EA : **D** et **E**) : il regroupe 2 exploitations de plus petites dimensions : la STH et la taille du troupeau sont moins importants. Ces exploitations sont des élevages Naisseur-Engraisseur, Engraisseur, puisqu'ils achètent des animaux pour les engraisser. On peut dire que l'exploitation **D** est Naiseur-Engraisseur, Engraisseur direct pour des animaux qu'elle achète et indirect pour les animaux qu'elle a en pension au sein de son exploitation. Ces 2 exploitations sont récemment installées (depuis 4 ans) et ont bénéficié indirectement du Plan Vert via des liens familiaux avec d'autres éleveurs anciennement installés (cf. 2ème partie).

Nos remarques :

- l'exploitation **A** n'a pas d'autres activités que l'élevage bovin.
- l'exploitation **C** est en surpâturage (chargement animal > 4 têtes / ha).
- l'exploitation **B** conduit son élevage plus en extensif que les autres. En effet, le chargement animal est faible, le nombre de bovins par UTH est bien plus important, ainsi que le nombre d'hectares par UTH qui lui est 4 fois plus élevé.

Graphe 1: Composition du troupeau A en 1993 et 1994

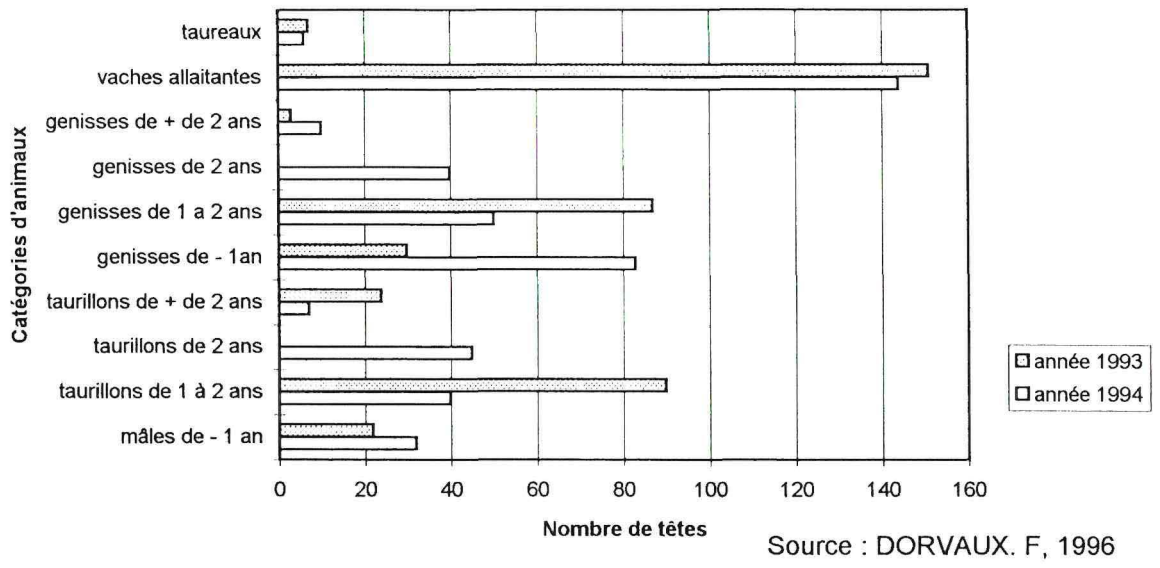

Source : DORVAUX. F, 1996

Graphe 2: Composition du troupeau B en 1993 et 1994

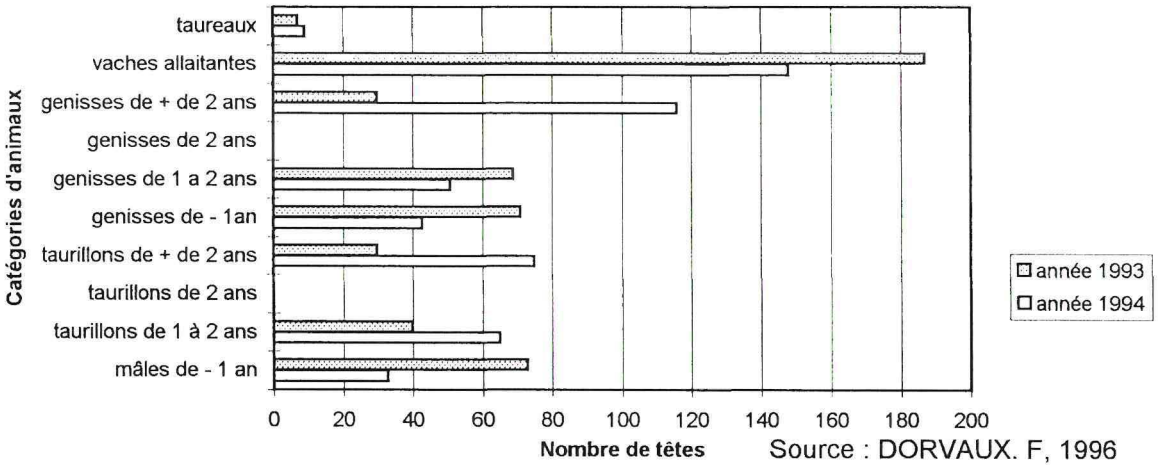

Source : DORVAUX. F, 1996

Graphe 3: Composition du troupeau C en 1992 et 1993

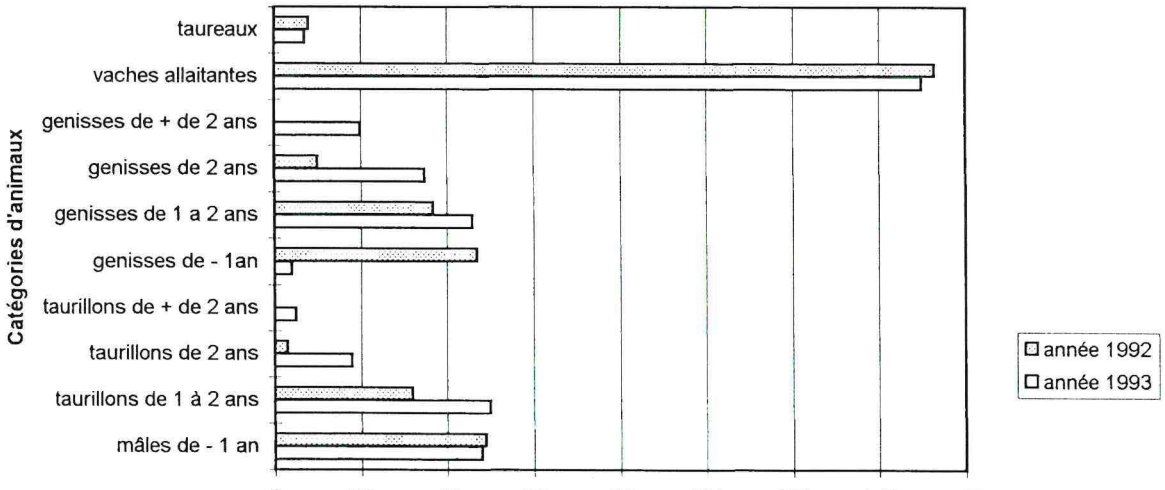

Source : DORVAUX. F, 1996

3.3.2. Présentation des troupeaux

3.3.2.1. Composition des troupeaux au début et à la fin de chaque exercice:

Elevages	A		B		C		D		E	
Années	**n**	**n-1**	**n**	**n-1**	**n**	**n-1**	**n**	**n-1**	**n**	**n-1**
Mâles de - 1 an	32	22	33	73	48	8	19	23	2	6
Mâles de 1 à 2 ans	40	90	65	40	50	54	19	16	15	1
Taurillons de 2 ans	45				18	32	21		16	
Taurillons de + de 2 ans	7	24	75	30	5	3	1		2	
Génisses de - 1 an	83	30	43	71	4	13	14	27	7	
Génisses de 1 à 2 ans	50	87	51	69	46	47	16	4	14	19
Génisses de 2 ans	40				35	36	32			
Génisses de + de 2 ans	10	3	116	30	20	10	26		18	5
Vaches allaitantes	144	151	148	187	150	150	36	41	11	6
Taureaux	6	7	9	7	7	6	3	2	1	
Cheptel total	457	414	540	507	383	359	187	113	86	37
% Vaches allaitantes sur le total du cheptel	31,51	36,47	27,41	37	39	45	19,25	36,28	13	16,21

tableau 10 : composition des troupeaux au début et à la fin de chaque exercice.
(source : stocks de fin d'exercice dans les résultats comptables)

Nous constatons que les troupeaux sont en augmentation d'une année sur l'autre et que la part de vaches allaitantes est plus importante dans les exploitations agricoles du **groupe 1** (plus de 25 %) (graphes 1,2 et 3 en vis à vis ; graphes 4 et5 page suivante).
Le pourcentage de vaches allaitantes est en baisse d'environ 5 % d'une année sur l'autre au sein de chaque exploitation, excepté pour **C** dont l'effectif est le même et pour **D** qui en a vendu une part beaucoup plus importante (+ de 17 %). Pour **D**, il s'agit d'un problème de trésorerie. Pour les autres, cette baisse est le fruit de la sélection opérée sur les « moins bonnes » reproductrices.

Graphe 4: Composition du troupeau D en 1994 et 1995

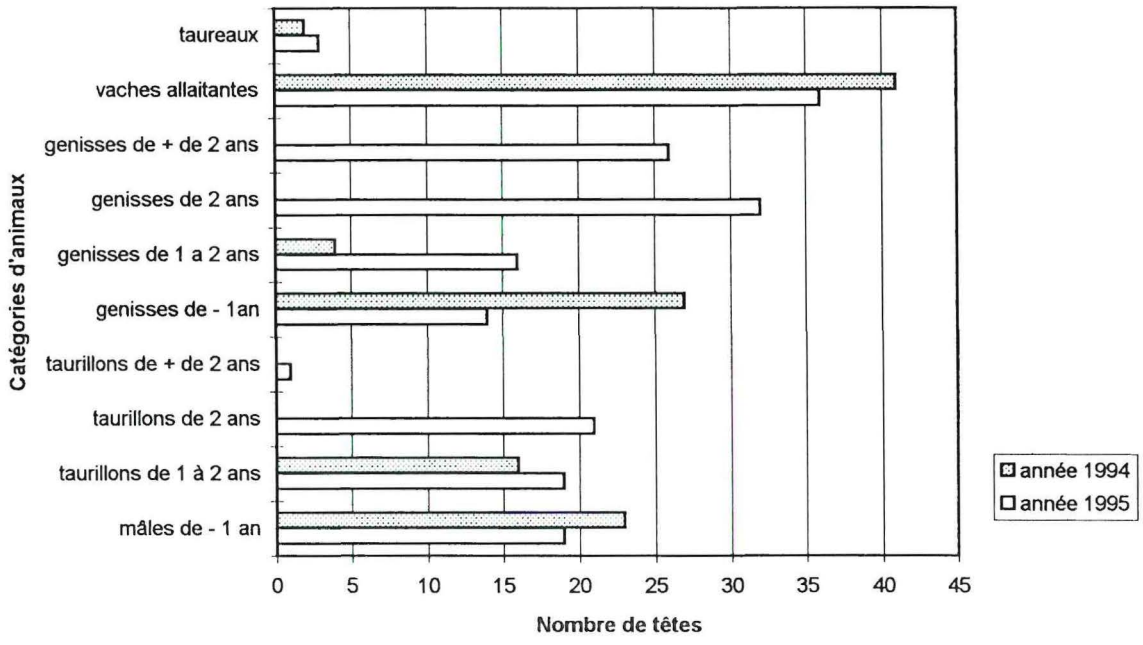

Source : DORVAUX. F, 1996

Graphe 5: Composition du troupeau E en 1993 et 1994

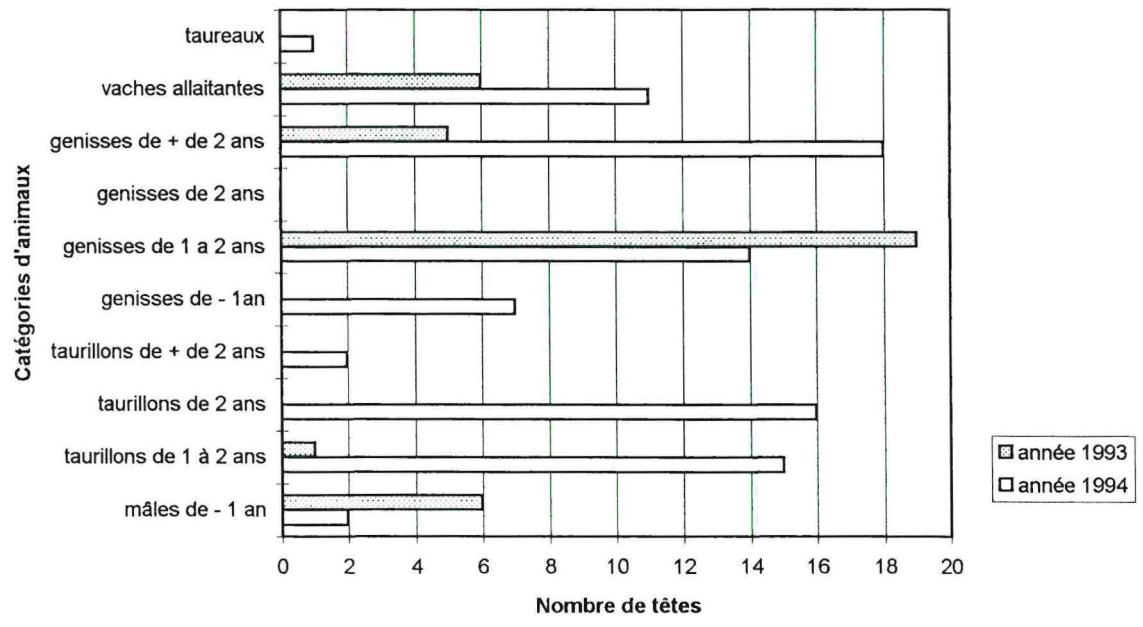

Source : DORVAUX. F, 1996

3.3.2.2. Quelques données sur les conduites de troupeaux et leur production

Nombre d'animaux de 0 à 1 an / va (%)*	**69**	**70**	**61**	**96**	**82**
Mortalité des veaux à 1 an (%)	14	5#	13	5	7
Nombre de bovins vendus sur l'année, soit en % du cheptel total	77 17,68 %	43 8,21 %	53 14,29 %	55 36,66 %	29 47,15 %
Nombre de bovins à l'engraissement vendus sur l'année, soit en % des ventes totales	72 93,51 %	14 32,56 %	42 79,24 %	35 63,64 %	12 41,4 %
Age moyen à l'abattage de ces bovins à l'engraissement (jours)	M :873,5 (6) F :929,36 (19) B:1071,31 (47)	M:1112,62 (8) F :1065,5 (2) B :1256,5 (4)	M :742 (36) F :783 (3)	M :753,93 (14) F :1194,25 (16)	F:1147,6 (9)
Poids carcasse moyen de ces animaux (kg)	M : 301,17 F :223,47 B :305,79	M: 218 F : 275,5 B :226	M : 175,6 F : 142,3	M : 210,87 F .: 202,25	F : 251,89
GMQ naissance-abattage (g/j)	M: 580 F : 410 B : 490	M : 330 F : 470 B : 310	M : 380 F : 300	M : 520 F : 300	F : 390

M : mâles F : femelles B : boeufs

tableau 11 : conduite des troupeaux et leur production.

(source : DORVAUX F, 1996)

* ce résultat est une moyenne entre le taux de vêlage de plusieurs années selon la disponibilité des données sur les différentes exploitations.

** le facturier de l'EA C concernant les ventes d'animaux sur l'année n (1993) a été perdu, par conséquent ce sont les résultats de l'année n+1 qui figurent dans ce tableau.

mortalité des veaux au sevrage.

Les chiffres entre parenthèses pour la variable « âge moyen à l'abattage » indiquent le nombre d'animaux pris en considération pour faire la moyenne de ces résultats zootechniques.

Dans ce tableau sont présentés quelques résultats zootechniques de l'année d'étude. Ces données font apparaître des différences au niveau des résultats obtenus.

Ces différences sont liées à divers facteurs :

- nombre d'animaux de 0 à 1 an / nombre de vaches allaitantes :

Les exploitations du **groupe 2** obtiennent de meilleurs résultats (+ de 10 % d'animaux supplémentaires).

Cela est dû :
- au fait que les élevages de ce groupe ont un cheptel mère moins important (moins de 42 mères, soit 3 fois moins que ceux du **groupe 1**).
- à la qualité de la surveillance qui est plus facile au sein d'un petit troupeau
- à la main d'oeuvre disponible qui est plus importante dans ces exploitations du **groupe 2** (cf. le critère : nombre de bovins / UTH).

Au sein des élevages du **groupe 1**, **A** et **B** ont un taux bien plus élevé que **C** : en fait, ces deux exploitations sont équipées du logiciel informatique « ISAVIANDE » qui leur permet d'opérer un tri parmi les reproductrices. Elles peuvent ainsi réformer celles qui ont un mauvais IVV (Intervalle Vêlage-Vêlage).

- mortalité :

Ce taux est plus faible chez les exploitations du **groupe 2**. Cela peut s'expliquer par les mêmes raisons que le critère « nombre d'animaux de 0 à 1 an / nombre de vaches allaitantes ».

Au sein du **groupe 1** : le taux de mortalité est très bas chez **B** car il s'agit de la mortalité des veaux au sevrage et non pas à 1 an comme pour les autres exploitations. De plus, au sein de cet élevage, la main d'oeuvre disponible s'occupe quasi exclusivement du troupeau mère. Concernant les 2 autres exploitations, ce taux est entre autre plus élevé du fait de la présence de vautours et de la conduite adoptée. Par exemple, l'exploitant **A** avait pour habitude de rentrer tous les soirs les mères et leurs petits au corral ; c'est ainsi qu'il a perdu des veaux par écrasement lors de ces déplacements.

- nombre de bovins vendus sur l'année :

Durant l'année d'étude, les exploitations du **groupe 2** ont vendu plus de 35 % de leur cheptel (pour **E**, il s'agit même de la moitié).

Graphe 6 : âge moyen à l'abattage des animaux mis à l'engrais

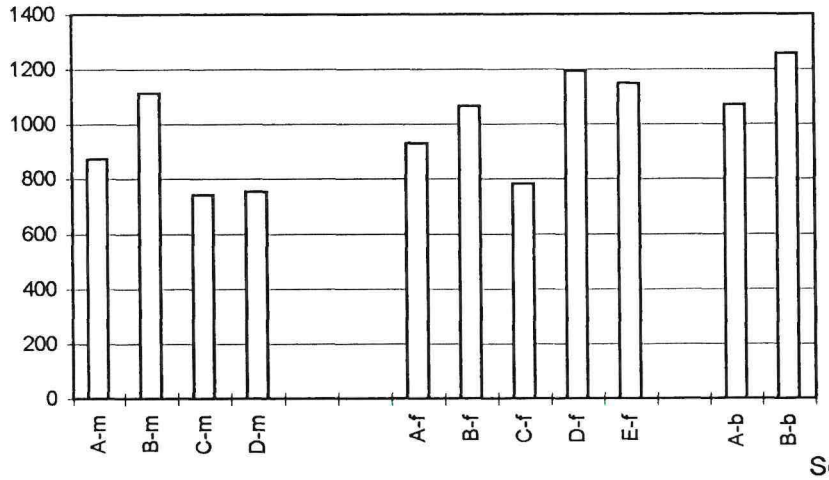

Source : DORVAUX. F, 1996

Graphe 7 : Poids carcasse moyen des animaux mis à l'engrais

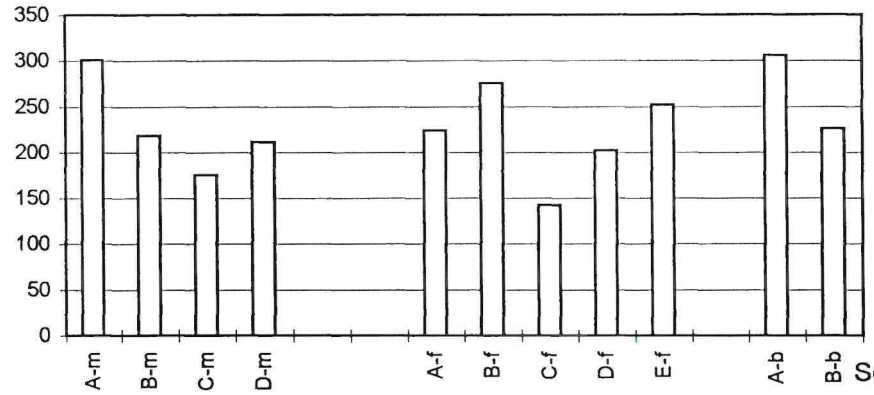

Source . DORVAUX. F, 1996

Graphe 8 : GMQ moyen naissance-abattage des animaux mis à l'engrais

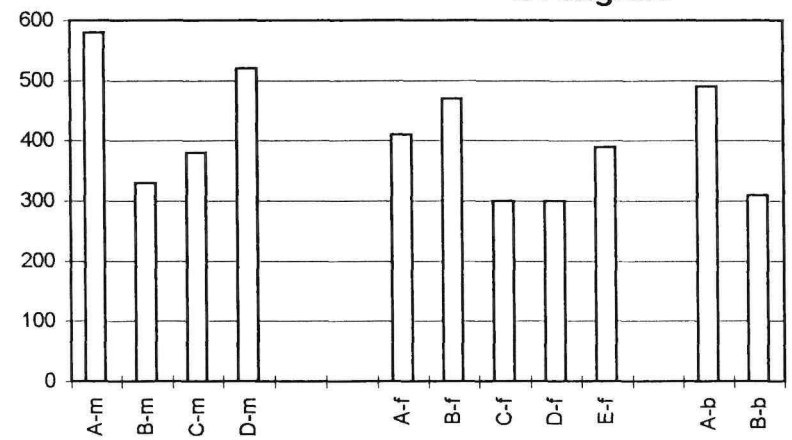

Source : DORVAUX. F, 1996

- nombre de bovins à l'embouche vendus sur l'année :

Nous constatons que parmi les ventes de bovins des élevages **B** et **E**, moins de 42 % étaient des animaux à l'embouche. Il s'agissait essentiellement de vaches de réformes et de quelques animaux de reproduction vendus à des particuliers.

- en matière de performances zootechniques des bovins mis à l'engrais et vendus durant la période d'étude :

Nous remarquons (graphes 6,7 et 8) que les femelles sont vendues plus âgées que les mâles (à moins de 800 jours).

L'exploitation **C** vend ses animaux mâles et femelles plus jeunes que les autres, c'est une des raisons pour laquelle elle vend des animaux moins lourds.

Concernant le poids des animaux vendus, l'écart entre les différents élevages est beaucoup plus grand pour les mâles que pour les femelles. En effet, l'écart ne dépasse pas 15 kg pour les femelles alors qu'il atteint presque 100 kg pour les mâles (excepté pour **C** avec qui l'écart se creuse davantage).

3.4. Présentation des résultats économiques obtenus sur l'atelier bovin de chaque exploitation et commentaires

3.4.1. Calcul du nombre d'UGB sur chaque exploitation

Nous allons calculer le nombre **d'Unité Guyanaise Bovine (UGB)** présent sur chaque exploitation afin de rapporter les résultats des Marges Brutes de l'atelier bovin de chaque exploitation à cette unité. Cela nous permettra ainsi de discuter et de comparer les élevages entre eux.

Pour chaque exploitation, le nombre **d'Unité Guyanaise Bovine (UGB = 400 kg)** est :

3.4.1.1.Au sein de l'exploitation A :

catégorie d'animaux	effectif moyen	poids moyen d'un animal (en kg)	poids moyen de cette catégorie (en kg)
M - 1 an	27	114	3078
M 1 à 2 ans	65	300	19500
M 2 ans	22,5	447	10057,5
M + 2 ans	15,5	479	7424,5
F - 1 an	56,5	100	5650
F 1 à 2 ans	68,5	290	19865
F 2 ans	20	389	7780
F + 2 ans	6,5	400	2600
VA	147,5	445	65637,5
taureau	6,5	650	4225
total	**435,5**		**145817,5**

soit un total de 365 UGB

Tableau 12 : nombre d'UGB au sein de l'exploitation **A.** (source : DORVAUX F. 1996)

3.4.1.2.Au sein de l'exploitation B :

catégorie d'animaux	effectif moyen	poids moyen d'un animal (en kg)	poids moyen de cette catégorie (en kg)
M - 1 an	53	150	7950
M 1 à 2 ans	52,5	214	11235
M + 2 ans	52,5	330	17325
F - 1 an	57	134	7638
F 1 à 2 ans	60	206	12360
F + 2 ans	73	315	22995
VA	167,5	376	62980
taureau	8	613	4904
total	**523,5**		**152291**

soit un total de 381 UGB

Tableau 13 : nombre d'UGB au sein de l'exploitation **B.** (source : DORVAUX F. 1996)

3.4.1.3.Au sein de l'exploitation C :

catégorie d'animaux	effectif moyen	poids moyen d'un animal (en kg)	poids moyen de cette catégorie (en kg)
M - 1 an	28	100	2800
M 1 à 2 ans	52	260	13520
M 2 ans	25	420	10500
M + 2 ans	4	450	1800
F - 1 an	8,5	100	850
F 1 à 2 ans	46,5	250	11625
F 2 ans	35,5	320	11360
F + 2 ans	15	350	5250
VA	150	450	67500
taureau	6,5	600	3900
total	**371**		**129105**

soit un total de 323 UGB

Tableau 14 : nombre d'UGB au sein de l'exploitation C.

(source : DORVAUX F. 1996)

3.4.1.4.Au sein de l'exploitation D :

catégorie d'animaux	effectif moyen	poids moyen d'un animal (en kg)	poids moyen de cette catégorie (en kg)
M - 1 an	21	150	3150
M 1 à 2 ans	17,5	300	5250
M 2 ans	10,5	447	4693,5
M + 2 ans	0,5	479	239,5
F - 1 an	20,5	135	2767,5
F 1 à 2 ans	10	240	2400
F 2 ans	16	389	6224
F + 2 ans	13	400	5200
VA	38,5	380	14630
taureau	2,5	550	1375
total	**150**		**45929,5**

soit un total de 115 UGB

+ 102 animaux en pension qui pèsent en moyenne 407 kg = 41514 kg, soit 104 UGB

= 219 UGB sur cette exploitation

Tableau 15 : nombre d'UGB au sein de l'exploitation **D**.

(source : DORVAUX F. 1996)

3.4.1.5.Au sein de l'exploitation E :

catégorie d'animaux	effectif moyen	poids moyen d'un animal (en kg)	poids moyen de cette catégorie (en kg)
M - 1 an	4	114	456
M 1 à 2 ans	8	300	2400
M 2 ans	8	447	3576
M + 2 ans	1	479	479
F - 1 an	3,5	100	3500
F 1 à 2 ans	16,5	290	4785
F + 2 ans	11,5	400	4600
VA	8,5	445	3253782,5
taureau	0,5	650	325
total	**61,5**		**23903,5**

soit un total de 60 UGB

Tableau 16 : nombre d'UGB au sein de l'exploitation **E.**

(source : DORVAUX F. 1996)

Les tableaux exposés ci-dessous présentent les différents résultats obtenus à partir des résultats comptables de chaque exploitation. Les différents tableaux retracent la démarche progressive qui a permis d'arriver aux différents critères technico-économiques, à savoir :

- **la marge brute de chaque activité agricole**
- **l'excédent brut d'exploitation**
- **le revenu agricole**

dégagés au sein de chaque exploitation.

3.4.2. Le Produit Brut bovin

Pour plus de détails quant aux chiffres utilisés pour obtenir les résultats qui suivent se reporter aux annexes XXIV à XXVIII.

3.4.2.1. Présentation des résultats

Le produit brut constitue le point de départ du calcul en chaîne des résultats qui suivent.

* résultats des élevages Naisseurs-Engraisseurs

Elevages	A	B	C
Ventes d'animaux (1) (en F.F)	1 016 855	368 573	515 256
Achats d'animaux (2) (en F.F)	- 25 000	- 53 685	0
Variation d'inventaire (3) (en F.F)	146 460	156 735	14 550
Primes bovines (4) (en F.F)	232 734	613 930	30 294
PRODUIT BRUT (5) (= 1 - 2 +/- 3 + 4) (en F.F)	**1 371 049**	**1 085 553**	**560 100**
PRODUIT BRUT / UGB (en F.F / UGB)	**3 756**	**2 849**	**1 734**

tableau 17 : Produit Brut de l'atelier bovin au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs.
(source : DORVAUX F. 1996)

* résultats des élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs

Elevages	D	D pension	E
Ventes d'animaux (1) (en F.F)	408 411		220 349
Achats d'animaux (2) (en F.F)	- 559 634		- 354 031
Variation d'inventaire (3) (en F.F)	477 040		344 280
Primes bovines (4) (en F.F)	207 198		11 867
PRODUIT BRUT (5) (= 1 - 2 +/- 3 + 4) (en F.F)	**537 015**	**177 288***	**222 465**
PRODUIT BRUT / UGB (en F.F / UGB)	**4 670**	**1 705**	**3 708**

tableau 18 : Produit Brut de l'atelier bovin au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs.

(source : DORVAUX F. 1996)

* Ce montant correspond à ce qu'ont rapporté les animaux en pension sur l'exploitation durant l'année 1995.

Graphe 9 : STRUCTURE DU PRODUIT BRUT
des exploitations du premier groupe

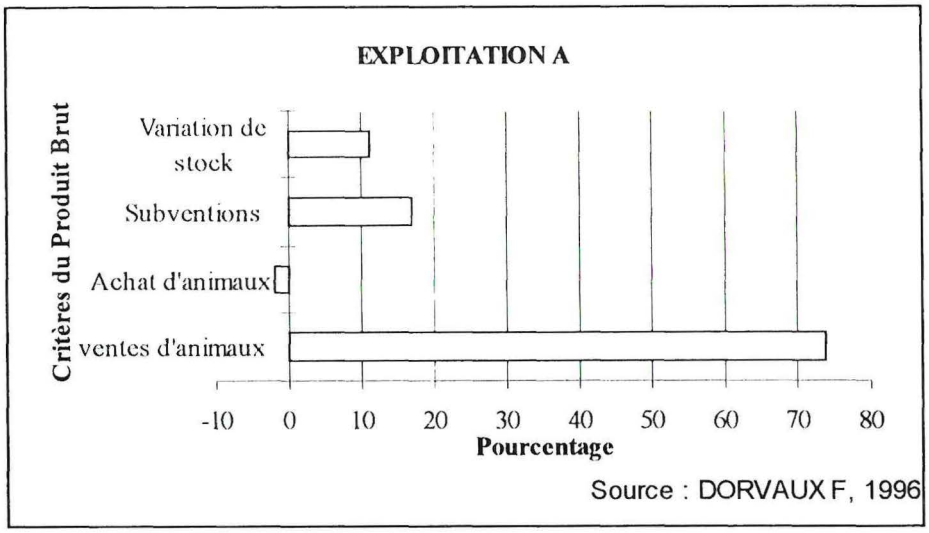

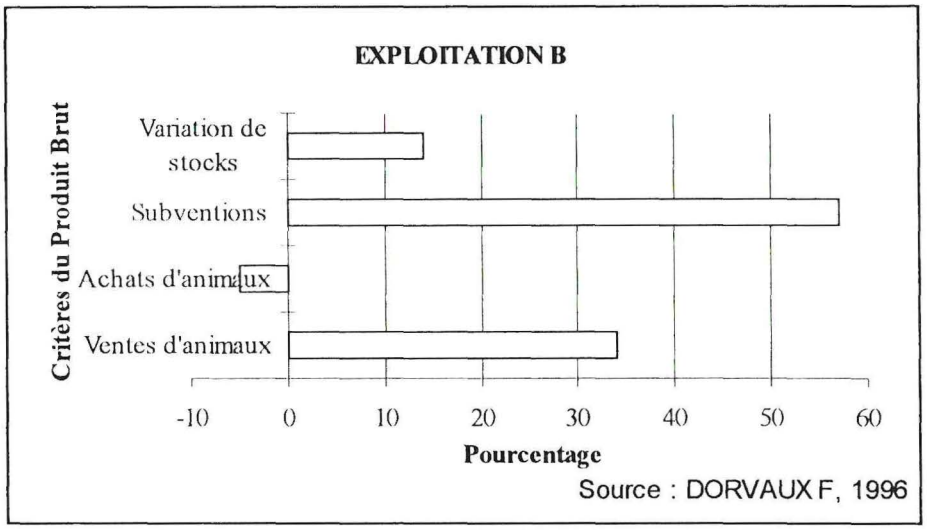

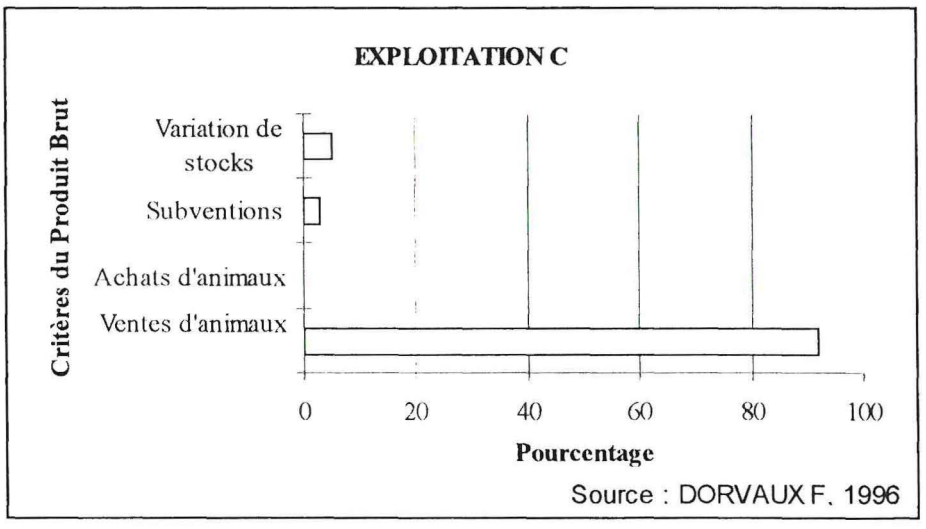

3.4.2.2.Structure du produit brut de l'atelier bovin

Elevages	A	B	C	D	E
Produit brut (en F.F)	**1 450 203**	**1 085 553**	**560 100**	**760 302**	**222 465**
Ventes d'animaux en % du produit	74	34	92	76	99
Achats d'animaux en % du produit	- 2	- 5	0	- 104	- 159
Subventions en % du produit	17	57	3	39	5
+/- variation de stocks en % du produit	11	14	5	89	155

tableau 19 : structure du Produit Brut.

(source : DORVAUX F. 1996)

3.4.2.3.Commentaires

Le tableau 21 présente la décomposition du produit brut en pourcentage de chacun des quatre postes : ventes d'animaux, achats d'animaux, variation du stock animal, subventions.

Ce qu'il faut souligner :

- les exploitations les plus anciennes du **1er groupe** (graphe 9 en vis à vis), **A** et **C,** ont un produit essentiellement composé par les ventes : 92 % pour **C** et 74 % pour **A**, avec un niveau plus faible pour **B** (34 %).
- contrairement aux jeunes installés du **groupe 2**, (graphe 10 sur la page suivante) le poste « achats d'animaux » de ces élevages du **groupe 1** occupe une place très faible (de 0 à 5 %) dans ce Produit Brut .
- nous constatons que le montant des primes est très inégal entre les exploitations. Le retard de versement de ces subventions est l'une des raisons qui explique cette différence.

graphe 10 : STRUCTURE DU PRODUIT BRUT
des exploitations du deuxième groupe

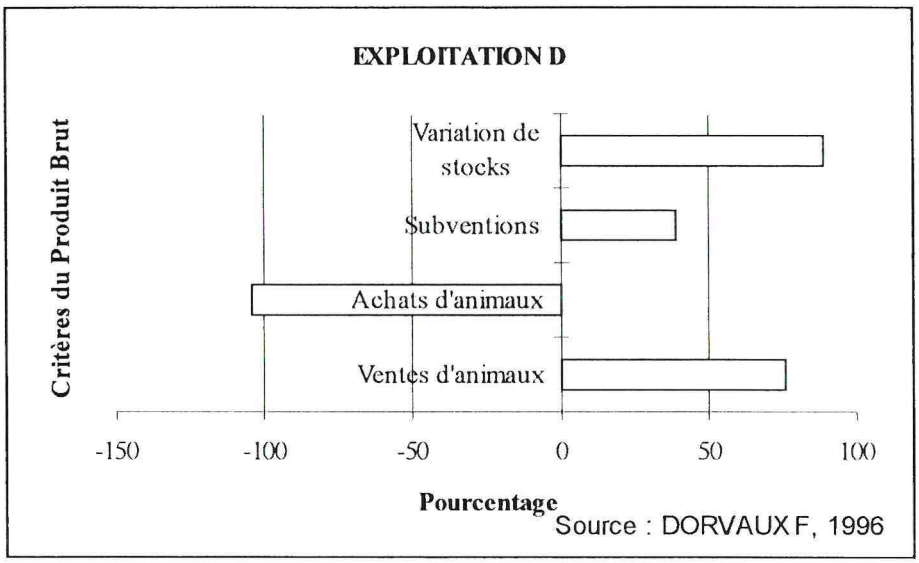

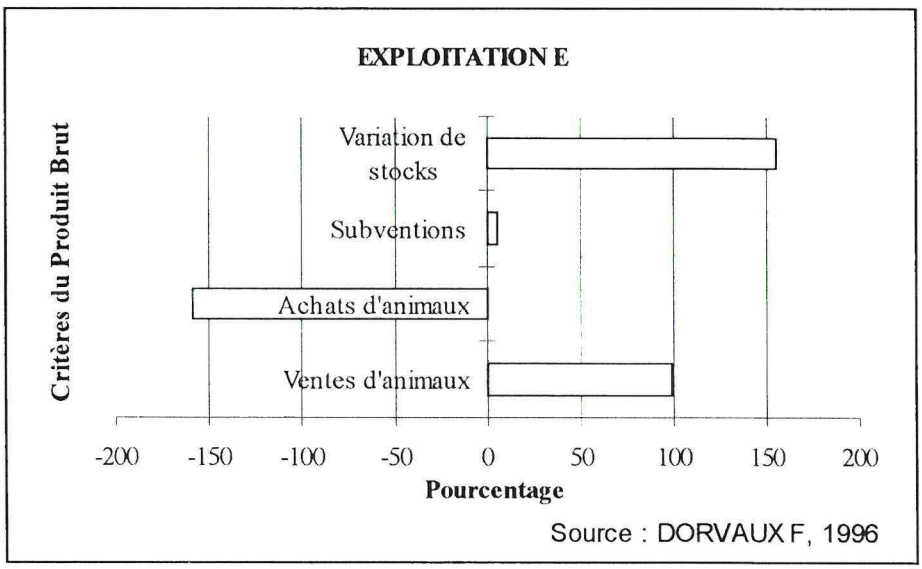

Plus de la moitié du Produit Brut de l'élevage **B** est constituée par les subventions. Cela est dû au fait que cet éleveur n'a pas vendu beaucoup d'animaux, mais également au fait que ses résultats comptables ne détaillent pas les subventions perçues. En effet, le montant donné englobe les primes liées à l'atelier bovin et ne distingue pas celles concernant les animaux de celles concernant les végétaux.

- concernant le produit brut des élevages du **groupe 2**, nous pouvons noter que les achats d'animaux et les variations de stocks sont les deux postes qui occupent les parts les plus importantes de ce produit. La part des ventes d'animaux n'est pas négligeable puisqu'elle est aussi importante que pour les élevages du **groupe 1**.

3.4.3. Les charges opérationnelles de l'atelier bovin

définition : ce sont des charges correspondant à l'emploi des facteurs variables par les activités de l'entreprise. Ces charges dépendent étroitement de la nature, de la dimension et de l'intensité des activités. Elles apparaissent avec les activités et disparaissent automatiquement avec elles. On les appelle également charges variables.

Graphe 11 : Répartition des charges opérationnelles pour 1 UGB dans les exploitations du groupe 1.

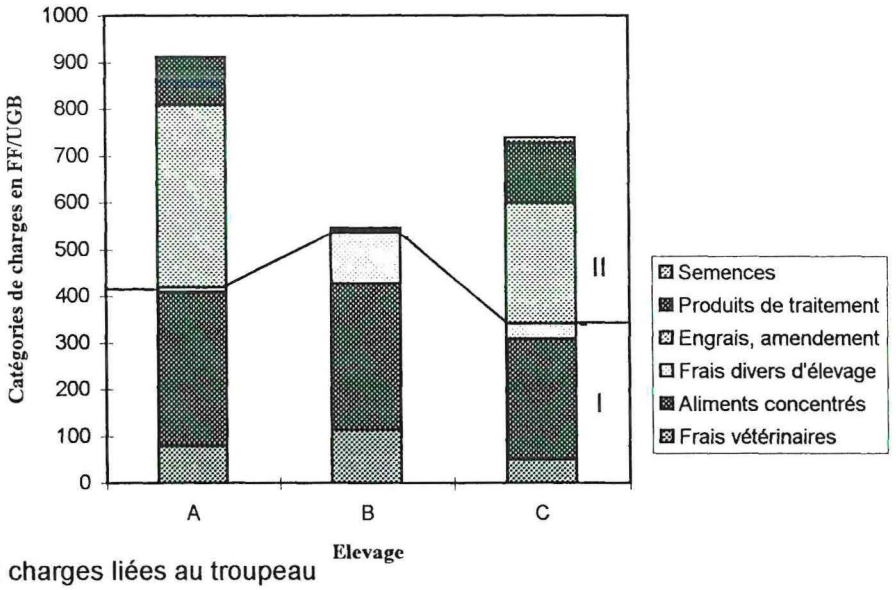

I : charges liées au troupeau

II : charges liées aux surfaces fourragères

Source : DORVAUX F,1996

3.4.3.1. Présentation des résultats:

* résultats des élevages Naisseurs-Engraisseurs:

Elevages	A	B	C
CHARGES OPERATIONNELLES DU TROUPEAU DONT : (en F.F)	152 414	203 717	109 814
frais vétérinaires*	28 855	43 010	16 018
aliments concentrés*	120 293	119 250	83 311
frais divers d'élevage (cotisation...)	3 266	41 457	10 485
CHARGES OPERATIONNELLES DES SURFACES FOURRAGERES DONT : (en F.F)	183 863	4 331	128 995
engrais, amendement*	145 955	0	83 405
produits de traitement*	37 908	4 331	41 590
semences*	0	0	4 000
TOTAL CHARGES OPERATIONNELLES (en F.F)	**336 277**	**208 048**	**238 809**
CHARGES OPERATIONNELLES / UGB (en F.F / UGB)	**921**	**546**	**739**

tableau 20 : Charges Opérationnelles de l'atelier bovin au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs.
(source : DORVAUX F. 1996)

(graphe 11 en vis à vis).

* prise en compte des variations de stocks

Graphe 12 : Répartition des charges opérationnelles pour 1 UGB dans les exploitations du groupe 2.

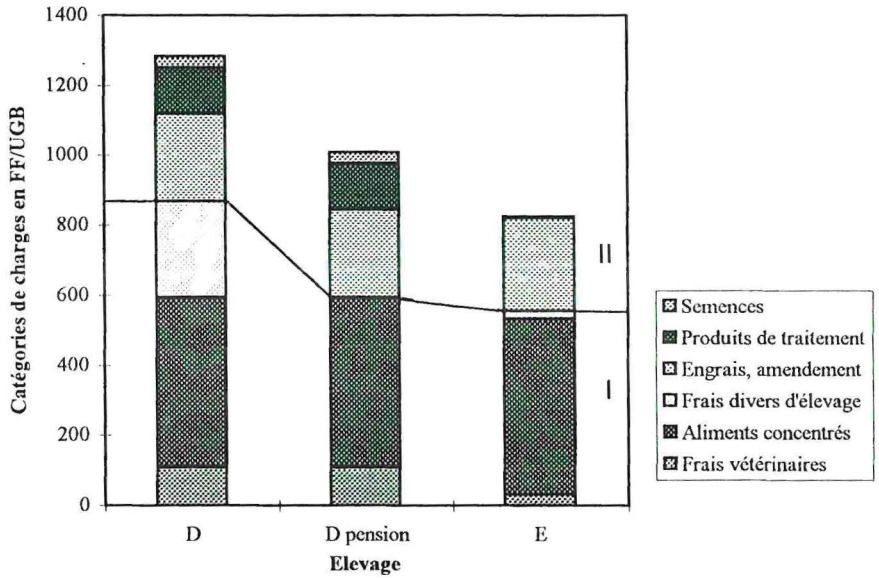

I : charges liées au troupeau

II : charges liées aux surfaces fourragères

Source : DORVAUX F, 1996

* résultats des élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs

:

Elevages	D**	D** pension	E
CHARGES OPERATIONNELLES DU TROUPEAU DONT : (en F.F)	99 919	61 770	33 287
frais vétérinaires*	12 518	11 320	1 848
aliments concentrés*	55 786	50 450	30 189
frais divers d'élevage (cotisation...)	31 615	0	1 250
CHARGES OPERATIONNELLES DES SURFACES FOURRAGERES DONT : (en F.F)	47 788	43 216	16 220
engrais, amendement*	28 711	25 964	15 946
produits de traitement*	15 312	13 848	274
semences*	3 765	3 404	0
TOTAL CHARGES OPERATIONNELLES (en F.F)	**147 707**	**104 986**	**49 507**
CHARGES OPERATIONNELLES / UGB (en F.F / UGB)	**1 284**	**1 009**	**825**

tableau 21 : Charges Opérationnelles des élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs.
(source : DORVAUX F. 1996)

(graphe 12 en vis à vis).

* prise en compte des variations de stocks

** la répartition des charges chez l'exploitant **D** a été faite au prorata du nombre d'UGB entre l'atelier propre à son exploitation et l'atelier pension. Seules les charges spécifiques comme « les frais divers d'élevage » ont été affectées au seul atelier concerné.

3.4.3.2. Commentaires

Les tableaux et les diagrammes réalisés montrent que :

- **pour le groupe 1 :**

- **B** est l'exploitation dont le montant des charges opérationnelles est le moins élevé. C'est l'inverse pour l'élevage **A**.
- Ce sont les charges d'engrais et d'amendement qui marquent cette différence de montant entre ces trois élevages. En effet, le montant de ces charges d'engrais et d'amendement s'élève à 390 F.F / UGB chez **A** contre 0 F.F chez **B**.
- C'est le montant des charges opérationnelles liées aux surfaces fourragères qui marquent une différence notable entre les élevages. En effet, elles vont de 11 F.F / UGB chez **B**, contre plus de 500 F.F chez **A**. Pour les charges opérationnelles liées au troupeau, le fossé entre les exploitations est moins grand: 200 F.F / UGB de différence entre les deux extrêmes.
- Nous pouvons noter que l'exploitation **B** a le montant le plus élevé pour les charges opérationnelles liées au troupeau à cause notamment des frais divers d'élevage. Et pour celles liées aux surfaces fourragères, c'est l'exploitation **A** qui a le montant le plus élevé à cause des frais d'achat d'amendements et d'engrais.

- **pour le groupe 2 :**

- Concernant ce groupe, nous remarquons une différence nette entre les élevages au niveau des charges liées aux surfaces fourragères mais également à celles liées au troupeau.
- L'exploitation **E** a un montant de charge liée à l'achat de semences qui est nul et celui dû à l'achat de produits de traitement sont très faibles.
- Concernant les frais engagés par le troupeau, **D** a des frais d'élevage de plus de 250 F.F / UGB contre 21 F.F chez **E**. Et pour les frais vétérinaires, ils sont 3,5 fois plus élevés chez **D**.
- Au sein même de l'élevage **D**, ce sont ces frais divers d'élevage qui marquent la différence entre les charges liées au troupeau des animaux de l'exploitation de celles des animaux qui sont en pension.

3.4.4. La Marge Brute bovine

définition : la marge d'une activité se définit comme étant la différence entre le produit de l'activité et les charges correspondantes.

La Marge Brute = Produit d'activité - Charges Opérationnelles

Ci-dessous sont présentés les Marges Brutes de l'activité bovine ainsi que celle des autres activités agricoles (porcs, fruits...) au sein de chaque exploitation. **La Marge Brute de l'atelier bovin est rapportée à l'UGB,** pour permettre la comparaison des 5 élevages étudiés.

3.4.4.1. Résultats chez les élevages Naisseurs-Engraisseurs :

* Marge Brute de l'atelier bovin

Elevages	A	B	C
Produit brut (1) (en F.F)	1 371 049	1 085 553	560 100
Charges opérationnelles (2) (en F.F)	336 277	208 624	238 809
Marge Brute (3) (= 1-2) (en F.F)	**1 034 772**	**876 929**	**321 291**
Marge Brute / UGB (en F.F / UGB)	**2 835**	**2 302**	**995**

tableau 22 : Marge Brute de l'atelier bovin au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs.
(source : DORVAUX F. 1996)

* décomposition de la Marge Brute de l'atelier bovin

Elevages	A	B	C
UGB	365	381	323
engrais (en F.F / UGB)	390	0	258
Aliment (en F.F / UGB)	330	313	258
Produit (en F.F / UGB)	3 756	2 849	1 734
Charges opérationnelles (en F.F / UGB)	921	548	739
Marge brute (en F.F / UGB)	**2 835**	**2 302**	**995**

tableau 23 : Décomposition de la Marge Brute de l'atelier bovin dans les élevages Naisseurs-Engraisseurs.

(source : DORVAUX F. 1996)

* commentaires

Les différences de Marge Brute sont d'abord liées aux différences de Produit Brut. Nous pouvons également noter que :

- seul **B** n'a pas de charges d'engrais
- le montant des charges concernant l'aliment du bétail est à peu de chose près équivalent dans les 3 élevages.
- l'exploitation **A** a une Marge Brute plus élevée (jusqu'à environ 3 fois plus que l'élevage **C**).

3.4.4.2. Résultats chez les élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs :

* Marge Brute de l'atelier bovin

Elevages	D	D pension	E
Produit brut (1) (en F.F)	537 015	177 288	222 465
Charges opérationnelles (2) (en F.F)	147 707	104 986	49 507
Marge Brute (3) (= 1-2) (en F.F)	**389 308**	**72 302**	**172 958**
Marge Brute / UGB (en F.F / UGB)	**3 385**	**696**	**2 883**

tableau 24 : Marge Brute de l'atelier bovin au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs.

(source : DORVAUX F. 1996)

* décomposition de la Marge Brute de l'atelier bovin

Elevages	D	D pension	E
UGB	115	104	60
engrais (en F.F / UGB)	250	250	266
Aliment (en F.F / UGB)	485	485	503
Produit (en F.F / UGB)	4 670	1 705	3 708
Charges opérationnelles (en F.F / UGB)	1 284	1 009	825
Marge brute (en F.F / UGB)	**3 385**	**696**	**2 883**

tableau 25 : Décomposition de la Marge Brute dans les élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs.

(source : DORVAUX F. 1996)

* commentaires

Au sein de ce groupe, nous pouvons souligner le fait que :

- ici aussi les différences de Marge Brute sont d'abord liées aux différences de Produit Brut, mais c'est également la raison principale de ces résultats. De plus, nous constatons que le montant de chaque catégorie de charges chez chacun de ces exploitants est assez proche.

Remarques : les charges de la production immobilisée (reprise de pâturages, construction de nourrisseurs...) de l'année d'étude ont été retirées du calcul des charges opérationnelles et de structure.

Diagramme 6 : Calculs des critères technico-économiques

Ventes d'animaux
- Achats d'animaux
+/- variation d'inventaire
- subventions

PRODUIT D'EXPLOITATION

Charges opérationnelles liées
au troupeauet aux surfaces fourragère - **CHARGES OPERATIONNELLES**

= **MARGE BRUTE**

hors Amortissements et
Intérêts des emprunts à LT rt MT - **CHARGES DE STRUCTURE**

= **EBE**

AMORTISSEMENTS
+
- **INTERETS DES EMPRUNTS LT ET MT**

= **REVENU COURANT**

source : DORVAUX. F, 1996

3.4.5. Vers le Revenu Agricole

Afin de parvenir aux Marges Brutes de chacune des activités au sein de chaque exploitation, nous allons maintenant calculer le Produit Brut ainsi que les charges opérationnelles des autres activités agricoles (diagramme 6 en vis à vis).

3.4.5.1. Produits Bruts et charges opérationelles des autres activités

* résultats au sein de élevages Naisseurs-Engraisseurs

\+ le Produit Brut

Elevages	**B porcs**	**C porcs**	**C fruits et cultures vivrières**
Ventes (1) (en F.F)	3 093 647	64 012	570 106
Achats (2) (en F.F)	- 115 500	0	0
Variation d'inventaire (3) (en F.F)	- 243 425	73 450	
Primes (4) (en F.F)	108 895	0	
PRODUIT BRUT (5) (= 1 - 2 +/- 3 + 4) (en F.F)	**2 843 617**	**137 462**	**570 106**

tableau 26 : Produit Brut des autres ateliers au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs.
(source : DORVAUX F. 1996)

+ les charges opérationnelles

Elevages	B porcs	C porcs	C fruits et cultures vivrières
frais vétérinaires*	59 831	1 288	
aliments concentrés*	990 249	19 670	
frais divers d'élevage (location de véhicule, taxe d'abattage)	268 647		
autres approvisionnements	1 190		
divers	14 618		
produits de traitement			9 025
emballages végétaux			387
TOTAL CHARGES OPERATIONNELLES (en F.F)	**1 334 535**	**20 958**	**9 412**

tableau 27 : Charges Opérationnelles des autres ateliers au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs.

(source : DORVAUX F. 1996)

* prise en compte des variations de stock

*résultats au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs

+ le Produit Brut

Elevages	D fruits et légumes	E fleurs
Ventes (1) (en F.F)	3 408	38 960
Achats (2) (en F.F)	0	0
PRODUIT BRUT (5) (= 1 - 2 +/- 3 + 4) (en F.F)	**3 408**	**38 960**

tableau 28 : Produit Brut des autres ateliers au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs.

(source : DORVAUX.F, 1996)

+ les charges opérationnelles

Elevages	D fruits et légumes	E fleurs
produits de traitement	781	
emballages végétaux	2 000	
autres fournitures		1 945
TOTAL CHARGES OPERATIONNELLES (en F.F)	**2 781**	**1 945**

tableau 29 : Charges Opérationnelles des autres ateliers au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs

(source : DORVAUX F. 1996)

* prise en compte des variations de stocks

3.4.5.2.Marge Brute des autres ateliers

* résultats au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs

Elevages	B porcs	C porcs	C fruits et cultures vivrières
Produit brut (1) **(en F.F)**	2 843 617	137 462	570 106
Charges opérationnelles (2) **(en F.F)**	1 334 535	20 958	9 412
Marge Brute (3) **(= 1-2)** **(en F.F)**	**1 509 082**	**116 504**	**560 694**

tableau 30 : Marges Brutes des autres ateliers au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs.
(source : DORVAUX F. 1996)

* résultats au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs

Elevages	D fruits et légumes	D* travaux à façon + prestations de service	E fleurs	E prestations de service
Produit brut (1) (en F.F)	3 408	109 325	38 960	36 000
Charges opérationnelles (2) (en F.F)	2 781		1 945	
Marge Brute (3) (= 1-2) (en F.F)	**627**	**109 325**	**37 015**	**36 000**

tableau 31 : Marge Brute des autres ateliers au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs.
(source : DORVAUX F. 1996)

* les charges correspondant à ces activités sont surtout des charges de structure (entretien du tracteur...). Souvent il s'agit de travaux où l'exploitant travaille avec du matériel venant de l'extérieur.

3.4.5.3.Les charges de structure

définition : ce sont des charges correspondant à l'emploi de facteurs fixes de la production qui constituent l'appareil de production. Ces charges ne disparaissent pas automatiquement avec les activités.

* Présentation des résultats

Pour la répartition de ces charges de structure, la part entre les différents ateliers (bovin, porcin...) n'a pas été faite, car il paraissait difficile de pouvoir l'évaluer (opération trop aléatoire). Ainsi, il s'agit là des charges de structure pour l'ensemble des activités agricoles au sein de chaque élevage.

+ des élevages Naisseurs-Engraisseurs :

Elevages	A	B	C
travail	229 705	428 641	284 981
mécanisation	349 816	230 583	312 410
bâtiment	49 134	422 160	17 690
foncier	54 137	51 563*	338
frais financiers	40 370	107 698	51 607
administratif	7 749	22 377	6 704
surfaces fourragères	72 309	568 684	20 929
divers	57 422	134 050	74 629
TOTAL CHARGES DE STRUCTURE (en F.F)	**860 642**	**1 965 756**	**769 288**

tableau 32 : Charges de structure des élevages Naisseurs-Engraisseurs.
(source : DORVAUX F. 1996)

Les charges de structure liées aux surfaces fourragères (ce qui est peu courant en France) correspondent aux amortissements des frais d'installation (déforestation...) et de reprises de pâturages, car les prairies sont toutes implantées en Guyane.

* De par son histoire et suite à la situation conjoncturelle de l'année d'étude ainsi qu'à des problèmes liés au foncier que nous ne sommes pas en mesure d'expliquer (et probablement pour des raisons fiscales), l'exploitation **B** se démarque très nettement des autres à cause des frais très importants engagés dans le foncier (plus de 4 millions de F.F).
C'est dans le but d'obtenir des résultats permettant de comparer la situation de cet éleveur à celle des autres que nous prendrons en considération que le montant des impôts fonciers à savoir : 51 563 F.F.

+ des élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs :

Elevages	D	E
travail	87 741	11 036
mécanisation	174 752	30 214
bâtiment	30 538	4 217
foncier	7 723	9 049
frais financiers	10 631	5 411
administratif	1 000	1 937
surfaces fourragères	116 308	40 020
divers	42 956	24 660
TOTAL CHARGES DE STRUCTURE (en F.F)	**471 649**	**126 544**

tableau 33 : Charges de structure des élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs.
(source : DORVAUX.F, 1996)

* Commentaires

Concernant les résultats obtenus dans les tableaux 32 et 33 :

Nous notons l'importance de ces charges de structure chez **B** (plus de 2 fois supérieures à celles de **A** et **C**). Ce sont les frais liés à la main d'oeuvre, aux bâtiments, aux frais financiers, aux surfaces fourragères et les frais divers qui marquent cette différence.

Le montant des charges de structure est plus important au sein de l'exploitation **A** par rapport à **C**, notamment en raison des frais liés au foncier (qui sont jusqu'à 160 fois supérieurs), ainsi que ceux liés aux bâtiments et aux surfaces fourragères.

Le montant de ces charges est 2 fois plus élevé au sein des exploitations du **1er groupe**.

En ce qui concerne les éleveurs du **groupe 2**, la différence de montant de ces charges se situe au niveau des ateliers : - mécanisation (montant 5 fois plus élevé chez **D**)
- bâtiment (montant 7 fois plus élevé chez **D**)
- surfaces fourragères (montant 2 fois plus élevé chez **D**)

3.4.5.4.L'Excédent Brut d'Exploitation (E.B.E) et le Résultat Courant

définitions :

EBE = Marge Brute bovine + Marge Brute des autres activités - charges de structure hors amortissements et intérêts des emprunts à long et moyen terme

Cet EBE caractérise le fonctionnement courant de l'entreprise, notamment ses performances techniques et commerciales. Il provient du cycle d'exploitation et caractérise l'aptitude de l'entreprise à produire de la trésorerie (INRA, 1990).

le Résultat Courant : il est obtenu à partir de l'E.B.E. Il est calculé en retranchant les amortissements et frais financiers à long et moyen terme. Il est aussi appelé **Revenu Agricole**.

Le calcul des différentes Marges Brutes va donc permettre de calculer l'EBE et le Revenu Agricole de chaque exploitation.

* résultats chez les Naisseurs-Engraisseurs

Elevages	A	B	C
Charges de structure (4) hors	441 095	761 723	589 450
amortissement (a)	381 875	1 116 536	132 974
et intérêts des emprunts à LT et MT (b) **(en F.F)**	37 672	87 497	46 864
EBE (5) **(= 1 - 2 - 4)** **(en F.F)**	**672 831**	**1 624 288**	**409 039**
REVENU AGRICOLE(6) **(= 5 - a - b)** **(en F.F)**	**253 285**	**420 255**	**229 201**

tableau 34 : EBE et Revenu Agricole au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs

(source : DORVAUX F. 1996)

* résultats chez les Naisseurs-Engraiseurs, Engraisseurs

Elevages	D	E
Charges de structure (4) hors	240 912	67 205
amortissement (a)	230 737	54 528
et intérêts des emprunts à LT et MT (b)		
(en F.F)	0	4 811
EBE (5)	**380 649**	**178 768**
(= 1 - 2 - 4)		
(en F.F)		
REVENU AGRICOLE (6)	**149 912**	**119 429**
(= 5 - a - b)		
(en F.F)		

tableau 35 : EBE et Revenu Agricole au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs
(source : DORVAUX F. 1996)

* commentaires sur ces critères

Le résultat courant étant déduit de l'EBE, les remarques faites pour l'un de ces critères sont valables pour l'autre.

Les résultats obtenus chez chacun de ces éleveurs représentent l'EBE et le Revenu Agricole de l'exploitation toute activité confondue. Il n'a pas été possible de distinguer l'activité bovine des autres activités comme cela a été le cas pour la Marge Brute, en raison des charges de structure.

Nous pouvons noter la part très importante des amortissements chez **B**. Celle des intérêts des emprunts à long et moyen terme est également plus importante chez cet exploitant.

L'importance de l'activité porcine chez **B** lui permet d'obtenir une Marge Brute qui s'élève à plus de 1,5 million de F.F , c'est ce qui explique l'importance de son EBE et donc de son Revenu Agricole par rapport aux exploitations **A** et **C**.

Pour l'exploitation **C**, ce sont également les Marges Brutes de ses autres activités (porcs et surtout fruits et cultures vivrières) qui lui permettent d'arriver à de tels résultats.

L'exploitation **A** est donc la seule dont les résultats représentent uniquement ceux de l'atelier bovin.

Graphe 13 : REPARTITION DES RESSOURCES (Source : DORVAUX. F, 1996)

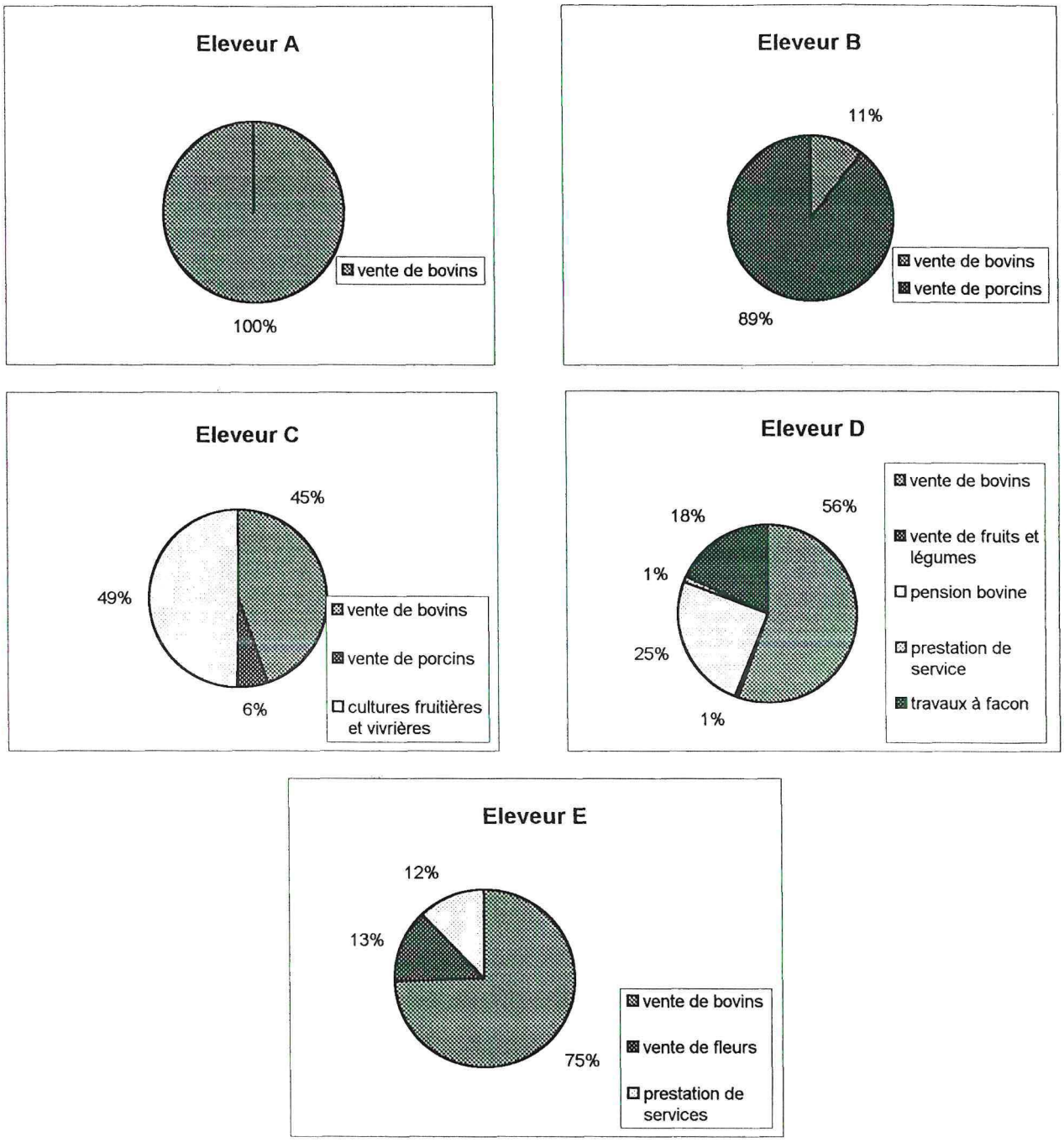

Les éleveurs du **groupe 2**, ont des intérêts d'emprunts faibles voir nuls.

Les résultats de ces EBE et de ces Revenus Agricoles sont plus faibles dans ce groupe de jeunes installés.

Dans ces 2 cas, c'est la Marge Brute de l'activité bovine qui est la plus importante. Les autres activités permettent évidemment d'obtenir un EBE et donc un Revenu Agricole plus élevés. C'est l'activité bovine qui reste largement dominante au sein de ces élevages, ce qui n'est pas le cas pour **B** et **C**.

Les résultats obtenus à l'échelle de chaque exploitation ne sont pas mauvais, cependant il est important de pouvoir situer la part de cet atelier bovin dans les ressources de l'exploitation.Comme il est précisé dans le tableau 9 : « principales caractéristiques des exploitations suivies », 4 des 5 exploitations agricoles suivies exercent d'autres activités en plus de la production bovine.

Nous pouvons situer la place de l'élevage au sein de chaque exploitation agricole grâce au graphe 13 ci-joint.

Nous remarquons que la vente de bovins représente plus de la moitié des ressources de l'exploitation pour seulement 3 des élevages suivis. Pour les 2 autres, cette activité participe à près de 45 % des ressources pour **C** et seulement 11 %.pour **B**.

Ces remarques rejoignent bien ce qui a été dit précédemment.

3.5. Analyse

La comparaison des élevages se fait au niveau de la Marge Brute de l'activité bovine. Comme nous avons pu le voir, l'EBE et le Revenu Agricole obtenus pour chaque élevage sont des résultats sur l'ensemble de l'exploitation agricole, toute activité confondue.

La comparaison possible se fait entre une exploitation spécialisée dans le bovin (**A**) et des exploitations « pluri-activités » où les Marges Brutes des différentes activités participent pour la moitié d'entre elles (**B** et **C**) à plus de 50 % des résultats obtenus.

Le sujet de cette étude porte sur la comparaison des élevages au niveau de l'activité bovine. Etant données la diversité et la part importante de ces pluri-activités, nous en resterons aux commentaires en ce qui concerne ces résultats d'EBE et de Revenu Agricole.

Ainsi, cette analyse portera sur les résultats des Marges Brutes de l'atelier bovin de chaque exploitation.

3.5.1. Analyse retenue sur la Marge Brute bovine : liaisons entre ses composants et la conduite adoptée

3.5.1.1.Le Produit Brut

Les exploitations les plus anciennes ont un Produit Brut composé essentiellement des ventes d'animaux. Elles sont arrivées à un stade où elles ont le potentiel pour vendre, ce qui n'est pas le cas chez les jeunes installés qui constituent essentiellement leur cheptel (phase de capitalisation). C'est pourquoi l'atelier « achats d'animaux » est si important.

B est la seule exploitation dont la majeure partie du Produit Brut est composée de subventions. Proportionnellement à la taille de son troupeau, il est l'éleveur qui a vendu le moins d'animaux. En effet, les ventes représentent moins de 10 % de son cheptel total et elles sont essentiellement composées de vaches de réforme. Jusqu'en 1994, cet éleveur a procédé à un tri parmi ses reproductrices. Lors de l'exercice suivant, la situation a complètement changé : les ventes ont augmenté, elles sont passées de 43 à 103 en 1995, la grande majorité étant des animaux à l'engraissement.

Le résultat du Produit Brut chez cet éleveur est cependant bien supérieur à celui de l'exploitant **C**, qui a pourtant vendu plus d'animaux. Cette différence est dûe à une faible variation d'inventaire et à un chiffre de ventes d'animaux pas très élevé. Tout ceci est le reflet de performances zootechniques qui sont moins « bonnes » chez cet éleveur.

Au sein des exploitations du **2ème groupe**, nous avons donc noté que les achats d'animaux ainsi que les variations de stocks étaient les postes les plus importants de ce Produit Brut. C'est la part des subventions qui marque la différence de résultat entre ces deux exploitations. En effet, si elles sont ramenées à l'UGB, elles sont plus de 9 fois plus élevées chez **D**. Ces résultats sont sans doute le reflet d'un retard de versement de ces primes bovines au sein de l exploitation **E**.

3.5.1.2.Les charges opérationnelles liées aux surfaces fourragères

Quand nous analysons les composantes de la Marge Brute, nous constatons que les charges opérationnelles liées aux surfaces fourragères sont pratiquement nulles chez **B**. Pendant cet exercice, cet éleveur a « repris » (réimplanté) plus de 80 ha de prairies, et ces frais sont passés dans la production immobilisée de l'année. Or, les frais engagés dans la production immobilisée ont été déduits des charges (opérationnelles et de structure) car ces immobilisations commenceront à être

amortissables lors de l'exercice suivant. Cependant, ces résultats de charges liées aux pâturages nous laissent supposer qu'il n'y a pas de frais engagés pour l'entretien des prairies (si ce n'est quelques litres de désherbant), ce qui expliquerait l'importance des reprises de pâturages.

Concernant les exploitations **A** et **C** : rapportés à l'UGB, ces frais liés aux surfaces fourragères sont plus importants chez **A**, mais l'exploitant **C** ayant une STH 2 fois plus petite, ces frais sont plus importants chez lui si le résultat est rapporté à l'hectare.

L'essentiel des achats d'engrais et d'amendement chez **C** sont constitués d'engrais azoté du type « 3 * 17 » alors que chez **A**, ces produits sont uniquement à base de phosphates (scories). Cet exploitant introduit systématiquement des légumineuses dans ses prairies depuis 1985. Cette évolution qui se maintient au cours des années a permis une réduction notable des charges de fertilisation puisqu'il n'y a plus aucun apport d'engrais azotés, mais essentiellement des apports de phosphates naturels broyés. Cette évolution a entraîné une simplification et une limitation des charges de main d'oeuvre liées à la fertilisation. Si nous avions à notre disposition des résultats de productivité d'herbe, nous pourrions sans aucun doute constater l'intérêt de cette association au niveau du rendement herbager des prairies.

Afin de limiter le surpâturage, l'exploitant **C** doit procéder à des rotations rapides de ses animaux. En raison d'un chargement animal très élevé (plus de 4 têtes / ha) et dans le but d'obtenir un certain rendement herbager, cet éleveur se doit d'entretenir ses pâturages régulièrement. Cela explique le fait que les animaux issus de cette exploitation sont vendus si jeunes.

C engage d'importants frais au niveau de ses pâturages, il utilise notamment 2 fois plus de désherbant à l'ha que l'exploitant **A**, mais les résultats au niveau de ses prairies ne sont pas aussi probants.

Concernant les exploitations du **groupe 2** : nous notons comme pour le groupe des éleveurs Naisseurs-Engraisseurs une grande différence au niveau des charges opérationnelles liées aux surfaces fourragères. Les frais engagés sur les pâturages au sein de l'exploitation **E** sont beaucoup moins importants que chez **D**, car ses prairies sont récentes et viennent d'être implantées. En effet, la date d'installation de ces deux exploitations agricoles est la même, mais les pâturages chez **D** étaient déjà implantés car il reprenait l'exploitation. Ce n'est pas le cas pour **E** qui a créé toutes ses prairies sur de la savane naturelle. D'où l'importance des frais d'entretien des pâturages chez **D**. Si ces frais de produits de traitement, d'engrais et d'amendement sont rapportés à l'ha, ils sont moins importants que ceux des élevages du **groupe 1** (excepté **B**). En effet, l'essentiel des interventions faites sur les prairies de cette exploitation sont d'ordre mécanique (passage du rotobroyeur par exemple) ; c'est

d'ailleurs ce qui peut expliquer en partie (car l'activité « travaux à façon » est loin d'être négligeable de ce point de vue) le montant élevé des charges de structure dans les ateliers

« mécanisation » (frais de carburant, d'entretien du matériel...cf. annexe XXVII) et « travail » (salaires) ainsi que l'importance de la main d'oeuvre au sein de cette exploitation.: de l'ordre de 49 ha / UTH (cf. tableau 9).

3.5.1.3.Les charges opérationnelles liées au troupeau

Pour les charges liées au troupeau, tous ces éleveurs ont un minimum de frais de produits vétérinaires et d'aliments concentrés.

Cependant, nous pouvons noter des frais vétérinaires plus importants chez **B**. Il s'agit en grande partie des traitements vermifuges qui sont administrés 1 fois par trimestre à l'ensemble du troupeau contre 2 fois par an chez **C** sur le troupeau mère et les génisses de reproduction et 1 fois par an chez **A** sur la totalité du cheptel. L'importance de ces frais chez **A** correspond aux traitements externes (douche) réguliers (jusqu'à 6 fois par an) effectués sur les animaux pour lutter contre les tiques et les taons. Cet éleveur rencontre plus facilement ce genre de problème que les autres de par sa situation géographique.

Pour ce qui est des frais d'aliments concentrés, tous ces agriculteurs complémentent leurs animaux avec des minéraux. Ces derniers sont présentés principalement sous forme de pierre à lécher disposées près des abreuvoirs afin que les animaux y aient libre accès. La différence se situe au niveau des achats de son de riz qui constitue un très bon complément alimentaire. Les conduites adoptées à ce niveau sont différentes d'un élevage à l'autre :

- **A** complémente les animaux à l'engraissement dès la fin du sevrage et ce jusqu'à la vente. Il leur apporte 500 g à 1 kg de son de riz par jour.
- **B** donne 100 g par jour à tout le cheptel, sans distinction particulière entre les ateliers.
- Quant à **C**, il complémente ses animaux à l'engraissement de 1 à 1,5 kg par jour.

Pour les éleveurs **B** et **C**, la différence de quantités d'aliment apporté correspond au chargement animal de l'exploitation. En effet, nous avons vu que l'exploitation **B** est dans le système inverse à celui de **C** au niveau du chargement de ses prairies puis qu'elles sont souspâturées. En effet, la surface disponible est beaucoup plus importante chez cet éleveur qui suit une logique de système plus en extensif (ce qui explique notamment les frais liés à l'entretien des prairies qui sont moins importants). C'est pourquoi les animaux issus de cet élevage sont vendus plus âgés. Au niveau de la surface disponible, cet éleveur est moins « pressé » de libérer ses parcelles que **C**. Nous constatons qu'au niveau des achats d'aliment, nous ne retrouvons pas ce raisonnement, à savoir, des frais plus importants chez **C.** Ce phénomène est lié à un problème de trésorerie.

Selon les exploitations, les frais divers d'élevage ne sont pas comptabilisés de la même façon. C'est ce qui explique en partie ce montant très élevé chez l'agriculteur **B** qui tient compte de la taxe d'abattage dans cet atelier (ce qui n'est pas le cas chez les autres éleveurs) en plus des frais de transport.

Dans le groupe des jeunes installés, la grande différence pour ces charges se fait au niveau de ces frais divers d'élevage. Ils sont plus importants chez **D** car ils comprennent le coût de location d'un camion pour transporter les animaux à l'abattoir ainsi que les frais d'insémination artificielle.
Les frais vétérinaires sont également plus élevés car cet éleveur administre régulièrement des traitements contre les hémoparasites (trypanosome entre autre) et des vitamines en plus des vermifugations classiques.

Concernant la conduite adoptée au niveau de la complémentation alimentaire, ces 2 éleveurs donnent entre 500 g à 1 kg de son de riz par jour aux animaux à l'engraissement. L'exploitant **D** complémente également les mères au moment de la reproduction. Cette complémentation alimentaire aurait une importance notable sur le retour en chaleur des femelles et pourrait alors expliquer en partie l'importance (96 %) du « nombre d'animaux de 0 à 1 an / nombre de vaches allaitantes » au sein de cet élevage.

3.5.2. Quelques remarques concernant les autres résultats

En Guyane, les prairies ne sont pas naturelles et sont toutes implantées. Pour des raisons qui sont propres à cette zone, les implantations de prairies sont acceptées comptablement en tant qu'immobilisations. C'est ce qui explique le montant important des charges de structure liées aux surfaces fourragères.

Etant donnée la part importante des amortissements des prairies chez **D** et surtout chez **B** par rapport à ceux des autres exploitations, nous sommes en mesure de penser que ces amortissements représentent un bon moyen de défiscalisation !

Les intérêts des emprunts à long et moyen termes sont faibles voire nuls chez les exploitants récemment installés. Dans la situation locale actuelle, suite au Plan Vert (cf. 1ère partie), il n'y a pas de Crédit Agricole auprès de qui les exploitants peuvent faire des emprunts à long terme. C'est pourquoi ces éleveurs sont obligés d'emprunter auprès de fournisseurs autres que les organismes bancaires et de pratiquer le troc, chose courante en Guyane.

En bref, nous notons d'importantes différences chez ces 5 exploitations au niveau des charges liées aux surfaces fourragères et à la bonne utilisation de celles-ci pour la production bovine.

3.5.3. Calcul du coût de production du kilo de viande produit. Discussion

Ce coût peut être calculé sans trop de difficulté pour les exploitations **A**, **D** et **E.**

- **A** parce qu'elle n'a pas d'autres activités que celle des bovins
- **E** parce que les activités : production de fleurs et prestations de service ne sont pas « consommatrices » de charges de structure.
- **D** parce que l'activité « prestations de service » n'est également pas « consommatrice » de charges de structure. Cette hypothèse est plus discutable pour l'activité « travaux à façon » (entretien des tracteurs utilisés, carburant...). La valeur prise pour les charges de structure affectées aux bovins pour le calcul de ce coût de production sera sans doute surévaluée.

Nous mettons donc en relation directe la Marge Brute bovine et les charges de structure de l'exploitation pour ces trois exploitations.

La production de viande vive (kg de poids vif) est calculée comme suit :

poids total vif vendu sur une campagne
- poids total vif acheté sur cette même campagne
+ poids total vif des bovins viande en fin d'exercice
- poids total vif des bovins viande en début d'exercice.

Les ventes d'animaux faites au cours de l'exercice sont données en kg de carcasse. Pour obtenir le poids vif, nous procédons au calcul ci-joint :

En considérant que **le rendement des carcasses** et de **55 % :**

poids vif de l'animal = (poids de la carcasse * 100) / 55.

3.5.3.1.calcul de la production de viande vive sur l'année

Elevages	A	B	C	D	E
Poids vif vendu (en kg) (1)	53 065,5 (29 186)	17 165,5 (9 441)	40 194 (22 106,5)	25 222 (13 872)	11 742 (6 458)
poids total vif acheté* (en kg) (2)	1 316	2 826	0	29 454	17 997
poids total du cheptel en fin d'exercice (en kg) (3)	149 456	157 583	129 410	62 324	30 343
poids total du cheptel en début d'exercice (en kg) (4)	142 179	137 191	128 800	295 535	11 164
total (en kg) (1-2+3-4)	**590 265**	**34 731,5**	**40 804**	**28 557**	**12 924**

tableau 36 : calcul de la production de viande vive en kg.

(source : DORVAUX F. 1996)

* dans la comptabilité, les achats d'animaux ne sont donnés qu'en valeur monétaire et non en kilo de poids vif. Selon les factures d'achats d'animaux, **le prix moyen de ventes d'animaux sur pied est de 19 F.F le kilo**. Nous avons donc transformé les montants donnés en kilo de poids de vif. Seul le résultat de l'exploitation **E** correspond aux poids vifs réels des animaux car ce sont les chiffres notés sur les factures d'achat.

3.5.3.2. Calcul du coût de production d'un kilo de viande

* au sein des élevages **A**, **D** et **E**

Elevages	A	D	E
charges opérationnelles liées à l'atelier bovin (en F.F)	336 277	252 693*	49 507
charges de structure (en F.F)	860 642	471 649	126 544
total des charges (en F.F)	**1 196 919**	**724 342**	**176 051**
total de kilo de viande vive produite sur l'exercice (en kg)	59 026,5	28 557	12 924
coût du kilo de viande produit	**20,3**	**25,4**	**13,6**

tableau 37 : coût de revient du kilo de viande produit dans les élevages **A**, **D** et **E**
(source : DORVAUX F. 1996)

***** : prise en compte des charges opérationnelles de l'atelier pension.

* au sein des élevages **B** et **C**

Compte tenu du volume important que représentent les autres activités au sein de ces élevages, nous allons procéder autrement pour le calcul du coût de kilo de poids vif produit chez ces éleveurs.

Nous allons réaliser une simulation en prenant en compte les charges opérationnelles de l'atelier bovin de chacune de ces 2 exploitations. Mais nous allons tester 2 niveaux de charge de structure :

- le niveau le plus élevé / kg de poids vif produit parmi les 3 éleveurs étudiés ci-dessus, à savoir : **16,5 F.F / kg** qui correspond au montant des charges de structure de l'exploitation **D (hypothèse 1)**.
- le niveau le moins élevé / kg de poids vif produit, à savoir : **9,8 F.F / kg** qui correspond au montant des charges de structure de l'exploitation **E (hypothèse 2)**.

Elevages	**B1**	**C1**	**B2**	**C2**
charges opérationnelles liées à l'atelier bovin (en F.F)	208 624	238 809	208 624	238 809
charges de structure (en F.F)	573 070	673 266	340 369	399 892
total des charges (en F.F)	**781 693**	**912 075**	**548 993**	**638 688**
total de kilo de viande vive produite sur l'exercice (en kg)	34 731,5	40 804	34 731,5	40 804
coût du kilo de viande produit	**22,51**	**22,35**	**15,81**	**15,65**

tableau38 : coût de revient du kilo de viande produit dans les élevages **B** et **C**
(source : DORVAUX F. 1996)

le chiffre noté à côté de la lettre correspondant à l'éleveur indique l'hypothèse considérée pour le calcul.

3.5.3.3. Commentaires et discussion

Au vu des résultats obtenus, nous pouvons constater que ce coût du kilo de viande produit varie de 13,6 F.F / kg à plus de 25 F.F selon les élevages. Le montant le plus élevé correspond à l'exploitation **D** où nous avons surévalué les charges de structure. Nous pouvons par conséquent considérer que le montant du kilo de viande produit est très proche de celui de l'exploitation **A**.

Nous pouvons noter le coût de production pratiquement égal au sein des exploitations **B** et **C**, quelque soit l'hypothèse considérée. Les résultats obtenus avec l'hypothèse de calcul n°1 positionne ces élevages au même niveau que l'exploitation **A**, à 2 francs près. Avec l'autre hypothèse de calcul, le montant obtenu est plus proche des résultats obtenus sur l'exploitation **E**, c'est-à-dire les meilleurs résultats, à savoir : un peu plus de 13 F.F le kilo de viande produit.

Les hypothèses émises sur les charges de structure des exploitations **B** et **C** ont permis d'avoir une idée plus précise sur la variation de ce coût de production au sein des différents élevages. Mais elles n'ont pas permis de faire apparaître les performances zootechniques obtenues au sein de chaque exploitation, ce qui est regrettable.

Cette étude a permis de mieux cibler le « pourquoi » du kilo de carcasse vendu si cher en Guyane. Pour « renforcer » l'idée qu'en Guyane la situation n'est pas comparable à celles de la métropole, jetons un regard rapide sur le prix de vente de la viande du producteur à l'acheteur.

exemples : - prix de vente :
du kilo de vache de réforme en Guyane : 34 F.F le kg,
du kilo de génisse d'embouche en Guyane : 37 F.F le kg (SEBOG, 1996)
- prix de vente :
du kilo de vache classée R en France : 18 ,40 F.F le kg
du kilo de génisse classée U en France : 23,83 F.F le kg (France Agricole, 1996)

Nous pouvons déjà noter la grande différence de prix au kilo et l'affectation de ce prix qui n'est pas la même. En effet, comme nous avons pu le voir au cours de la 1ère partie de cette étude, le classement des carcasses comme celui de la grille EUROPA qui se pratique en métropole n'est pas encore mis en place. Actuellement, les éleveurs sont pénalisés (par un système de remises fixées par le boucher et l'éleveur) si les animaux vendus sont trop gras ou trop maigres. Mais le prix de vente n'est pas fonction de la conformation de l'animal comme c'est le cas en France. Il est certain que l'application du système de la grille EUROPA ne serait pas adaptée en Guyane. En effet, les bovins produits sont de la race zébu (pure ou croisement) pour la majeure partie. Cette race n'est pas du tout conformée comme le sont les races produites en métropole : les animaux de race zébu

sont plus fins, plus élancés, ils produisent de moins grosses carcasses et sont donc moins lourds. Il faudrait appliquer une grille adaptée à ce genre d'animaux et non celle appliquée en France qui déclasserait ces animaux.

3.5.4. Les limites de l'étude et perspectives

3.5.4.1.Les limites

L'outil comptable utilisé pour faire cette approche a permis d'aborder une analyse de la Marge Brute de l'atelier bovin et de calculer l'EBE et le Revenu Agricole au sein de chaque exploitation.

Cependant, avec ces résultats comptables, nous n'avons pas pu séparer les charges de structure propres à l'atelier bovin. C'est pourquoi nous avons dû émettre des hypothèses de calcul pour avoir une idée du coût de production du kilo de viande produit chez certains éleveurs.

Dans l'outil comptable, la variation de stock d'animaux (= la variation d'inventaire) ainsi que les ventes et les achats d'animaux sont donnés en valeur monétaire et non en kilo de poids vif, ce qui nous a amenés :

- à travailler avec les tableaux de stock de fin d'exercice où le poids moyen par catégorie d'animaux est estimé grossièrement et non pas réévalué chaque année.
- à étendre nos recherches pour avoir des données les plus précises possibles, ce qui a entraîné une perte de temps considérable.
- à estimer le poids des animaux achetés en posant l'hypothèse d'un coût d'achat moyen au kilo.

Ces données comptables sont anciennes, plus ou moins nettes et largement à visée fiscale. En effet, ce côté « défiscalisation au maximum » ressort bien derrière cet aspect comptable. C'est pourquoi l'amortissement des surfaces fourragères est si élevé chez certains de ces éleveurs.

Il aurait été intéressant, voire plus réaliste de travailler sur plusieurs exercices au sein de chaque exploitation. En effet, les discussions avec les éleveurs témoignent que des changements parfois majeurs ont eu lieu ou ont lieu (modification de la conduite de reproduction, problème de trésorerie...) d'une année sur l'autre. De plus, l'élevage bovin chez des exploitations à orientation Naisseur-Engraisseur est une production à cycle long et donc étalée dans le temps (variation du poids des animaux dans les estimations de valeur d'inventaire).

3.5.4.2. Quelques suggestions pour tenter de limiter les coûts

Le secteur prioritaire d'intervention est **la gestion des pâturages**.
En effet, il faut exploiter, rentabiliser au maximum les prairies et parer les problèmes de maîtrise technique et de gestion des pâturages. Pour y parvenir, il faudrait :

- Essayer de maîtriser au mieux la culture de légumineuses associée à celle des graminées pour diminuer les apports d'azote.
- Exploiter les larges possibilités de réduction des coûts de régénération des pâturages existant, en combinant la lutte chimique raisonnée et limitée, le contrôle mécanique ou manuel des mauvaises herbes.
- Optimiser le rendement des pâtures pour éviter l'achat trop important d'aliments concentrés.
- Obtenir le complément alimentaire à un prix moins élevé en s'associant avec les producteurs de monogastriques par exemple ... et à l'avenir, pourquoi pas, permettre l'organisation d'une filière aliment du bétail.
- Accroître au maximum la productivité numérique et individuelle du cheptel.
- Ne pas s'arrêter à l'aspect « conduite technique du troupeau » et opérer un tri des animaux en sélectionnant ceux qui ont les meilleures performances zootechniques pour ensuite aborder l'aspect génétique.
- Croiser les mères avec des zébus sélectionnés pour augmenter le potentiel génétique du cheptel.
- Tester le croisement de la race zébu avec d'autres « plus conformées » pour essayer d'améliorer le rendement carcasse.

Il est certain que pour pouvoir maîtriser le coût de revient d'un kilo de viande produit sur l'exploitation, il est très important, voire indispensable, de connaître ce résultat.

L'approche comptable n'est sans doute pas l'outil le mieux adapté pour une approche technico-économique. Mais elle nous a permis de donner quelques références écrites dans un contexte où elles n'existaient pas et se limitaient à : « on sent que... ». Même si les résultats obtenus ne reflètent pas exactement les performances zootechniques de chacun, ils permettent d'avoir des chiffres plus concrets et plus « parlants ». Maintenant, il reste à trouver une méthode plus adaptée au contexte de la Guyane qui reste une zone où les conditions sont très différentes de celles de la métropole, à savoir :

- les pâturages ne sont pas naturels et donc tous implantés
- pas d'affectation de TVA
- le marché du troc est chose courante étant donné le système bancaires locale.

- le prix du foncier n'a pas la même signification qu'en France puisque les éleveurs paient des baux emphytéotiques d'Etat d'une durée de 30 ans.

L'enjeu était de fournir des informations fiables de base qui n'existaient pas jusqu'à maintenant.

CONCLUSION

Le Plan Vert, mis en place en 1975, était à la fois grandiose, improvisé et incertain dans ses objectifs et ses moyens. L'élevage bovin représentait la filière dominante de ce plan de développement agricole. Il s'agissait en fait d'une opération « coup de poing » inspirée de l'expérience des pays neufs. Elle visait à obtenir des résultats rapides.

Les candidats éleveurs se sont montrés d'une façon générale inexpérimentés, sans moyens financiers propres suffisants pour résister au temps. Très vite le marché paru surestimé, comme fut sous estimé le poids de l'environnement géographique guyanais.

Ce plan de développement agricole a couvert une période de 10 ans et s'est terminé par un échec entraînant le désengagement des organismes financiers, tant pour les besoins d'investissement que de fonctionnement.

La coopérative d'Elevage Bovin de Guyane (CEBG) a donc disparu et a entraîné une déstructuration de la filière, notamment au niveau commercial. C'est dans ce contexte que le Syndicat des Eleveurs BOvins de Guyane (SEBOG) a vu le jour en 1990.

En 1996, plus de 20 ans après son lancement, le Plan Vert a permis l'émergence de structures de production de viande adaptées aux contraintes locales et intégrées à l'écosystème guyanais. Pourtant, le schéma technique préconisé par ce Plan n'apparaissait pas d'actualité dans son intégralité.

A travers la typologie mise en place, nous avons pu caractériser la diversité des exploitations agricoles adhérentes au SEBOG et mettre en évidence la place de l'élevage bovin-viande dans le fonctionnement et l'économie des exploitations.

Dans un premier temps, nous avons distingué les exploitations selon :

- les logiques dominantes qui sous-tendent l'activité agricole,
- la place et les fonctions que remplit l'élevage bovin dans leurs systèmes de production,
- la maîtrise de l'éleveur sur le système technique d'élevage en place.

Les élevages ont été décrits et regroupés lorsque les traits de fonctionnement étaient jugés assez proches. Trois groupes d'éleveurs ont ainsi pu être identifiés :

- groupe « des producteurs »
- groupe « des éleveurs en phase transitoire »
- groupe « des éleveurs non producteurs, à objectifs divers ».

Caractériser les principaux systèmes d'élevage identifiés et leur logique de fonctionnement, nous a permis d'émettre une série de suggestions quant à l'évolution des exploitations suivant leur groupe d'appartenance. Le rôle du Groupement vis-à-vis des différentes catégories d'éleveurs a ainsi pu être redéfini, de même que les éventuelles actions qu'il peut développer.

L'approche technico-économique de 5 élevages adhérents au SEBOG a mis en évidence le coût de revient de la viande produite. Elle a par ailleurs montré que les frais liés à la production d'herbe sont les principaux responsables de ce coût élevé en Guyane.

L'utilisation de l'outil comptable pour l'élaboration de cette étude nous a ensuite amené à en définir les limites. Après quoi, nous avons tenté de formuler quelques propositions permettant de diminuer les coûts de production.

Il serait intéressant de trouver un outil plus adapté que les résultats comptables pour distinguer les coûts de revient des différents ateliers de production. L'atelier naisseur devrait en effet être distinct de l'atelier engraisseur.

La réduction des coûts de production est impérative. Mais, les répercussions de la Maladie de la « vache folle » (encéphalite spongiforme) ne font qu'amplifier ce problème de coût et de concurrence européenne que ce secteur essaie en vain de surmonter.

LISTE DES ANNEXES

Annexe I : Pluviométrie normale annuelle - période 1961/1990

Annexe II : Moyenne - pluviométrie mensuelle

Annexe III : Situation de quelques productions agricoles en 1840

Annexe IV : Evolution du cheptel bovin guyanais entre 1967 et 1993

Annexe V : Evolution de la production contrôlée et des importations de viande bovine en Guyane

Annexe VI : Syndicat des éleveurs de bovins de Guyane

Annexe VII : Lettre du Syndicat des éleveurs de Guyane au Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de la Forêt

Annexe VIII : Lettre d'engagement des adhérents au SEBOG

Annexe IX : Abattages 1994

Annexe X : Convention relative à l'animation administrative du SEBOG

Annexe XI : Convention relative à la commercialisation de la production de viande bovine

Annexe XII : Grille tarifaire indicative

Annexe XIII : Abattages 1995/ Ventes en boucherie des éleveurs du SEBOG 1995 toutes communes/Ventes des boucheries conventionnées avec le SEBOG 1995

Annexe XIV : Protocole d'accord relatif à l'encadrement des adhérents du SEBOG

Annexe XV : Convention SEBOG/CIRAD-EMVT

Annexe XVI : Aides ODEADOM 1995

Annexe XVII : Indemnité compensatoire des handicaps naturels

Annexe XVIII : Prime au maintien des systèmes d'élevages extensifs « prime à l'herbe »

Annexe XIX : Prime spéciale bovin mâle

Annexe XX : Prime au maintien du troupeau de vaches alaitantes

Annexe XXI : Gamme de prix suivant la vente des quartiers avants ou arrières

Annexe XXII : Feuille d'enquête

Annexe XXIII : Résultats de l'enquête sur les éleveurs

Annexe XXIV : Résultats économiques obtenus chez l'exploitant A

Annexe XXV : Résultats économiques obtenus chez l'exploitant B

Annexe XXVI : Résultats économiques obtenus chez l'exploitant C

Annexe XXVII : Résultats économiques obtenus chez l'exploitant D

Annexe XXVIII : Résultats économiques obtenus chez l'exploitant E

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Répartition des différentes cultures. p. 17.

Tableau n°2 : L'élevage bovin guyanais en 1994. p. 18.

Tableau n°3 : Résumé de la situation guyanaise entre 1971 et 1975. p. 22.

Tableau n°4 : Les objectifs de développement agricole entre 1976 et 1980. p. 24.

Tableau n°5 : Comparaison d'un passé réputé prospère avec un présent difficile : les animaux d'élevage en Guyane, 1840-1967. p. 25.

Tableau n°6 : Evolution des effectifs bovins viande de 1978 à 1984. p. 27.

Tableau n°7 : Répartition des élevages, selon les effectifs en 1984. p. 28.

Tableau n°8 : Objectifs du Plan Vert et réalisations. p. 31.

Tableau n°9 : Principales caractéristiques des exploitations suivies. p. 79.

Tableau n°10 : Composition des troupeaux au début et à la fin de chaque exercice. p. 81.

Tableau n°11 : Conduite des troupeaux et leur production. p. 82.

Tableau n°12 : Nombre d'UGB au sein de l'exploitation A. p. 85.

Tableau n°13 : Nombre d'UGB au sein de l'exploitation B. p. 85.

Tableau n°14 : Nombre d'UGB au sein de l'exploitation C. p. 86.

Tableau n°15 : Nombre d'UGB au sein de l'exploitation D. p. 87.

Tableau n°16 : Nombre d'UGB au sein de l'exploitation E. p. 88.

Tableau n°17 : Produit Brut de l'atelier bovin au sein des élvages Naisseurs-Engraisseurs. p. 89.

Tableau n°18 : Produit Brut de l'atelier bovin au sein des élvages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs. p. 90.

Tableau n°19 : Structure du Produit Brut. p. 91.

Tableau n°20 : Charges opérationnelles de l'atelier bovin au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs. p. 93.

Tableau n°21 : Charges opérationnelles de l'atelier bovin au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs. p. 94.

Tableau n°22 : Marge Brute de l'atelier bovin au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs. p. 96.

Tableau n°23 : Décomposition de la Marge Brute de l'atelier bovin dans les élevages Naisseurs-Engraisseurs. p. 97.

Tableau n°24 : Marge Brute de l'atelier bovin au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs. p. 98.

Tableau n°25 : Décomposition de la Marge Brute de l'atelier bovin dans les élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs. p.99.

Tableau n°26 : Produit Brut des autres ateliers au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs. p. 100.

Tableaux n°27 : Charges opérationnelles des autres ateliers au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs. p. 101.

Tableau n°28 : Produit Brut des autres ateliers au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs. p.102.

Tableaux n°29 : Charges opérationnelles des autres ateliers au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs. p. 102.

Tableau n°30 : Marges Brutes des autres ateliers au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs. p. 103.

Tableau n°31 : Marges Brutes des autres ateliers au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs. p. 104.

Tableau n°32 : Charges de structure au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs. p. 105.

Tableau n°33 : Charges de structure au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs. p. 106.

Tableau n°34 : EBE et Revenu Agricole au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs. p. 107.

Tableau n°35 : EBE et Revenu Agricole au sein des élevages Naisseurs-Engraisseurs, Engraisseurs. p.108.

Tableau n°36 : Calcul de la production de viande vive en kg. p. 115.

Tableau n°37 : Coût de revient de viande produit dans les élevages A, D et E. p. 116.

Tableau n°38 : Coût de revient de viande produit dans les élevages B etC. p. 117.

LISTE DES GRAPHES, FIGURES, ET CARTES

Graphe n°1 : Composition du troupeau A en 1993 et 1994. p. 81.

Graphe n°2 : Composition du troupeau B en 1993 et 1994. p. 81.

Graphe n°3 : Composition du troupeau C en 1992 et 1993. p. 81

Graphe n°4 : Composition du troupeau D en 1994 et 1995. p. 82.

Graphe n°5 : Composition du troupeau E en 1993 et 1994. p. 82.

Graphe n°6 : Age moyen à l'abattage des animaux mis à l'engrais. p. 84.

Graphe n°7 : Poids carcasse moyen des animaux mis 'a l'engrais. p. 84.

Graphe n°8 : GMQ moyen naissance-abattage des animaux mis à l'engrais. p. 84.

Graphe n°9 : Structure du Produit Brut des exploitations du premier groupe. p. 91.

Graphe n°10 : Structure du Produit Brut des exploitations du deuxième groupe. p. 92.

Graphe n°11: Répartition des charges opérationnelles pour 1 UGB dans les exploitations du groupe 1. p. 93.

Graphe n°12: Répartition des charges opérationnelles pour 1 UGB dans les exploitations du groupe 2. p. 94.

Graphe n°13 : Répartition des ressources. p. 109.

Figure n°1 : Typologie des élevages des adhérents du SEBOG : représentation graphique de BERTIN. p. 61.

Carte 1 : La GUYANE. p. 12.

Carte 2 : Principaux fleuves et criques de Guyane. p. 13.

LISTE DES DIAGRAMMES

Diagramme 1 : Caractéristiques du sous-groupe 1 du groupe des producteurs. p. 63.

Diagramme 2 : Caractéristiques du sous-groupe 2 du groupe des producteurs. p. 64.

Diagramme 3 : Caractéristiques du sous-groupe 1 du groupe des éleveurs en phase transitoire. p.65.

Diagramme 4 : Caractéristiques du sous-groupe 2 du groupe des éleveurs en phase transitoire. p.66.

Diagramme 5 : Caractéristiques du groupe des éleveurs à objectifs divers. p. 68.

Diagramme 6 : Calculs des critères technico-économique. p. 100.

LISTE DES ABREVIATIONS ET DES SIGLES

ACP : Analyse en Composante Principale

AFC : Analyse Factorielle des Composantes

BAFOG : Bureau Agricole et Forestier Guyanais

BUMIDOM : Bureau des Migrations des Départements d'Outre-Mer

CEBG : Coopérative d'Elevage Bovin en Guyane

CGERG : Centre de Gestion et d'Economie Rurale de Guyane

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

CNES : Centre National d'Etudes Spatiales

CTFT : Centre Technique Forestier Tropical

DDA : Direction Départermentale de l'Agriculture

DSV : Direction des Services Vétérinaires

EA :Exploitation Agricole

EBE : Excédent Brut d'Exploitation

ECEREX : Ecologie, Erosion, Expérimentation, Dispositifs expérimental inter-Instituts

EMVT : Elevage et Médecine Vétérinaire des pays Tropicaux

F.F : Franc Francais

GMQ : Gain Moyen Quotidien

Ha : Hectare

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IRAT : Institut de Recherches Agronomiques Tropicales et des cultures vivrières

IVV : Intervalle Vêlage-Vêlage

KF : Kilo Franc

Kg : Kilogramme

LT : Long Terme

MT : Moyen Terme

N-P-K : Azote-Phosphore-Potassium

ORSTOM : Institut francais de Recherche Scientifique pour le développement en coopération

ODEADOM : Office de Développement de l'Economie Agricole desDépartements d'Outre Mer

PAC : Politique Agricole Commune

RGA : Recensement Général d'Agriculture

SAD : Département de recherches sur les systèmes agraires et le développement

SATEC : Société d'Aide Technique et de Coopération

SAU : Surface Agricole Utile

SBCG : Syndicat des Bouchers et Charcutiers de Guyane

SEBOG : Syndicat des Eleveurs Bovins de Guyane

SEBOP : Syndicat des Eleveurs Bovins et Porcins

STH : Surface Toujours en Herbe

SUAD : Service d'Utilité Agricole et de Développement

SUAE : Service d'Utilité Agricole d'Elevage

T : Tonne

UGB :Unité Guyanaise Bovine

UTH : Unité de Travail Horaire

ZIC : Zone de Convergence Intertropocale

BIBLIOGRAPHIE

ARNOLD (P), LEJET (G). - Comptabilité agricole. - Paris : Technique et documentation, 1988. - 255 p.

AUVINET (Henri), THEVENOT (M). - Gestion de l'entreprise agricole. - nouvelles éditions fiduciaires, 1982. - 119 p.

BAUD (G), BELARD (J-F), HENRIOT (J) et al. - Production de jeunes bovins maigres ou engraissés en Limousin : campagne 1992/93. - CEMAGREF, SUAD Chambre d'Agriculture de la Corrèze, INRA, décembre 1994. - 67 p.

BEBIN (D), LHERM (M), LIENARD (G). - « Orientation des productions charolaises en Creuse : campagne 1987 et évolution récente ». - Economie et sociologie rurales, avril 1989. - 25 p

BEREAU (Moise). - « L'herbe en Guyane », p 163-176 in : L'élevage bovin en Guyane. - CIRAD, INRA, 1995. -

BEREAU (Moise), BAYNAST (Laurent de). - « Associations graminées et légumineuses », p 203-216 in : L'élevage bovin en Guyane. - CIRAD, INRA, 1995. -

BUREAU AGRICOLE ET FORESTIER GUYANAIS. - L'élevage en Guyane. - BAFOG, 1960. - 195 p.

CARLES (Roland). - « Le diagnostic financier de l'entreprise agricole ». - Economie et sociologie rurales, (32), juillet 1990-106 p.

DEDIEU (Benoît), GACHET (Jean-Paul), MATHERON (Gérard). - « Maîtrise du Plan Vert et conséquences », p 241-263 in : L'élevage bovin en Guyane. - CIRAD, INRA, 1995. -

DEDIEU (Benoît), LEBOUTEILLER (vincent), RANNOU (Thierry). - « L'élevage bovin viande « Plan Vert » », p 185-202 in : L'élevage bovin en Guyane. - CIRAD, INRA, 1995. -

DEDIEU (Benoît), LAOCAT (Lionel). - « Pratiques d'élevage et mortalité des veaux », p 113-135 in : L'élevage bovin en Guyane. - CIRAD, INRA, 1995. -

FRANCE AGRICOLE. - « Cours et marchés », (2646), 21 juin 1996, p. 1.

GACHET (Jean-Paul). - « 3ème séminaire international du DAC : Méthodologie et pratique de la recherche - développement d'un système d'élevage introduit dans le cadre d'un plan d'Etat à la diversité des systèmes d'activité agricole en Guyane », mars 1990. - 8 p.

HUGUENIN (Johann). - Situation au premier semestre 1994 du programme d'appui technique du CIRAD-EMVT auprès du SEBOG. - CIRAD-EMVT, juillet 1994. - 76 p.

HUGUENIN (Johann). - Situation au deuxième semestre 1994 du programme d'appui technique du CIRAD-EMVT auprès du SEBOG. - CIRAD-EMVT, ODEADOM, SEBOG, février 1995. - 75 p.

INGRAND (Stéphane). - Bilan des recherches à caractère zootechnique effectuées à la station INRA-SAD de Guyane. - INRA-SAD, septembre 1991. - 26 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE. - Prairies guyanaises et élevages bovin; 1984: - 350 P: - (les colloques de l'INRA : 24).

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE et al. - Systèmes d'élevage herbager en milieu équatorial, 1987. - 455 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE - DEPARTEMENT DE RECHERCHES SUR LES SYSTEMES AGRAIRES ET LE DEVELOPPEMENT. - Typologie et fonctionnement des systèmes d'élevage bovin en Guyane; décembre 1990: - 76 p

LETENNEUR (L), MATHERON (Gérard). - Etude sectorielle de la filière bovine en Guyane Francaise. - ODEADOM, CIRAD-EMVT; 1991: - 126 p

FRANCE. MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET. - « Guyane : une agriculture à la recherche de son identité ». - Agreste, mars 1995. - (données : 6).

PLANCHENAULT (D), ROY (F), SALAS (M). - « Etude des systèmes d'élevage bovin traditionnel en Guadeloupe. Typologie d'élevage ». - Elevage. Médecine. Vétérinaire. Pays tropicaux, (39), 1986. - p 59-71.

RESEAU ELEVEURS DE BOVINS DEMAIN (EBD). - 17 systèmes d'exploitation avec viande bovine pratiqués en zone charolaise. - ITEB, Chambre d'Agriculture, juin 1991.

ROUMEAS (Marc).- Améliorations de la rentabilité d'un troupeau de bovins dans la province de NUEVA ASUNCION au PARAGUAY. - Cergy-Pontoise : ISTOM, 1994. - 97 p. - (Mémoire de fin d'études).

ROUVEYRAN (Jean-Claude). - Mémoires et thèses : l'art et les méthodes. - Paris : Maisonneuve et Larose, 1989, 197 p.

MAZARS (R). - Comptabilité. - 8ème édition. - Paris : DELMAS, 1994. - 256 p.

SYNDICAT DES ELEVEURS DE GUYANE. - Dossier de demande d'agrément « Groupement de producteurs reconnu », 1993: - 73 p

VISSAC (Nicolas). - « Bilan des importations de zébus », p. 93-96 in : L'élevage bovin en Guyane. - CIRAD, INRA, 1995.

VIVIER (Michel). - « La tentation technocratique : le « Plan Vert », 1975-1986 », p. 15-34 in : L'élevage bovin en Guyane. - CIRAD, 1995

TOURRAND (Jean-Francois). - Programme guyanais de génétique bovine. - CIRAD-EMVT, mars 1995. - 97 p.

ANNEXE I

PLUVIOMETRIE NORMALE ANNUELLE - PERIODE 1961/1990

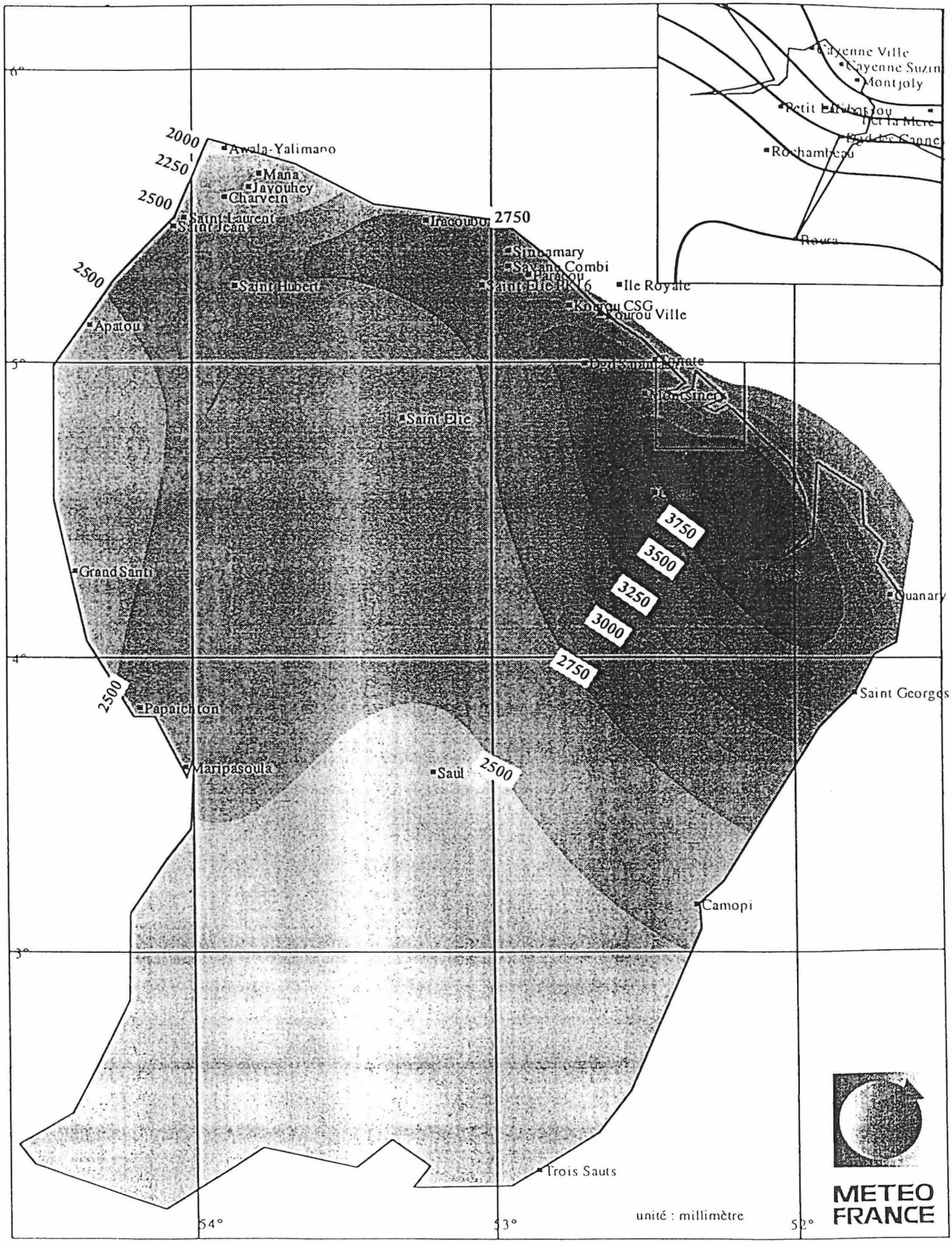

ANNEXE II

Service Météorologique de la Guyane

Moyennes - Pluviometrie Mensuelle -

Unite : (Millimetres et Dixiemes)

Station : **Aouara** Latitude (N) : 5°44' Longitude (W) : 53°54' Periode : **1961 / 1990**

	Janvi	Fevri	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Septe	Octob	Novem	Decem	Anne
Moyenne	209.3	129.3	133.5	206.5	309.7	245.0	117.9	49.5	28.8	24.2	82.0	180 1	1715.

Station : **Camopi** Latitude (N) : 3°10' Longitude (W) : 52°20' Periode : **1961 / 1990**

	Janvi	Fevri	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Septe	Octob	Novem	Decem	Anne
Moyenne	293.0	265.8	282 4	304.7	406.6	269.7	174.8	118.6	64.8	54.6	100.7	222.4	2558.

Station : **Grand Santi** Latitude (N) : 4°18' Longitude (W) : 54°24' Periode : **1961 / 1990**

	Janvi	Fevri	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Septe	Octob	Novem	Decem	Anne
Moyenne	227 7	189.1	238.5	244.3	365.8	321.5	244.9	159.2	84.6	77.9	124.9	193.5	2471.

Station : **Iracoubo** Latitude (N) : 5°29' Longitude (W) : 53°13' Periode : **1961 / 1990**

	Janvi	Fevri	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Septe	Octob	Novem	Decem	Anne
Moyenne	296.6	205.6	258.1	320 6	462.2	338.0	201.0	115.1	48.3	79 7	116.7	295.8	2737.

Station : **Kaw** Latitude (N) : 4°30' Longitude (W) : 52°02' Periode : **1961 / 1990**

	Janvi	Fevri	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Septe	Octob	Novem	Decem	Anne
Moyenne	462 5	357 5	380 4	446.5	642.0	449.0	225.2	148.8	78.9	81.6	171 8	423.8	3868

Station : **Mana** Latitude (N) : 5°39' Longitude (W) : 53°47' Periode : **1961 / 1990**

	Janvi	Fevri	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Septe	Octob	Novem	Decem	Anne
Moyenne	213.3	155.6	147 3	226.6	338 4	269.5	143.8	69.7	33.3	32.8	88.1	224.2	1942

Station : **Montjoly** Latitude (N) : 4°54' Longitude (W) : 52°16' Periode : **1961 / 1990**

	Janvi	Fevri	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Septe	Octob	Novem	Decem	Ann
Moyenne	299 1	199.0	265 2	289 7	483 1	391 0	166.4	93.6	49.8	47 1	120 4	302 5	2707

Station : **Montsinery** Latitude (N) : 4°54' Longitude (W) : 52°30' Periode : **1961 / 1990**

	Janvi	Fevri	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Septe	Octob	Novem	Decem	Ann
Moyenne	419.6	316.6	372 4	388 8	562 6	451 9	237.2	151.3	65.6	65.4	127.2	372 9	3531

Unite : (Millimetres et Dixiemes)

Station : **Regina** Latitude (N) : 4°19' Longitude (W) : 52°08' Periode : **1961 / 1990**

	Janvi	Fevri	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Septe	Octob	Novem	Decem	Anne
Moyenne	460.9	338.3	365.3	396.0	584.5	428.3	244.4	162.6	101.4	121.9	214.2	378.6	3796.

Station : **Roura** Latitude (N) : 4°44' Longitude (W) : 52°20' Periode : **1961 / 1990**

	Janvi	Fevri	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Septe	Octob	Novem	Decem	Anne
Moyenne	439.6	334.1	387.9	400.5	575.2	434.1	277.4	195.8	95.2	91.7	161.9	355.4	3748.

Station : **Saint Elie** Latitude (N) 4°49' Longitude (W) : 53°18' Periode : **1961 / 1990**

	Janvi	Fevri	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Septe	Octob	Novem	Decem	Anne
Moyenne	271.3	200.6	224.0	295.0	356.5	304.6	205.8	143.7	96.7	101.3	155.1	252.3	2606.

Station : **Saint Jean** Latitude (N) : 5°28' Longitude (W) : 54°04' Periode : **1961 / 1990**

	Janvi	Fevri	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Septe	Octob	Novem	Decem	Anne
Moyenne	232.1	178.6	190.4	256.0	355.7	312.4	224.9	170.8	92.1	105.8	157.8	241.6	2518

Station : **Saul** Latitude (N) : 3°37' Longitude (W) : 53°12' Periode : **1961 / 1990**

	Janvi	Fevri	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Septe	Octob	Novem	Decem	Anne
Moyenne	236.5	208.7	269.8	294.9	362.5	271.1	193.2	134.1	62.0	79.4	121.1	213.4	2446.

Station : **Sinnamary** Latitude (N) : 5°23' Longitude (W) : 52°57' Periode : **1961 / 1990**

	Janvi	Fevri	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Septe	Octob	Novem	Decem	Anne
yenne	296.0	198.3	240.8	316.4	478.4	370.1	174.1	81.0	41.1	63.9	107.7	269.6	2637

Station : **Tonate** Latitude (N) : 5°01' Longitude (W) : 52°28' Periode : **1961 / 1990**

	Janvi	Fevri	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Septe	Octob	Novem	Decem	Anne
Moyenne	327.7	247.5	277.3	311.9	520.8	392.8	168.5	89.3	36.5	59.0	104.5	324.6	2860

Station : **Cayenne Ville** Latitude (N) : 4°57' Longitude (W) : 52°19' Periode : **1961 / 1990**

	Janvi	Fevri	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Septe	Octob	Novem	Decem	Annee
Moyenne	353.6	232.0	306.5	328.8	516.9	408.9	196.0	93.3	47.0	60.0	126.4	304.5	2973.9

Station : **Maripasoula** Latitude (N) : 3°38' Longitude (W) : 54°02' Periode : **1961 / 1990**

	Janvi	Fevri	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Septe	Octob	Novem	Decem	Annee
Moyenne	239.9	203.8	261.4	301.1	387.9	315.8	218.6	153.7	85.5	72.3	112.5	201.5	2553.9

Station : **Rochambeau** Latitude (N) : 4°50' Longitude (W) : 52°22' Periode : **1961 / 1990**

	Janvi	Fevri	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Septe	Octob	Novem	Decem	Annee
Moyenne	439.2	305.4	393.9	399.7	599.2	459.8	244.5	165.4	73.7	81.9	152.4	359.3	3674.4

Station : **Saint Georges** Latitude (N) : 3°53' Longitude (W) : 51°48' Periode : **1961 / 1990**

	Janvi	Fevri	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Septe	Octob	Novem	Decem	Annee
Moyenne	465.3	354.9	385.4	430.5	557.6	390.1	204.6	114.5	64.0	67.5	142.3	342.1	3518.9

Station : **Saint Laurent** Latitude (N) : 5°30' Longitude (W) : 54°02' Periode : **1961 / 1990**

	Janvi	Fevri	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Septe	Octob	Novem	Decem	Annee
Moyenne	255.8	176.0	189.3	248.2	366.6	320.4	250.2	167.1	115.3	106.0	159.3	240.8	2595.2

ANNEXE III

SITUATION DE QUELQUES PRODUCTIONS AGRICOLES EN 1840.

Type de productions	Nombre	Surface en ha	Nombre employé	Observations
SUCRERIES	30	1 700	4 280	L'abolition de l'esclavage correspond au déclin de cette production = disparition de la main-d'oeuvre et prix. Dès 1835, concurrence avec la betterave à sucre d'Europe.
CAFETERIES	100	205	264	Culture en régression depuis 1840. Les petits planteurs ne plantent plus.
COTON	109	2 203	3 053	Production en régression du fait de la baisse de la fertilité du sol.
GIROFLIERS	42	807	1 296	Plantation de 150 arbres/ha Rendement annuel de la Guyane : 109 764 kg.
CANNELIERS	Possibilités, mais peu de production du fait de la concurrence avec la Chine et Ceylan.			
POIVRIERS	Peu de succès, longtemps attribué à la nature du terrain ; l'expérience fut mineure.			
ROUCOU	Produit dans toutes les parties de la Guyane, mais fluctuation des prix et, par là, de la production ; entre 1825 et 1838, le prix passe de 3,56 F/kg à 0,46 pour revenir, en 1839 à 2,28 F.			
MUSCADIERS	Ne produit pas très bien en Guyane. Les exportations de 1839 n'ont pas dépassé 11 kg.			

Source : INRA, 1981

ANNEXE IV

EVOLUTION DU CHEPTEL BOVIN GUYANAIS ENTRE 1967 ET 1993

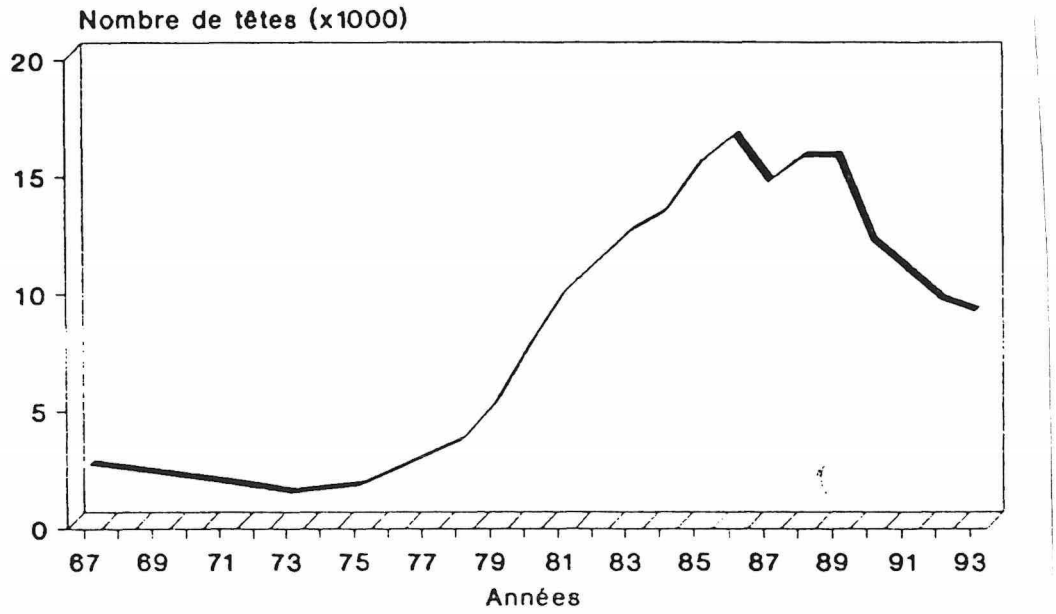

Données : DAF-Guyane, Chambre d'agric.
CIRAD-EMVT (1994)

ANNEXE V

EVOLUTION DE LA PRODUCTION CONTROLEE ET DES IMPORTATIONS DE VIANDE BOVINE EN GUYANE.

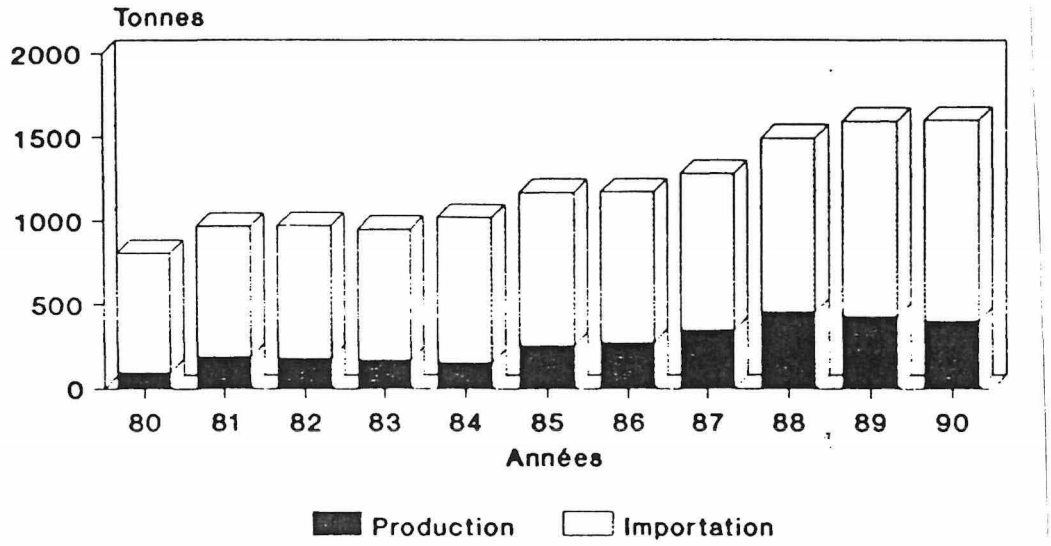

Données : DAF-Guyane
CIRAD-EMVT (1994)

ANNEXE VI

Syndicat des Eleveurs de BOvins de Guyane

FICHE SIGNALETIQUE

• DENOMINATION : SYNDICAT DES ELEVEURS DE BOVINS DE GUYANE : SEBOG

• SIEGE SOCIAL : CENTRE DE GESTION ET D'ECONOMIE RURALE DE GUYANE
PK 15 - RN 1 - DOMAINE DE SOULA
97355 MACOURIA

• PRODUITS CONCERNES PAR LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE :
· BOVINS FINIS
· BOVINS MAIGRES

• CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE :
· DEPARTEMENT DE LA GUYANE

• FORME JURIDIQUE : SYNDICAT

• ADRESSE DES BUREAUX :
CENTRE DE GESTION ET D'ECONOMIE RURALE DE GUYANE
PK 15 - RN 1 - DOMAINE DE SOULA
97355 MACOURIA
Tél : 19 594 38 85 82

• PRESIDENT DU GROUPEMENT :
Monsieur Hugues BERGERE
Piste de Saint Elie
97315 SINNAMARY
Tél et Fax : 19 594 34 53 96

ANNEXE VII

LETTRE DU SYNDICAT DES ELEVEURS DE GUYANE AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE LA FORET.

Syndicat des Eleveurs Bovins de Guyane
c/o CGERG - Pk 15 - RN 1- 97300 Cayenne
Tél : 38-85-82

Macouria, le 07 Août 1993

Monsieur le Ministre
de l'Agriculture, de la Pèche
et de la Forêt
86-88 rue de Varennes
75008 PARIS

N° Réf : FB/HB/93-
Objet : Demande d'agrément "Groupement de producteurs reconnus"

Monsieur le Ministre,

L'Agriculture guyanaise s'est orientée depuis plus de quinze ans déjà vers une modernisation de ses structures de production par le biais du Plan Vert, dont l'une des idées force était le développement d'une production de viande bovine performante.

Après les mutiples aléas connus à la fin des années 80, disparition des structures collectives d'approvisionnement et de commercialisation, décapitalisation sur de nombreux élevages, restructuration financière, notre filière de production trouve depuis deux ans un nouveau souffle lié à l'amélioration des conditions de marché.

Celle-ci reste pourtant extrèmement fragile du fait d'un déficit de production entrainé par les turbulences citées plus haut. C'est pourquoi, les producteurs de Guyane se sont réunis depuis quelques mois autour du projet fédérateur de notre syndicat.

Celui-ci a pour principaux objectifs :

- L'amélioration des conditions de production (vulgarisation de techniques de production désormais bien connues et efficientes),
- La hausse du niveau de qualité de la viande bovine proposée aux consommateurs guyanais,
- La stabilisation d'un marché toujours fragile et peu structuré (atomisation importante de l'offre et de la demande).

../...

Notre syndicat s'est pour ces raisons, rapidement orienté vers une maîtrise de la qualité et de la commercialisation de la production de ses adhérents.

C'est pourquoi, notre syndicat sollicite par la présente l'examen de son dossier de demande d'agrément en tant que Groupement de Producteurs Reconnu que vous trouverez ci-joint en double exemplaire.

Celle-ci porte sur les catégories d'animaux et volumes de production suivants :

- Cheptel bovin fini :
  110 T carcasse/an soit 550 Têtes/an 60% prod. guyanaise
- Cheptel bovin maigre :
  100 Têtes/an 70% prod. guyanaise.

Certain que vous serez sensible à l'effort de structuration entrepris par notre syndicat, en répondant favorablement à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Le Président du SEBOG

Hugues BERGERE

P.J. : 2 Copies de notre dossier

Syndicat des Eleveurs Bovins de Guyane - c/o CGERG - Pk 15 - RN 1- 97300 Cayenne
Tél : 38-85-82

ANNEXE VIII

LETTRE D'ENGAGEMENT DES ADHERENTS AU SEBOG

ENGAGEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Eleveur à : _____

conformément aux statuts et règlements édictés par le SEBOG et conformément aux dispositions du Code Rural régissant le fonctionnement des groupements de producteurs, m'engage pour une durée de trois ans à compter de la date de signature du présent engagement à :

- Livrer l'intégralité de ma production de bovins finis aux abatteurs qui auront été agréés par le Conseil d'Administration du SEBOG par le biais d'une convention de mise en marché,

- Livrer l'intégralité de ma production de bovins maigres aux engraisseurs qui auront été agréés par le Conseil d'Administration du SEBOG,

- Respecter les règles de mise en marché (Etat d'engraissement des animaux finis - Planification des livraisons - Transmission des factures de vente) et me soumettre aux contrôles du Syndicat (visite du Technicien commercialisation).

- Me soumettre aux sanctions disciplinaires décidées par le Conseil d'administration conformément à l'article 6 des statuts du SEBOG.

Fait à _____, le _____.

pour servir et valoir ce que de droit

(lu et approuvé)

Signature

SYNDICAT DES ELEVEURS DE BOVINS DE GUYANE
C/O CGERC PK15 RN1
97355 MACOURIA
Tél / Fax : 38 70 58

ABATTAGES 1994

COMMUNES DE CAYENNE ET KOUROU

1994	ABATTAGES SEBOG				ABATTAGES HORS SEBOG				ABATTAGES TOTAUX	
	nb têtes	poids total	% abat. total	pds moy / car	nb têtes	poids total	% abat. total	pds moy /car	nb têtes	poids total
JANVIER	36	8029	44	223	45	10196	56	227	81	18225
FEVRIER	29	6357	36	219	55	11321	64	206	84	17678
MARS	71	15658	67	221	33	7670	33	232	104	23328
AVRIL	42	10117	61	241	31	6429	39	207	73	16546
MAI	46	10104	58	220	36	7278	42	202	82	17382
JUIN	32	7836	54	245	33	6580	46	199	65	14416
JUILLET	38	8805	59	232	28	6044	41	216	66	14849
AOUT	59	13098	68	222	31	6217	32	201	90	19315
SEPTEMBRE	52	11755	66	226	27	6179	34	229	79	17934
OCTOBRE	57	12577	73	221	24	4642	27	193	81	17219
NOVEMBRE	50	11150	68	223	24	5172	32	216	74	16322
DECEMBRE	45	9782	52	217	46	8993	48	196	91	18775
SS-TOTAL	557	125268	59	225	413	86721	41	210	970	211989

COMMUNE DE SINNAMARY (au 31/12/94): 11010 kg
COMMUNE DE SAINT LAURENT (au 31/12/94): 8151 kg

ABATTAGES SEBOG TOUTES COMMUNES: 144429 KG

ANNEXE IX
ABATTAGES 1994

ANNEXE X

CONVENTION RELATIVE A L'ANIMATION ADMINISTRATIVE DU SEBOG

entre
le Centre de Gestion et d'Economie Rurale de Guyane représenté par sa Présidente Mme Chantal BERTHELOT

et
le Syndicat des Eleveurs Bovins de Guyane représenté par son Président, M. Hugues BERGERE,

il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet, la fourniture par le Centre de Gestion d'un appui technique et logistique relatif à l'animation administrative du SEBOG.

Cet appui concerne notamment :

- Le suivi administratif et statutaire du Syndicat,
- La tenue des livres administratifs du Syndicat,
  - Cahiers d'assemblée et de Conseil
  - Cahiers d'enregistrement des courriers,
- La participation aux Assemblées Générales et aux Conseils d'administration
- La participation à la Commission de suivi du SEBOG

Article 2 : Durée

La convention est conclue pour une durée de six mois à dater du 1er Juillet 1993, renouvelable par tacite reconduction.

Article 3 : Montant

La présente convention est conclue pour un montant de 50.000 F.

Article 4 : Modalités de travail

Le Centre de Gestion mettra à disposition du SEBOG les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de l'objet de la convention.

Un planning de travail concerté sera élaboré mensuellement.

Article 5 : Devoirs et obligations

Le personnel du Centre de gestion est tenu à un strict devoir de réserve et de secret professionnel sur toutes les informations dont il sera amené à avoir connaissance dans la cadre de la réalisation de la présente convention.

HB CB

Article 6 : Modalités de règlement

Les règlements sont effectués mensuellement et au plus tard le 15 de mois en cours.

Les cinq premiers règlements sont liquidés sur la base de 8.000 F, le sixième sur la base de 10.000 F.

Article 7 : Modifications

Toute modification demandée par l'une des parties et dûment acceptée par l'autre de vra faire l'objet d'un avenant annexé à la présente convention.

Article 8 : Règlement des litiges

Tout litige relatif à l'interprétation de la présente convention et qui ne pourrait être l'objet d'un règlement amiable sera soumis au jugement du Tribunal Mixte de Cayenne à vocation commerciale.

Fait à Macouria, le 06 Août 1993.
en deux exemplaires originaux

La Présidente du CGERG

Ch. BERTHELOT

Le Président du SEBOG

Hugues BERGERE

ANNEXE XI

CONVENTION RELATIVE A LA COMMERCIALISATION DE LA PRODUCTION DE VIANDE BOVINE

entre

le Syndicat des Eleveurs Bovins de Guyane représenté par son Président, M. Hugues BERGERE,

et

le Syndicat des Bouchers Charcutiers de Guyane, représenté par son Président, M. Guy D'ABREU,

il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de contractualiser les opérations commerciales entre les éleveurs bovins adhérents du SEBOG et les bouchers adhérents du SBCG.

Article 2 : Durée

La convention est conclue pour une durée de un an à dater du 1er Juillet 1993.

Article 3 : Modalités

1- Volume

Les adhérents du SEBOG s'engagent à livrer des carcasses bovines dont au minimum 1/3 de mâles d'embouche finis aux bouchers adhérents du SBCG.
Les volumes de vente sont définis par des protocoles semestriels annexés à la présente convention.

2 - Prix

Les prix sont fixés semestriellement par catégorie d'animaux suivant une grille annexée à la présente convention.

3 - Concertation

Une commission de concertation composée de deux représentants de chacun des syndicat signataire est instituée et a pour rôle de planifier les livraisons mensuelles.

Article 4 : Facturation et règlement

La facturation est assurée par les éleveurs du SEBOG et adressée aux bouchers destinataires de la livraison.

Les règlements sont effectués directement au producteur par le boucher.

Les délais de règlements sont fixés librement entre le producteur livreur et le boucher destinataire dans la limite de la règlementation en vigueur (soit depuis le 1er Juillet 1993 : délais maximum de 20 jours à compter de la date de livraison).

Tout défaut de règlement conformément à ces termes sera porté à la connaissance du SBCG et entrainera l'arrêt immédiat des livraisons des éleveurs du SEBOG à l'adhérent du SBCG concerné.

D. G.

Article 5 : Devoirs et obligations

Eleveurs :

Les éleveurs adhérents du SEBOG s'engagent à n'effectuer des livraisons à l'abattoir que dans des véhicules agréés par les services techniques du SEBOG.

Ces livraisons ne pourront concerner que des animaux identifiés conformément aux normes départementales et munis du laisser passer délivré par la DSV

Bouchers :

Les bouchers adhérents du SBCG s'engagent à n'acheter que des animaux identifiés conformément aux normes départementales et munis du laisser passer délivré par la DSV.

Les Bouchers adhérents du SBCG s'engagent à commercialiser la viande bovine conformément aux règlementations en vigueur tant sur le plan sanitaire que sur le plan de l'affichage publicitaire.

Article 6 : Sanctions

Le SEBOG et le SBCG s'engagent à faire appliquer les dispositions de l'article 5 de la présente convention et à se tenir mutuellement informés des infractions éventuelles.

En cas de poursuite des infractions constatées, chaque syndicat s'engage à prendre des sanctions contre son adhérent, à en informer le syndicat partenaire.

Article 7 : Modifications

Toute modification demandée par l'une des parties et dûment acceptée par l'autre devra faire l'objet d'un avenant annexé à la présente convention.

Article 8 : Dénonciation de la convention

En cas de non respect des dispositions des articles 5 et 6 de la présente convention, celle-ci sera dénoncée et pourra être résiliée de plein droit.

Article 9 : Règlement des litiges

Tout litige relatif à l'interprétation de la présente convention et qui ne pourrait être l'objet d'un règlement amiable sera soumis au jugement du Tribunal Mixte de Cayenne à vocation commerciale.

Fait à Macouria, le
en deux exemplaires originaux

Le Président du SBCG

Guy D'ABREU

Lu et approuvé

Le Président du SEBOG

Hugues BERGERE

ANNEXE XII

GRILLE TARIFAIRE INDICATIVE

ANNEXE A LA CONVENTION DE COMMERCIALISATION SEBOG

Période du 1er Janvier 1995 au 30 Juin 1995

Volume

Les adhérents du SEBOG s'engagent à livrer à un volume équivalent à Tonnes de viande bovine sur la période considérée.

Prix
Grille tarifaire indicative

		ANIMAUX D'EMBOUCHE			ANIMAUX DE REFORME plus de 4 ans	
Catégorie / **Etat d'engraissement**	**VEAUX**	**TAURILLONS**	**BOEUFS**	**GENISSES**	**TAUREAUX**	**VACHES**
CLASSE A Moyen à Très Bon	55	37	38	37	34	34
CLASSE B Passable		35	36	35	32	32

NB :
Ces prix s'entendent pour des carcasses réssuyées soit le poids chaud - 2%
Les remises pour animaux gras sont du seul ressort de la négociation entre les bouchers destinataires et les éleveurs livreurs.
La prise en charge éventuelle du transport par le boucher est du seul ressort de la négociation entre les bouchers destinataires et les éleveurs livreurs.

SYNDICAT DES ELEVEURS DE BOVINS DE GUYANE
C/O CGERC PK15 RN1
97355 MACOURIA
Tél / Fax : 38 70 58

ABATTAGES 1995

COMMUNES DE CAYENNE ET KOUROU

1995	ABATTAGES SEBOG				ABATTAGES HORS SEBOG				ABATTAGES TOTAUX	
	nb têtes	poids total	% abat. total	pds moy / car	nb têtes	poids total	% abat. total	pds moy /car	nb têtes	poids total
JANVIER	30	6300	67	210	17	3143	33	185	47	9443
FEVRIER	31	6792	49	219	36	7154	51	199	67	13946
MARS	31	7392	49	238	39	7811	51	200	70	15203
AVRIL	40	10284	66	257	24	5286	34	220	64	15570
MAI	62	15185	75	245	26	4834	25	186	88	20019
JUIN	45	10420	81	232	12	2439	19	203	57	12859
JUILLET	46	10037	70	218	19	4325	30	228	65	14362
AOUT	53	12271	74	232	19	4386	26	231	72	16657
SEPTEMBRE										
OCTOBRE										
NOVEMBRE										
DECEMBRE										
SS-TOTAL	338	78681	67	233	192	39378	33	205	530	118059

COMMUNE DE SINNAMARY:(au 30/06/95) 4190 Kg
COMMUNES DE ST LAURENT ET MANA:(au 30/06/95) 5096 Kg

ABATTAGES SEBOG TOUTES COMMUNES: 87967 KG

ANNEXE XIII

ABATTAGES 1995/VENTES EN BOUCHERIE DES ELEVEURS DU SEBOG 1995 (toutes communes)/VENTES DES BOUCHERIES CONVENTIONNEES AVEC LE SEBOG.

VENTES EN BOUCHERIE DES ELEVEURS DU SEBOG 1995

TOUTES COMMUNES

	JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN			SS-TOTAL	
	nb têtes	poids total	moy/car	nb têtes	poids total	moy/car	nb têtes	poids total	moy/car	nb têtes	poids total	moy/car	nb têtes	poids total	moy/car	nb têtes	poids total	moy/car	nb têtes	poids total
AMVA	0	0		0	0		0	0		7	1917	274	17	4958	292	2	555	278	26	7430
ANDRE	0	0		2	282	141	0	0		0	0		0	0		0	0		2	282
BENTH	5	899	180	3	569	190	2	406	203	5	968	194	4	834	209	1	181	181	20	3857
C BERGERE	1	233	233	3	525	175	1	172	172	0	0		3	582	194	2	436	218	10	1948
SCA BERGERE	4	1148	287	9	2427	270	9	2735	304	6	1896	316	10	2544	254	6	1643	274	44	12393
BERTHELOT	1	90	90	1	96	96	1	94	94	0	0		1	76	76	0	0		4	356
BUFFARD	4	782	196	0	0		0	0		2	521	261	4	968	242	6	1385	231	16	3656
BOUGNAUD	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		2	248	124	2	248
DEPARIS	1	185	185	3	534	178	0	0		2	397	199	2	431	216	2	459	230	10	2006
DERAIN	1	231	231	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		1	231
DUCAT	4	1168	292	6	1546	258	3	789	263	8	2081	260	5	1212	242	7	1724	246	33	8520
EPLEA	0	0		0	0	0	0	0		0	0		1	224	224	0	0		1	224
GAEC FABO	0	0		1	121	121	1	129	129	0	0		0	0		0	0		2	250
FONTELLIO	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		1	206		1	206
ETHEVE	0	0		0	0		0	0		0	0		1	188	188	0	0		1	188
GALLIOT	0	0		1	324	324	0	0		0	0		0	0		1	268	268	2	592
HORTH	0	0		0	0		5	838	168	0	0		0	0		0	0		5	838
JOFFRE	0	0		0	0		0	0		4	1186	297	4	1135	284	3	825	275	11	3146
NORBERT	2	288	144	0	0		0	0		0	0		0	0		3	473	158	5	761
PORINEAU	0	0		0	0		1	186	186	5	1164	233	9	1768	196	6	1496	249	21	4614
RABOTIN	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0			0	0	0	0
RANDEL	1	135		0	0		0	0		0	0		0	0		1	127	127	2	262
ROTSEN	2	404	202	2	368	184	0	0		1	154	154	2	407	204	0	0		7	1333
SMOCK	1	155	155	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		1	155
TANG	3	582	194	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	0	3	582
VDB	5	1029	206	7	1402	200	17	3999	235	5	1254	251	7	1420	203	8	1875	234	49	10979
VERONIQUE	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		1	208	208	1	208
ZULEMARO	0	0		0	0		0	0		0	0		1	198	198	1	186	186	2	384
SS- TOTAL	35	7329	209	38	8194	216	40	9348	234	40	11538	251	71	16945	239	53	12295	232	277	65649

	JUILLET			AOUT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE			SS-TOTAL		TOTAL		
	nb têtes	poids total	moy/car	nb têtes	poids total	moy/car	nb têtes	poids total	moy/car	nb têtes	poids total	moy/car	nb têtes	poids total	moy/car	nb têtes	poids total	moy/car	nb têtes	poids total	nb têtes	poids total	%total
AMVA	2	578	289	6	1696	283	2	542	271										10	2816	36	10246	15.41
ANDE	0	0		0	0		0	0											0	0	2	282	0.42
BENTH	0	0		1	221	221	5	1069	214										6	1290	26	5147	7.74
C BERGERE	0	0		0	0		1	204	204										1	204	11	2152	3.23
SCA BERGERE	8	1762	220	8	1990	249	8	2296	287										24	6048	66	18441	27.72
BERTHELOT	0	0		0	0		1	96	96										1	96	5	452	0.68
BUFFARD	2	407	204	7	1502	215	6	1244	207										15	3153	31	6809	10.24
BOUGNAUD	0	0		1	146	146	0	0											1	146	3	394	0.59
DEPARIS	6	1395	233	2	340	170	0	0											8	1735	18	3741	5.62
DERAIN	4	781	195	0	0		0	0											4	781	5	1012	1.52
DUCAT	2	460	230	9	2435	271	10	2486	249										21	5381	54	13901	20.90
EPLEA	0	0		0	0		1	274	274										1	274	2	498	0.75
GAEC FABO	0	0		0	0		1	114	114										1	114	3	364	0.55
FONTELLIO	0	0		0	0		0	0											0	0	1	206	0.31
ETHEVE	0	0		0	0		0	0											0	0	1	188	0.28
GALLIOT	0	0		4	642	161	0	0											4	642	6	1234	1.85
HORTH	0	0		0	0		0	0											0	0	5	838	1.26
JOFFRE	1	167	167	4	996	249	3	893	298										8	2056	19	5202	7.82
NORBERT	0	0		0	0		0	0											0	0	5	761	1.14
PORINEAU	5	1055	211	6	1290	215	6	1220	203										17	3565	38	8179	12.30
RABOTIN	2	375	188	3	616	205	0	0											5	991	5	991	1.49
RANDEL	5	690	138	0	0		0	0											5	690	7	952	1.43
ROTSEN	0	0		2	397	199	0	0											2	397	9	1730	2.60
SMOCK	0	0		0	0		0	0											0	0	1	155	0.23
TANG	0	0		0	0		0	0											0	0	3	582	0.88
VDB	8	2131	266	0	0		0	0											8	2131	57	13110	19.72
VERONIQUE	0	0		0	0		0	0											0	0	1	208	0.31
ZULEMARO	1	236	236	0	0		0	0											1	236	3	620	0.93

SYNDICAT DES ELEVEURS DE BOVINS DE GUYANE
C/O CGERC PK15 RN1
97355 MACOURIA
Tél / Fax : 38 70 58

VENTES DES BOUCHERIES CONVENTIONNEES AVEC LE SEBOG POUR 1995

CONVENTION SBCG

	JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN			SS-TOTAL	
	nb têtes	poids total	moy/car	nb têtes	poids total	moy/car	nb têtes	poids total	moy/car	nb têtes	poids total	moy/car	nb têtes	poids total	moy/car	nb têtes	poids total	moy/car	nb têtes	poids total
JOHNNY	4	852	213	3,5	835	239	4,5	1152	256	8,00	1789	224	7	1689	241	5,5	1408	256	33	7725
D'ABREU	1	185	185	3	534	178	3	726	242	4,50	1099	244	6	1728	288	6	1255	209	24	5527
MELCHIOR	5	1238	248	4	832	208	5	1227	245	2,00	586	293	5	1128	226	4	997	249	25	6008
REAIDI	3	751	250	4	1061	265	4	990	248	4,00	1118	280	5	1262	252	4	983	246	24	6165
MONSABERT	0,5	65	130	2,5	519	208	0	0	0	1,00	276	276	1	224	224	0	0	0	5	1084
PAYET	3	629	210	4	1005	251	4,5	958	213	1,50	407	271	3,5	971	277	3	709	236	20	4679
CGB	2,5	665	266	2	430	215	4	1085	271	4,50	1207	268	7,5	1493	199	4	1070	268	25	5950
DESERT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3,00	811	270	9	2555	284	2	555	278	14	3921
RABAUD	0	0	0	1	324	324	0	0	0	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	1	324
VDB	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
WONG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
THEODOSE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ANTOINETTE	5	758	152	3	535	178	4	848	212	4,00	876	219	4	919	230	5	900	180	25	4836
BENTH	6	1157	193	4	717	179	2	406	203	4,00	742	186	6	1229	205	3	858	286	25	5109
NORBERT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0	1	268	268	0	0	0	1	268
DUCAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,00	364	364	0	0	0	1	252	252	2	616
AUTRES			0			0			0			0			0			0		
ETHEVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,00	288	288	2	466	233	1	250	250	4	1004
ZULEMARO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0	1	198	198	1	180	180	2	378
SS- TOTAL	30	6300	210	31	6792	219	31	7392	238	38,5	9563	248	58	14130	244	39,5	9417	238	228	53594

ANNEXE XIV

PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'ENCADREMENT DES ADHERENTS DU SEBOG

Suite aux différents entretiens entre :

- Monsieur Hugues BERGERE : Président du Syndicat des Eleveurs Bovins de Guyane

et

- Monsieur Edmond ROGERS : Directeur des Services Techniques de la Chambre d'Agriculture

Il est convenu ce qui suit :

Dans le cadre de la Décision du Conseil de Direction de l'ODEADOM du 6 juillet 1993, relative à l'encadrement technique de l'élevage bovin viande en Guyane, les techniciens de la Chambre d'Agriculture apporteront leur concours au Syndicat des Eleveurs Bovins de Guyane, conformément aux modalités de fonctionnement de l'encadrement technique défini dans le programme sectoriel agréé en Décembre 1992 , pour les actions suivantes :

1/ Identification du cheptel

Cette action comprend :

- l'identification portera sur l'ensemble du cheptel des adhérents du SEBOG
- la mise à jour de l'inventaire du cheptel
- la transmission de son inventaire complet à chaque éleveur
- la transmission de l'inventaire complet des adhérents au SEBOG chaque trimestre.

2/ Réalisation des parcellaires d'exploitation

- la mise à jour des parcellaires réalisés sera transmise au SEBOG sur demande écrite.

3/ Suivi des élevages

- Mise en place d'un suivi de reproduction et analyses des données par élevage
- Mise en place d'un suivi de croissance et analyse des résultats par élevage
- Elaboration d'un rapport semestriel analysant les données recueillies par élevage et par système de production.

Le technicien chargé du suivi d'élevage effectuera ses visites sur un rythme mensuel qui pourra être modulé en accord avec l'éleveur et le SEBOG sur demande écrite.

L'ensemble des résultats du suivi sera transmis au SEBOG sur demande.

Le SEBOG fera parvenir au SUAE trimestriellement, ses résultats à la commercialisation (poids, carcasse, prix)..

4/ Suivi de pâturages

- Mise en place d'un suivi de la production fourragère et analyse des résultats par élevage

- Réalisation des prélèvements de sol destinés à l'analyse, analyse des résultats et préconisations

- Elaboration d'un rapport semestriel analysant les données recueillies par élevage, par type pédologique et par système fourrager.

Le technicien chargé du suivi de pâturages effectuera ses visites sur un rythme mensuel, qui pourra être modulé en accord avec l'éleveur et le SEBOG sur demande écrite.

L'ensemble des résultats du suivi sera transmis au SEBOG sur demande.

Un planning de travail concerté sera élaboré trimestriellement dans le cadre de la commission de suivi du SEBOG dont fera partie le représentant du SUAE..

Toute modification demandée par l'une des parties et dûment acceptée par l'autre devra faire l'objet d'un avenant.

Le présent protocole est établi en deux exemplaires originaux, un exemplaire étant destiné à chacune des parties signataires.

Fait à Cayenne, le 05 AOUT 1993

Le Président du Syndicat
des Eleveurs Bovins de Guyane

Hugues BERGERE

Le Président de la Chambre
d'Agriculture ~~de la Guyane~~

Christian EPAILLY

ANNEXE XV

CONVENTION SEBOG/CIRAD-EMVT

Entre :

- Le **Syndicat des Eleveurs Bovins de Guyane** (SEBOG), groupement de producteurs reconnu (Arrêté ministériel du 22/10/93) représenté par son Président Monsieur Hugues BERGERES,

- et le **Département Elevage et Médecine Vétérinaire** (EMVT) du **Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement**(CIRAD) représenté par le Délégué de l'Agence du CIRAD en Guyane Monsieur Jean-François JULIA.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1:

Préambule

En qualité de groupement d'Eleveurs Bovins Reconnu, le SEBOG désire assurer l'encadrement technico-commercial de ses adhérents et souhaite participer aux programmes de Recherche/Développement sur l'élevage bovin aux niveaux du département de la Guyane et de la région Amazonienne.

Le CIRAD-EMVT conduit des programmes de Recherche/Développement sur l'élevage en Amazonie et notamment en Guyane (dans les domaines de la génétique, de l'agropastoralisme et de la médecine vétérinaire).

La Guyane est destinée à devenir un centre de référence pour les productions animales en Amazonie.

Par cette convention, les deux structures signataires formalisent la complémentarité de leurs objectifs et de leurs actions.

Article 2:

Objet de la convention

Le SEBOG confie au CIRAD-EMVT la conception, l'organisation, la mise en place et le suivi de l'encadrement technique de ses éleveurs.

Cette mission consiste à:

- Réaliser un bilan de la situation actuelle des adhérents du SEBOG,
- Définir les suivis prioritaires à mettre en place (thèmes, méthodes, recueil d'informations, types de traitements...),
- Préparer la mise en place de travaux d'études et de suivis spécifiques sur les aspects fourragers,
- Assurer une évaluation et un appui à son encadrement technique.

Pour la réalisation de cette mission le SEBOG s'engage à fournir les éléments suivants:

- parcellaire actualisé de tous les élevages (plan et liste des parcelles avec leur surface),
- inventaire actualisé du cheptel bovin de tous les élevages,
- toutes informations en sa possession qui seraient nécessaires à la bonne réalisation de sa mission.

Article 3:

Programmation et durée de la convention

La programmation est établie pour 18 mois, du 01 janvier 1994 au 30 juin 1995. Elle comprend trois périodes:

La première période du 01 janvier au 30 juin 1994 sera consacrée à:

- la conception et la mise en place d'une méthodologie préliminaire de suivis des élevages du SEBOG dans les domaines de la zootechnie et de l'agropastoralisme (élevage et pâturage). Ces suivis préliminaires doivent permettre de réaliser, dans la deuxième période, une analyse de fonctionnement.

- la participation au processus de renforcement et de structuration de la filière bovine à travers le SEBOG (contribuer notamment à la régularité de l'approvisionnement en intrants et à la diminution de leur coût).

La deuxième période
du 01 juillet au 31 décembre 1994 sera consacrée à:

- l'expérimentation de la méthode préliminaire des suivis d'élevages et de pâturages chez un tiers des adhérents du SEBOG.

- la réalisation d'une analyse de fonctionnement qui a pour finalité d'établir un bilan technique chez les éleveurs où la méthode de suivis a été testée.

La troisième période du 01 janvier au 30 juin 1995 sera consacrée à:

- l' élaboration d'une méthode de suivis adaptée et définitive, qui aura tenu compte des résultats de l'analyse de fonctionnement et des besoins qui auront été jugés comme prioritaires.

- l'établissement de dossiers de suivis zootechniques et agropastoraux dans les élevages.

Le CIRAD-EMVT réalisera ce programme de façon indépendante, sous forme de prestations de services (sans mise à disposition nominative de personnel), en collaboration avec l'encadreur du SEBOG. Les moyens mis en oeuvre par le CIRAD-EMVT seront couverts par l'enveloppe globale allouée par le budget pour la période considérée (cf. article 4).

La présente convention est signée pour six mois à partir du premier janvier 1994. Elle est renouvelable tous les six mois par tacite reconduction (sous réserve de continuité de l'aide ODEADOM pour le suivi technique). Le renouvellement de la convention peut être dénoncée, par l'une des deux parties, deux mois avant le terme du semestre en cours, par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé au siège de la structure concernée signataire de la convention.

Article 4:

Budget de la convention

Le coût total de la convention s'établit à 510.000 FrF d'après le calendrier suivant:

	Première période	Deuxième période	Troisième période
Dates	01/01/94 au 30/06/94	01/07/94 au 31/12/94	01/01/95 au 30/06/95
Montants	170.000 Ffr	170.000 Ffr	170.000 Ffr

Article 5:

Versements des fonds

Les versements seront effectués au terme de chaque semestre, dans un délai de 90 jours, après présentation d'un état d'avancement du programme.

Les virements seront à réaliser au compte bancaire CIRAD-EMVT de la BFC-Kourou:

- Code banque: 18 729
- code guichet: 00097
- N° de compte: 00972037800 RIB 89 - Agence BFC-Kourou

Article 6:

Suivi de l'exécution

Le contrôle de l'exécution de la présente convention est exercé par le bureau du SEBOG composé de ses administrateurs. Il sera demandé à la Direction de l'Agriculture et de la Forêt d'assurer un rôle de conseiller lors de l'évaluation semestrielle des actions conduites.

Macouria le: 21 MARS 1994

Le Président du SEBOG

H.BERGERE

Le Délégué du CIRAD-Guyane

J-F.JULIA

AVENANT

A LA CONVENTION du 21 mars 1994 passée entre le SEBOG et le CIRAD-EMVT

Il a été convenu entre :

- Le **Syndicat des Eleveurs Bovins de Guyane** (SEBOG), groupement de producteurs reconnu (Arrêté ministériel 973.71.1261. du 23/10/93) représenté par son Président Monsieur Hugues BERGERES,

et

- Le **Département d'Elevage et de Médecine Vétérinaire** (EMVT) du **Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement**(CIRAD) représenté par le Délégué de l'Agence du CIRAD en Guyane Monsieur Johann HUGUENIN.

de modifier les articles 3 et 4 de la convention d'origine établie le 21 mars 1994. Les articles 1, 2, 5 et 6 restent inchangés.

Modification des articles suivants:

ARTICLE 3: programmation et durée de la convention.

La programmation initialement prévue sur 18 mois est prolongée à 24 mois. En conséquence cette nouvelle programmation inclue une quatrième période allant du 01 juillet 1995 au 31 décembre 1995.

Cette période sera consacrée à:

_ intensifier les formations auprès des adhérents pour remplir les registres de suivis,
_ initier l'enregistrement informatique des inventaires des cheptels des adhérents au niveau du bureau du SEBOG,
_ établir des référentiels techniques sur les méthodes d'installation, d'entretien et d'exploitation des prairies,
_ établir des référentiels technico-économiques en élevage bovin suivant les grands types de pratiques identifiés au niveau du SEBOG,
_ présenter des collections fourragères sur différents types de milieu.

ARTICLE 4: Budget de la convention.

Le coût total de la convention passe de 510.000 Fr à 680.000 Fr.
La période supplémentaire est d'un coût identique aux périodes précédentes soit: 170.000 Fr. pour le semestre supplémentaire: 01 juillet au 31 décembre 1995.

Macouria le: 12 juin 1995

Le Président du SEBOG

SEBOG
C/O CGERG - Pk 115 RN 1
97355 MACOURIA
Tél/Fax: 38 70 58

Hugues BERGERE

Le Délégué du CIRAD-Guyane

CENTRE DE COOPERATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT
LE DÉLÉGUÉ
C.I.R.A.D
GUYANE

Johann HUGUENIN

ANNEXE XVI

AIDE ODEADOM 1995

Syndicat des Eleveurs de BOvins de Guyane

Groupement de Producteurs reconnu
arrêté ministériel n°973711261 du 22/10/93
Pk 15 R.N. 1 - Domaine de Soula - 97355 Macouria
Tél. Fax : 19- 5 94 - 38 - 70 - 58

1) Aide à la première mise-bas

1000 F/génisse ayant mis-bas en 1995-Plafond de ~~15~~ 30 génisses par élevage.

2) Aides à l'augmentation de cheptel reproducteur

1200 F/reproductrice venant en augmentation nette du nombre de reproductrices en 1995. Les animaux doivent être conservés au minimum 3 ans sur l'exploitation - Plafond de ~~20~~ 40 génisses par élevage. NA

3) Aides à l'achat de taureau

4000 F par taureau agé d'au moins 18 mois. Les taureaux doivent être conservés au minimum 3 ans - Plafond: 1 taureau pour les élevages de moins de **30** reproductrices, 2 pour les autres.

4) Engrais et amendements

30 % du montant des factures - plafond annuel subventionnable de 1200 F/ha et de 80000 F/exploitation.

5) Construction de corral

Remboursement des factures de matériel et de main d'oeuvre à concurrence de 20000 F - Elevages non encore équipés.

7) Achats de produits vétérinaires

70% du montant des factures - Plafond de 70 F/animal présent sur l'inventaire.

8) Complémentation minérale

50% du montant des factures - Plafond de 37 F 50 /animal présent sur l'inventaire.

9) Issues de riz

0,20 F/kg - Plafond de 50 F/animal présent sur l'inventaire.

ANNEXE XVII

INDEMNITE COMPENSATOIRE DES HANDICAPS NATURELS
Chambre d'Agriculture de Guyane

ORIGINE DE L'AIDE :

Aide du Ministère de l'Agriculture avec cofinancement Européen FEOGA-Orientation.

FINALITE :

Compenser, par l'octroi d'une indemnité annuelle, les effets des handicaps naturels de la Guyane. Toute la Guyane est considérée comme "zone défavorisée simple". C'est une aide aux revenus issus de l'activité agricole.

MONTANT ET LIMITES DE L'AIDE :

Le calcul de cette indemnité se fait sur les bases suivantes :
* Nombre d'Unités Gros Bétail (UGB) primables. Sont pris en compte :
- les bovins destinés à la production de viande (vaches allaitantes et autres)
. de troupeau viande (les vaches laitières croisées avec des taureaux viande et élevant des veaux croisés entrent dans cette catégorie).
. de troupeau mixte (les bovins de race laitière: FFPN, holstein, armoricaine, bretonne pie noire, jersey ou les croisés de ces races, et les croisés entre race laitière et race à viande sont exclus de cette catégorie).

De 6 à 24 mois un bovin compte pour 0,6 UGB, au delà pour 1 UGB.

- les ovins femelles de plus de 10 mois destinées à la production de lait ou de viande (brebis mère et antenaise).

Un ovin compte pour 0,15 UGB.

Le minimum d'UGB dont il est tenu compte est de 2 sur l'exploitation et la densité en UGB primables par Ha de surface fourragère doit être inférieure à 1.
On entend par surface fourragère : les superficies toujours en herbe, les fourrages en culture principale et les surfaces en céréales pour l'alimentation des animaux.
L'effectif de tous ces animaux doit être maintenu entre la fin décembre et la fin mars (période de détention obligatoire).

* surfaces des productions végétales suivantes destinées à la commercialisation :
- canne à sucre non irriguée
- arboriculture fruitière

Le minimum de surface dont il est tenu compte est de 0,5 Ha primable.

Les plafonds (d'UGB et d'Ha) primables et les montants par unité primable (UGB ou Hectare) sont fixés annuellement par arrêté préfectoral (cela à l'intérieur d'une fourchette nationale), dans la limite des fonds alloués. Pour la campagne 93-94 le barême était le suivant :

unité primable	25 premières UGB	UGB suivantes	plafond d'unité
UGB ovin	582 francs/UGB → 592	541 francs/UGB	50
UGB bovin	193 francs/UGB → 196	179 francs/UGB	UGB au total
hectare	873 → 888	francs/Ha	40 ha ou 50 ha (*)

(*) 40 si il n'y a pas d'animaux sur l'exploitation. 50 Si il y a des animaux sur l'exploitation.

BENEFICIAIRES :

Agriculteur-éleveur à titre principal, propriétaire du cheptel, de moins de 65 ans disposant d'au moins 2 Ha de SAU et s'engageant à poursuivre son activité agricole pendant au moins 5 ans à compter de la première demande d'indemnité.

PROCEDURE D'ACCES A L'AIDE:

Préalable

1 - Un affichage en mairie entre fin décembre et fin janvier vous informe de la disponibilité des formulaires en mairie.

demande

2 - Le dossier-formulaire est à remplir en 2 exemplaires sans ratures ni surcharges. Pour la campagne 1995 il doit comprendre 2 pages sur le demandeur et l'élevage, 1 page demande d'ICHN incluant la déclaration des animaux et 1 page spéciale DOM pour les productions végétales. Sont joints au dossier un RIB, un avis d'imposition ou de non imposition pour l'année précédante (1993), une attestation d'affiliation à l'AMEXA justifiant de cotisations sociales à jour. Le tout est à déposer en mairie avant le 31 janvier 1995.

Suite de la procédure

3 - après visa, la mairie établit un bordereau communal et transmet les dossiers à la DAF (service de l'économie agricole).

4 - La DAF instruit le dossier et procède à des contrôles sur le terrain, facilités par l'exploitant.

Changement de l'effectif déclaré

5 - Tout changement d'effectif au cours de la période de détention obligatoire suivant la demande doit être notifié à la DAF en utilisant un formulaire spécial (des exemplaires sont inclus dans le dossier-demande retiré en mairie) dans un délai de 10 jours.

Paiement de l'indemnité

6 - Le paiement a lieu entre avril et juin après la période de détention (hivernage).

ANNEXE XVIII

PRIME AU MAINTIEN DES SYSTEMES D'ELEVAGES EXTENSIFS « prime à l'herbe »
Chambre d'Agriculture de Guyane

ORIGINE DE L'AIDE :

Aide nationale (ministère de l'agriculture) avec cofinancement européen FEOGA-Garantie.

FINALITE :

Encourager (pendant 5 ans au plus) des agriculteurs s'engageant à mettre en oeuvre des pratiques agricoles compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement et la désintensification de la production. Maintenir les prairieS extensives et contribuer ainsi à l'entretien du paysage.

DEMANDEURS ET BENEFICIAIRES :

Cette aide a été mise en place en 1993, les demandeurs devaient être des agriculteurs à titre principal, ou à titre secondaire dont les revenus non agricoles répondent à certaines conditions, ayant moins de 50 ans à l'époque.
Cette aide a été reconduite en 1994, les nouveaux demandeurs devaient être des agriculteurs répondant aux mêmes conditions qu'en 1993.
En 1995 les nouveaux demandeurs ne peuvent être que des jeunes agriculteurs installés entre le 09 mai 1994 et le 09 mai 1995, ou des repreneurs d'exploitation dont le cédant avait pris des engagements en 1993 ou 1994.
Les bénéficiaires de cette aide en 1995 font partie des demandeurs de 1993, 1994 et 1995.

CONDITIONS POUR BENEFICIER DE L'AIDE EN 1995 :

Pour le nouveaux demandeurs en 1995 les surfaces en prairie (temporaire, artificielle, toujours en herbe) de l'exploitation doivent représenter au moins 75 % de la SAU de l'exploitant et le chargement doit être inférieur à 1,4 Unité Gros Bétail par hectare de surface fourragère (prairies et cultures fourragères). La SAU de l'exploitation doit être au minimum de 3 hectares et le nombre d'UGB de 3.
Pour le calcul des UGB, un bovin de 6 à 24 mois compte pour 0,6 UGB, au delà pour 1 UGB , les ovins ou caprins comptent pour 0,15 UGB, et les chevaux de plus de 6 mois pour 1 UGB.

De plus l'agriculteur s'engage à ne pas réduire les surfaces en prairie primées, à en assurer l'entretien, à utiliser l'herbe (pâture, fauche, mais pas de vente), à poursuivre l'activité agricole pendant la période ou lui sera versée la prime et à maintenir le taux de chargement à ce niveau.

Pour les bénéficiaires en 1993 et/ou 1994 (les conditions initiales étaient alors quasiment les mêmes : en 1993 la condition des 75% n'était examinée que si le chargement était compris entre 1 et 1,4) il y a renouvellement des engagements et vérification du respect des conditions de départ.

MONTANT ET LIMITES DE L'AIDE :

Une prime d'un montant modulable est payée par hectare de surface de prairie (toujours en herbe, artificielle ou temporaire).
Pour la campagne 1995 le montant "taux plein" est de 300 francs/ha (il était de 250 francs en 1994 et de 200 francs en 1993) quand le chargement est compris entre 0,6 et 1,4 UGB/Ha de surface fourragère. Si le chargement est inférieur à 0,6 le montant "taux réduit" est proportionnel : 200 f/ha de surface fourragère si le chargement est de 0,4 par exemple (300 f /0,6 * 0,4). Le montant total de la prime estbplafonné à 30000 francs par exploitation(100 ha à "taux plein").
Cette prime ne sera accordée aux bénéficiaires que jusqu'en 1997.

PROCEDURE D'ACCES A L'AIDE :

préalable

1 - Pour les nouveaux demandeurs en 1995, les imprimés de demande sont disponibles à la DAF (service de l'économie agricole).

Pour les bénéficiaires de 1993 et/ou1994 le formulaire de reconduction leur sera adressé par la DAF.

demande 1995

2 - Si il s'agit d'un nouveau demandeur, un imprimé de demande sera utilisé. Le dossier doit comprendre l'imprimé avec les engagements et les déclaration du cheptel et des surfaces, un RIB, un avis d'imposition ainsi qu'un formulaire PAC. Il doit parvenir à la DAF (service de l'économie agricole) avant le 09 mai 1995.

Si il s'agit d'une reconduction, le demandeur modifiera ou confirmera ses ses engagements à l'aide d'un formulaire de reconduction. Ce dossier qui comprendra également un formulaire PAC, doit parvenir à la DAF avant le 09 mai 1995.

Suite de la procédure

3 - La DAF instruit les dossiers et procède à des contrôles. La procédure est informatisée et est donc trés rigoureuse.

4 - La décision d'attribution est prise collectivement par le préfet. Elle est notifiée aux bénéficiaires.

Paiements

5 - Le CNASEA est chargé des paiements : un premier tiers est mis en paiement après la notification de la décision d'octroi, la liquidation à lieu avant la fin de l'année.

ANNEXE XIX

PRIME SPECIALE BOVIN MALE

CHAMBRE D'AGRICULTURE
GUYANE

Tel. : 30 14 67

ORIGINE DE L'AIDE :

Aide Européenne : FEOGA-Garantie (augmentée dans le cadre du POSEIDOM).

FINALITE :

C'est une aide au revenu de l'éleveur bovin et un soutien à la filière bovine en Guyane. Elle incite à développer une production extensive. (en Europe continentale cette aide sert à compenser la baisse des prix du marché européen en matière de viande bovine, en évitant ainsi l'augmentation de la productivité et de la production):

MONTANT ET LIMITES DE L'AIDE :

Cette aide peut être demandée deux fois au cours de la vie d'un bovin mâle (castré ou non) :

- un première fois lorsque l'animal est agé de 8 mois au moins et 20 mois au plus.
- une seconde fois lorsque l'animal est agé de 21 mois au moins

Une fois la demande faite l'animal doit rester un minimum de 2 mois sur l'exploitation.

Le montant de la prime par bovin mâle (pour chaque demande) est fixé au début de l'année par circulaire ministérielle. En 1993 il etait de de 789,56 francs pour la 1ere tranche (complément POSEIDOM inclus) et de 473,74 francs pour la seconde tranche avec un complément POSEIDOM de 315,82 francs après abattage si le poids carcasse est supérieur à 180 kg.

Un complément "élevage extensif" (236,87 en 1993) peut être perçu si la densité "PAC" (voir ci-après) est inférieure à 1,4.

Les demandes sont plafonnées :

* Au maximum 90 animaux par exploitation, par an et par tranche d'âge (8-20 mois et plus de 21 mois) peuvent être primés.
* - Si le nombre d'Unité Gros Bétail (UGB) sur l'exploitation est supérieur à 15, on calculera la densité "PAC" sur l'exploitation, qui est le nombre d'UGB primables/nombre d'hectare de Surface Fouragère Principale (SFP).

On prend en compte pour ce calcul des UGB : les bovins éligibles à cette prime et à la prime maintien du troupeau de vaches allaitantes (De 6 à 24 mois un bovin compte pour 0,6 UGB, au delà pour 1 UGB), les vaches laitières nécessaires pour produire la quantité de référence qu'a l'éleveur.

Est considérée comme appartenant à la SFP toute surface disponible pour, ou destinée à l'alimentation de l'élevage bovin , ovin ou caprin, pendant les 7 premiers mois de l'année

Si cette densité est supérieure à 3 pour la campagne 1994, 2,5 en 1995 et 2 à partir de 1996, c'est seulement certains de ces animaux qui seront primés (ceux "nécessaires" pour atteindre cette densité). Sinon tous les animaux seront primés.

- Si le nombre d'UGB est inférieur à 15 cette densité n'est pas nécessairement examinée.

* Le montant ainsi calculé peut être revu à la baisse après examen de l'ensemble des demandes françaises.

BENEFICIAIRES :

Exploitant agricole éleveur à jour de ses cotisations sociales.

PROCEDURE D'ACCES A L'AIDE:

Demande

1 - Les formulaires autocopiants (3 copies) de demande, avec engagement de détention, sont disponibles en mairie.

2 - Les demandes peuvent être déposées tout au long de l'année (avec au maximum 5 dépots par an) et comprend le formulaire rempli sans rature ni surcharge, un RIB, mais également un original du document "PSBM" du S.U.A.E. . Le dossier doit être déposé à la DAF (secrétariat du directeur).

3 - Pour le complément de prime POSEIDOM de la 2ème tranche, une demande est faite après l'abattage des animaux. Un certificat d'abattage indiquant le poids carcasse et les numéro d'identification est impératif.

Suite de la procédure

4 - Toute diminution de l'effectif déclaré, pendant la période de détention obligatoire doit être notifié à la DAF dans les dix jours, à l'aide d'un formulaire spécial.

5 - La DAF instruit le dossier et procède à des contrôles sur le terrain facilités par l'exploitant éleveur. La procédure est informatisée, et est donc trés rigoureuse.

6 - Le fichier informatique est transmis à l'OFIVAL qui réalise les paiements y compris pour les compléments POSEIDOM de 2ème tranche transmis séparément.

Paiements

7 - Une première fraction de 60 % sera payée en fin d'année (novembre).

8 - Le complément "élevage extensif", le cas échéant, est payé en mars de l'année suivante.

9 - Le complément POSEIDOM ne peut être payé qu'après l'abattage.

10 - Le solde sera payé entre avril et juin de l'année suivante.

ANNEXE XX

PRIME AU MAINTIEN DU TROUPEAU DE VACHES ALAITANTES
Chambre d'Agriculture de Guyane

ORIGINE DE L'AIDE :

Aide européenne FEOGA-Garantie (augmentée dans le cadre du POSEIDOM), avec un complément national (ministère de l'Agriculture).

FINALITE :

Cette aide sert à soutenir le revenu des éleveurs spécialisés dans la production de viande bovine de qualité (sous la mère).

MONTANT ET LIMITES DE L'AIDE :

La prime est calculée annuellement sur la base du nombre de Vaches Allaitantes (VA). Une VA éligible est une femelle bovine de race viande ou issue d'un croisement laitière-viande, ayant vêlée et faisant partie d'un troupeau destinée à l'élevage de veaux pour la production de viande ou à vocation mixte (lait-viande, il y a alors d'autres conditions). Ces VA doivent être **présentes sur l'exploitation pendant les 6 mois suivant la demande de prime**
Les races suivantes sont seules considérées comme laitières : FFPN, holstein, armoricaine, bretonne pie noire, jersey ou croisées de ces races (toutes les autres races sont donc des races à viande).
Les montants par VA sont définis chaque année par arrêté ministériel. La partie européenne de la prime est pour 1994 de 1237,19 Francs et le complément national de 39,90 F par VA pour les 40 premiers animaux seulement. Un complément "élevage extensif" peut être ajouté si la densité "PAC" (voir ci-après) est inférieure à 1,4. Pour 1994 il est de 239,45 F par vache primée.
A titre transitoire, et **pour la dernière fois** pour l'année 94, les vaches laitières qui auront été saillies par un taureau viande, seront encore primables, dans la limite du nombre de vaches ayant bénéficiées de cette prime en 90 ou 91 (l'agriculteur choisit l'année la plus intéressante pour lui).

Le nombre d'animaux primables est plafonné :
1) **Le droit à prime de l'éleveur est limité au nombre de vaches ayant été primées en 1992** (déduction faite de 3% retenus pour constituer une réserve). La DAF a notifié les éleveurs ayant des droits à primes (les droits à prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes sont transférables).
2) Un **seuil de densité administrative** (ou "PAC") ne doit pas être dépassé, on prend en compte pour ce calcul
les Unités Gros Betail (UGB) bovines éligibles à cette prime et à la prime bovins males (De 6 à 24 mois un bovin compte pour 0,6 UGB, au delà pour 1 UGB), les UGB laitières "nécessaires "pour produire la quantité de référence qu'a l'éleveur à raison de 4950 kg par UGB, les UGB ovines éligibles à la prime compensatrice ovine (0,15 UGB par mère ou antenaise). On en fait le total.
la Surface Fouragère Principale (SFP = toute surface disponible pour, ou destinée à l'alimentation de l'élevage bovin, ovin ou caprin pendant les 7 premiers mois de l'année).

a) Si ce nombre d'UGB sur l'exploitation est supérieur à 15, on calculera la densité "PAC" sur l'exploitation qui est le nombre d'UGB éligibles/nombre d'hectare de SFP.
Si cette densité est supérieure à un seuil de 3 pour la campagne 1994, 2,5 en 1995 et 2 à partir de 1996, une partie seulement des animaux seront primés (ceux "nécessaires" pour atteindre cette densité). Si elle est inférieure tous les animaux seront primés.

b) Si le nombre d'UGB est inférieur à 15 cette densité n'est pas nécessairement examinée.

BENEFICIAIRES :

Exploitant agricole éleveur, à jour de ses cotisations sociales.

PROCEDURE D'ACCES A L'AIDE:

Préalables

1 - Une note d'information en mairie avise les agriculteurs de la mise à disposition des formulaires à ce même niveau et des périodes de dépot des demandes. En 1994 du 15/10 au 15/11.
2 - La déclaration peut être faite à titre individuel ou par l'intermédiaire d'une association d'éleveurs pour ces membres.

dépot du dossier

3 - Le formulaire autocopiant (3 copies) doit être rempli sans ratures ni surcharges. Le dossier qui comprend au moins le formulaire, un RIB, une attestation d'affiliation à l'AMEXA doit être déposé en mairie aux dates précisées (15/10-15/11). Passé ce délai la demande est pénalisée ou irrecevable (20 jours).

suite de la procédure

4 - Les dossiers sont visés par la mairie le volet 3 est remis au demandeur, un inventaire communal est établi et les dossiers sont ensuite transmis à la DAF (service de l'économie agricole).
5- Toute modification de l'effectif pendant la période de détention obligatoire, doit être notifiée à la DAF dans les 10 jours à l'aide d'un formulaire.
6 - La DAF instruit les dossiers et procède à des contrôles facilités par l'éleveur (registre d'étable). La procédure est informatisée et est donc trés rigoureuse.

Paiement de la prime

7 - Les paiements ont lieu après 6 mois minimum, lorsque la période de détention minimale des animaux est achevée et au plus tard avant la fin du mois de juin/95.

ÉLEVEURS

Dépôt des demandes de primes-vaches allaitantes

La première période de dépôt des dossiers s'achèvera le 15 juin.

R. LAMOUREUX

Pour les demandes de primes-vaches allaitantes, deux périodes de dépôt sont possibles en cours d'année : du 15 mai au 15 juin et du 15 octobre au 15 novembre.

Pour les dépôts des demandes de primes au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA), deux périodes sont possibles en cours d'année : du 15 mai au 15 juin et du 15 octobre au 15 novembre. Si vous choisissez la première période, il vous reste donc moins de quinze jours pour remplir votre dossier (une seule demande par producteur). Les formulaires 1994 comprennent deux imprimés : un imprimé vert réservé aux producteurs traditionnels ne commercialisant pas de lait hors vente directe à la ferme et un imprimé bleu pour les producteurs de troupeaux mixtes disposant d'une quantité de référence laitière inférieure ou égale à 120 000 kg. Cette année, la prime-vaches allaitantes s'élèvera à 958 F pour les quarante premières vaches et à 798 F pour les vaches suivantes (918 F pour la Corse et le Hainaut). Dans les DOM, la prime s'élèvera à 1 277 F par vache. En plus, un complément-élevage extensif de 30 écus (239 FF) est attribué par vache allaitante primable, aux élevages dont le facteur de densité PAC est inférieur à 1,4 UGB/ha. Tous les dossiers déposés en 1994 devront être payés avant le 30 juin 1995, le paiement ne pouvant intervenir qu'à l'issue de la période de six mois de rétention obligatoire et pas avant le 1er novembre 1994.

PLAFONNEMENT

Les primes versées à un producteur sont plafonnées sur la base des droits qui lui ont été notifiés par la DDAF. Par ailleurs, les primes-vaches allaitantes et primes spéciales aux bovins mâles sont plafonnées sur la base d'un facteur de densité qui est cette année de 3 UGB/ha de surface fourragère (SF). Ce plafond de densité sera de 2,5 UGB/ha SF en 1995 et de 2 UGB/ha en 1996.

Pour connaître le nombre d'UGB bovines (B) pouvant bénéficier de la prime-vaches allaitantes ou de la prime aux bovins mâles, il faut d'abord calculer le plafond d'UGB primables de l'exploitation. Ce plafond s'obtient en multipliant le nombre d'hectares de surface fourragère de l'exploitation par 3 UGB (facteur de densité pour 1994). On obtient alors le chiffre P. De ce chiffre, il faut ensuite déduire le nombre de vaches laitières (A) et le nombre d'UGB correspondant aux ovins et aux caprins (C) pour lesquels des demandes de primes ont été déposées. On obtient donc : « nombre d'UGB bovines primables » (B) = P – A – C.

Dans ce calcul, une vache laitière ou une vache allaitante ou un bovin mâle de plus de vingt-quatre mois, comptent pour 1 UGB. Un bovin mâle de six mois à vingt-quatre mois au plus, équivaut à 0,6 UGB, une brebis éligible à 0,15 UGB et une chèvre éligible à 0,15 UGB. Enfin, le nombre de vaches laitières s'obtient en divisant la référence laitière de l'exploitation par le rendement moyen par vache de la dernière campagne ou un rendement forfaitaire de 4 950 kg, si vous n'êtes pas inscrit au contrôle laitier. Cependant, pour les producteurs dont le nombre d'animaux à prendre en considération pour le calcul du facteur de densité est au plus égal à 15 UGB, le plafond de densité ne s'applique pas. Ce calcul est néanmoins nécessaire lorsque l'éleveur veut bénéficier du complément « élevage extensif ».

Les animaux éligibles à la PMTVA sont les vaches de races à viande ou issues d'un croisement avec l'une de ces races et ayant déjà vêlé. Toutefois, à titre transitoire pour 1994 (comme en 1993), les vaches laitières saillies ou inséminées par un taureau de race à viande, sont encore primables dans la limite du nombre de vaches ayant bénéficié de la prime dans le numéro d'élevage en 1990 ou 1991 (au choix) et à condition qu'elles fassent partie d'un troupeau destiné à l'élevage de veaux pour la production de viande. Sont considérées comme laitières les races suivantes : française frisonne pie noire, holstein, armoricaine, bretonne pie noire, normande ou croisements entre ces races.

L'agriculteur doit respecter certaines obligations. Il doit notamment maintenir sur son exploitation pendant une durée minimum de six mois à compter de la date du jour suivant celui du dépôt de la demande en mairie, un effectif de vaches allaitantes au moins égal à celui pour lequel il a demandé le bénéfice de la prime. Une vache déclarée pour la prime peut être remplacée par une autre vache allaitante ou par une génisse pleine à condition que ce remplacement s'effectue dans un délai de vingt jours suivant la date de sa sortie de l'exploitation. Le remplacement doit être alors inscrit dans le registre d'étable de l'agriculteur au plus tard le troisième jour suivant celui du remplacement. De plus, l'éleveur doit notifier à la DDAF, sous dix jours ouvrables, tous les cas de mortalité ou d'abattage d'urgence parmi les vaches déclarées ainsi que tout événement exceptionnel justifiant une diminution du cheptel à l'intérieur du délai de six mois.

YVON HER

LA SURFACE FOURRAGÈRE

● Les superficies fourragères prises en compte pour le calcul du facteur de densité sont celles consacrées à l'alimentation des animaux du demandeur et exploitées par lui. En font donc partie, les surfaces en céréales utilisées pour l'alimentation du cheptel et pour lesquelles l'aide compensatoire céréalière n'est pas demandée. Pour les landes, parcours et les surfaces peu productives, aucun coefficient d'abattement n'est prévu : il suffit que ces surfaces soient principalement utilisées pour l'alimentation du cheptel. En revanche, les superficies consacrées aux semences fourragères ne sont pas considérées comme des surfaces fourragères. Il en est de même pour les cultures dont un sous-produit est utilisé pour l'alimentation animale (betteraves sucrières...).

ANNEXE XXI

GAMME DE PRIX SUIVANT LA VENTE DES QUARTIERS AVANTS OU ARRIERES

% Arrière	59	Prix boucher hors taxe abattage	39
% Avant	41	Prix éleveur	36.26
Rendement viande arrière	75%	Prix SEBOG y compris cotisation	38.22
Valorisation carcasse	42%	Marge commerciale SEBOG	1.96
		Marge totale SEBOG	2.74

Prix arrière	Prix avant	Equiv arr desossé	PV (av=30 F)
55	23.2926829	73.3333333333333	44.75
54.5	24.0121951	72.6666666666667	44.455
54	24.7317073	72	44.16
53.5	25.4512195	71.3333333333333	43.865
53	26.1707317	70.6666666666667	43.57
52.5	26.8902439	70	43.275
52	27.6097561	69.3333333333333	42.98
51.5	28.3292683	68.6666666666667	42.685
51	29.0487805	68	42.39
50.5	29.7682927	67.3333333333333	42.095
50	30.4878049	66.6666666666667	41.8
49.5	31.2073171	66	41.505
49	31.9268293	65.3333333333333	41.21
48.5	32.6463415	64.6666666666667	40.915
48	33.3658537	64	40.62
47.5	34.0853659	63.3333333333333	40.325
47	34.804878	62.6666666666667	40.03
46.5	35.5243902	62	39.735
46	36.2439024	61.3333333333333	39.44
45.5	36.9634146	60.6666666666667	39.145

Source : SEBOG, 1995

ANNEXE XXII

FEUILLE D'ENQUETE

1	Nom :			
2	Age :			
3	Origine géographique :			
4	Origine agricole :	oui	non	
5	Main d'oeuvre/cheptel :			
6	Force de traction :	oui	non	
7	Rotation :	Divaguation :		
8	Chargement, nombre de têtes(- 0 à 1 an)/surface :			
9	SAU :	STH :		
10	Pourcentage savane :			
	Pourcentage forêt :			
11	Parcelles et création de l'exploitation :		avant	
			après	
			en même temps	
12	Date de création des pâturages les plus anciens :			
13	Surface moyenne des parcelles (- parcelles de proximité) :			
14	Nombre d'espèces fourragères sur l'exploitation :			
15	Problèmes d'adventices :	pas de problèmes		problème contrôlé
				problème non contrôlé
16	Desherbage :	oui	non	
17	Fertilisation, épandage :	oui	non	
18	Tentative d'association graminées, légumineuses :		oui	non
19	Bêtes et création de l'exploitation :		avant	
			après	
			en même temps	
20	Date du premier cheptel :			
21	Effectif bovin :			
22	Nombre de reproductrices :			
23	Allotement :	oui	non	
24	Allotement des mères :	oui	non	
25	Taux de bêtes de 0 à 1 an/vaches allaitantes :			
26	Prophylaxie :	oui	non	
27	mortalité :	importante	moyenne	faible
28	Complémentation farine :	oui	non	
29	Complémentation minérale :		oui	non
30	GMQ naissance, abattage :			
31	Production (vente en boucherie) :		oui	non
32	Poids de carcasse à l'abattage :			
33	Retrait du mâle :	oui	non	
34	Durée d'activité du mâle sur l'exploitation :			
35	corral :	oui	utilisable	non
			non utilisable	

source : CARUT L, DORVAUX F, 1995

ANNEXE XXIII

RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LES ELEVEURS

RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LES ELEVEURS (1ère partie) :

N° des adhérents	origine géographi= que	date d'installation	force de traction (O ou N)	revenus extérieurs réguliers (RR) ou irréguliers (IR)	autres activités agricoles (O ou N)	source princ. de revenu B, AAA, EXT.	STH	nombre de têtes	nombre de reproductrices	chargement	surface moyenne des parcelles
1	EURO	> 10 ans	O	Non	N	B	182	458	127	2.5	5.62
2	EURO	< 7 ans	O	Non	O	B	147	187	53	1.27	6.06
3	EURO	< 7 ans	O	RR	O	B	75	92	17	1.22	10.4
4	EURO	> 10 ans	O	RR	O	AAA	450	535	230	1.19	4.3
5	ANTIL	> 10 ans	O	Non	O	AAA	187	469	164	2.51	3.76
6	EURO	> 10 ans	O	RR	N	B	350	707	294	2.02	15.0
7	EURO	< 7 ans	O	RR	N	EXT	30	185	45	2.73*	3.8
8	GUY	> 10 ans	O	Non	O	AAA	90	351	153	3.9	2.5
9	GUY	> 10 ans	O	Non	N	B	194	489	196	3.09	1.0
10	EURO	> 10 ans	O	RR	N	EXT	42	68	18	1.62	1.1
11	GUY	7 à 10 ans	O	Non	O	AAA	18	32	18	1.78	1.13
12	GUY	7 à 10 ans	N	Non	O	AAA	35	98	43	2.8	5.0
13	EURO	7 à 10 ans	N	RR	N	EXT	4	12	5	3.0	0.58
14	ANTIL	< 7ans	N	Non	O	AAA	17	43	13	2.53	2.12
15	ANTIL	> 10 ans	O	RR	O	EXT	17	50	22	2.94	2.0
16	EURO	> 10 ans	O	Non	O	AAA	80	41	17	0.51	1.67
17	EURO	> 10 ans	O	RI	N	EXT	23	42	23	1.83	4.0
18	GUY	> 10 ans	O	Non	O	AAA	22	38	16	1.73	4.45
19	GUY	> 10 ans	O	Non	O	AAA	58	24	12	0.41	2.7
20	GUY	< 7 ans	N	RR	N	EXT	5,5	15	5	2.72	0.68
21	REUNION	> 10 ans	O	Non	O	AAA	25	22	11	0.88	2.14
22	GUY	7 à 10 ans	O	Non	O	AAA	24	13	6	0.54	3.96
23	GUY	< 7 ans	N	RR	N	EXT	6	17	0	2.83	0.59
24	GUY	< 7 ans	O	RR	N	EXT	8	20	5	2.5	0.51
25	EURO	> 10 ans	O	RR	N	EXT	45	18	9	0.71*	5.64
26	GUY	< 7 ans	N	RR	N	EXT	3	14	6	4.66	0.47
27	ASIE	< 7 ans	O	Non	O	AAA	9	15	4	1.67	4.23
28	GUY	> 10 ans	N	RR	N	EXT	53	18	8	0.34	2.15
29	GUY	7 à 10 ans	N	RR	N	EXT	33	12	7	0.36	6.52
30	ANTIL	< 7 ans	O	RR	O	EXT	15	23	6	1.53	3.0
31	ANTIL	< 7 ans	N	RR	N	EXT	18	2	0	0.11	3.61
32	ANTIL	< 7 ans	N	RI	N	EXT	70	12	4	0.17	1.1
33	ANTIL	> 10 ans	N	RR	N	EXT	9	10	6	1.11	1.58
34	EURO	< 7 ans	N	RI	N	EXT	9	3	1	0.33	2.9
35	ANTIL	> 10 ans	N	RI	N	EXT	15	8	3	0.53	1.91

Source : CARUT L, DORVAUX F, 1995

		RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LES ELEVEURS (2ème partie) :						
N° des adhérents	rotation	nombre d'espèces fourragères	problèmes d'adventices contrôlé ou non (C ou NC)	desherbage chimique	fertilisation	tentative d' association grami/légum	allotement des animaux	taux=(nombre de bêtes de 0 à 1 an)/(nombre de VA)
1	O	10	C	O	O	O	O	103/127
2	O	5	C	O	O	O	O	35/36
3	O	5	C	O	O	O	O	13/17
4	O	5	C	O	N	O	O	85/146
5	O	5	C	O	O	O	O	104/164
6	O	2	NC	N	N	N	O	178/262
7	O	3	C	O	O	O	O	21/45
8	O	8	C	O	O	N	O	101/153
9	O	5	NC	N	O	N	O	102/141
10	O	4	C	O	O	O	N	15/23
11	O	5	C	O	O	O	O	10/18
12	O	3	C	N	O	O	O	25/38
13	O	2	C	O	O	O	N	4/5
14	O	6	NC	O	O	O	N	1/1
15	O	1	C	O	O	N	N	19/20
16	N	3	NC	N	N	N	N	11/17
17	N	3	NC	N	N	N	N	16/17
18	N	1	NC	N	N	N	N	8/16
19	O	2	NC	N	N	N	N	6/12
20	O	2	C	O	O	N	N	4/5
21	N	3	C	N	N	N	N	5/11
22	N	0	NC	N	N	N	N	3/5
23	O	4	C	N	O	N	N	0/0
24	N	2	NC	N	O	N	N	3/4
25	N	3	NC	N	N	N	N	5/9
26	N	2	NC	O	O	O	N	4/6
27	N	0	NC	N	N	N	N	3/4
28	N	3	NC	N	N	N	N	3/8
29	N	1	NC	N	N	N	N	3/7
30	N	1	NC	N	N	N	N	5/6
31	N	2	C	N	N	N	N	0/0
32	N	1	NC	N	N	N	N	4/4
33	O	1	NC	N	N	N	N	1/6
34	N	1	NC	N	N	N	N	1/1
35	N	0	NC	N	N	N	N	1/3

Source : CARUT L, DORVAUX F, 1995

	RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LES ELEVEURS (3ème partie) :				
N° des adhérents	prophylaxie sur les animaux	mortalité au sein du troupeau faible (-), moyenne (M), importante (+)	production de viande importante(+), faible (-), nulle (0)	retaît du mâle du troupeau pendant une certaine période	corral ou structure de contention (O ou N)
1	O	-	+	O	O
2	O	-	+	O	O
3	O	-	+	O	O
4	O	+	+	O	O
5	O	M	+	N	O
6	O	-	+	O	O
7	O	-	+	O	O
8	O	+	+	O	O
9	O	M	+	O	O
10	O	-	-	N	O
11	O	-	-	N	O
12	O	-	+	N	O
13	O	-	0	N	O
14	O	-	0	N	O
15	O	+	-	N	O
16	O	-	-	N	O
17	O	+	-	N	N
18	N	-	0	N	O
19	N	-	0	N	O
20	O	+	0	N	O
21	N	-	-	N	O
22	O	-	0	N	O
23	O	-	0	N	O
24	O	M	0	N	O
25	N	+	-	N	O
26	N	-	0	N	O
27	N	-	0	N	O
28	O	+	0	N	O
29	N	M	0	N	O
30	N	-	0	N	O
31	O	-	0	N	N
32	N	-	0	N	O
33	N	-	0	N	N
34	N	-	0	N	N
35	N	-	0	N	N

Source : CARUT L, DORVAUX F, 1995

ANNEXE XXIV

RESULTATS ECONOMIQUES OBTENUS CHEZ L'EXPLOITANT A

Exploitation A				**ACTIVITE VIANDE BOVINE**		
						NAISSAGE/ENGRAISSAGE
°PRODUIT=	ventes d'animaux					1 016 855.2
	achats d'animaux					25.000
	variation d'inventaire					146.460
	primes bovines					311 888.06
TOTAL =						**1450203,26**
°CHARGES OPERATIONNELLES DU TROUPEAU						
	frais vétérinaires*					28854,64
	aliments concentrés :		.son de riz*			60279,93
			.minéraux*			23.128
			.autres	concentre bovin*		16.885
				paille*		20.000
	frais divers d'élevage :		.commercialisation			
			.IA			
			.appui technique			
			.cotisation			3.266
	assurance mortalite du cheptel :					
	autres approvisionnement :					
	(petits matériel d'élevage spécifiques, biberons, auges...)					
°CHARGES OPERATIONNELLES DE LA SURFACE FOURRAGERE :						
	engrais, amendement*					145.955
	produits de traitement					37907,9
	semences					0
	travail entreprise spécifique					
	assurance					
TOTAL =						**336275,97**
* : prise en compte des variations de stocks						

Source : DORVAUX F, 1996

	Exploitation A		AU NIVEAU GLOBAL DE L'EXPLOITATION				
°CHARGES DE STRUCTURE :							
	travail :	.salaire					91298,46
		.charges sociales salariales					34648,13
		.charges sociales familiales (MSA)					24.947
		.assurance accident familiale			AAEXA		909,35
		.sous traitance					41.225
		.travaux 1/3 animaux, végétaux					32363,91
		.autres congés payés					4.314
	mécanisation :		.carburant*				39884,6
			.entretien				58874,04
			.assurance				4525,78
			.amortissement		matériel, matériel de		
					transport, outillage		235288,94
				autres fournitures non stockés			3.266
			.divers	aliment animaux de service			3.560
				amortissement animaux de service			3.250
				vignette			1.166
	bâtiment :	.entretien	habitation				642
		.amortissement		construction agricole/autre			23701,89
				infrastructures sur sol d'autrui			5.278
		.amortissement aménagement ouvrier					19511,94
	foncier :	.fermage + part d'impôt foncier pour terres en fermage					13.995
		.impôt foncier pour terres en propriété					17112,75
		.améliorations foncières :			entretien	voirie	3.517
		.amortissement					19.512
		.autres :					
	frais financiers :		.intérets des emprunts :		LT, MT		37671,56
					CT		2131,25
					aggios		3,28
					autres frais financiers		563,59
	administratif :	.amortissement matériel informatique					3989,24
		.amortissement logiciel					1034,816
		.autres	mobilier, licence, droit, marque				2725,416
	divers :	.eau, gaz, EDF pour l'exploitation					3364,54
		.assurance incendie					1895,73
		.responsabilité civile					3512,54
		.bureau, téléphone, papéterie					10583,43
		.déplacement					14.551
		.honoraires	comptabilité				18.290
		.abonnements					454,4
		.taxe pour organisme public					4.770
	surfaces fourragères :		.amortissement plantation perennes/autres				69151,32
			.amortissements aménagement plantation				1.158
			.autres fournitures* (balancine clôture)				2.000
	* : prise en compte des variations de stocks						
TOTAL =							860641,662

Source : DORVAUX F, 1996

ANNEXE XXV

RESULTATS ECONOMIQUES OBTENUS CHEZ L'EXPLOITANT B

Exploitation B			ACTIVITE VIANDE BOVINE	
°PRODUIT=	ventes d'animaux			368 572.56
	achats d'animaux			53.685
	variation d'inventaire			156.735
	primes bovines			613 930.11
TOTAL =				**1085552,67**
°CHARGES OPERATIONNELLES DU TROUPEAU				
	frais vétérinaires*			43010,35
	aliments concentrés :	.son de riz*		119249,5
		.minéraux*		
	frais divers d'élevage :	.commercialisation (location)		16 070
		. taxe d'abattage		25385,5
		.appui technique		
		.cotisation		1.895
	assurance mortalite du cheptel :			
	autres approvisionnement :			1.590
	divers			44 201
°CHARGES OPERATIONNELLES DE LA SURFACE FOURRAGERE :				
	engrais, amendement*			0
	produits de traitement*			23595,24
	semences			19284,44
	travail entreprise spécifique			
	assurance			
	TOTAL =			**208 624**
* : prise en compte des variations de stocks				

Source : DORVAUX F, 1996

Exploitation B			AU NIVEAU GLOBAL DE L'EXPLOITATION				
CHARGES DE STRUCTURE :							
	travail :	.salaire					218.590
		.charges sociales salariales					100.961
		.charges sociales familiales (MSA)					27.605
		.assurance accident familiale			AAEXA		0
		.personne extérieure à l'entreprise (transport)					36.400
		.travaux 1/3 végétaux					45084,5
	mécanisation :		.carburant*				54552
			.entretien				27118,5
			.assurance				31754
			.amortissement		installations techniques,		
					mat et out bovins		115.309
			.divers	vignette			1.849
				lubrifiant, liq.refroidissement*			
	bâtiment :	.entretien					0
		.amortissement		construction agricole/autre			412.347
		.amortissement aménagement ouvrier					
	foncier :	.fermage + part d'impôt foncier pour terres en fermage					-4.015.419
		.impôt foncier pour terres en propriété					49.507
		.améliorations foncières :			entretien		
		.amortissement		adduction d'eau			2.056
		.autres :					
	frais financiers :		.intérets des emprunts :		LT, MT		87497
					CT		
					aggios		4930
					autres frais financiers		15271
	administratif :	.amortissement matériel de bureau					18139,76
		.autres	fournitures de bureau				4236,5
	divers :	.eau, gaz, EDF pour l'exploitation					30877
		.assurance incendie					
		.responsabilité civile					
		.bureau, téléphone, papéterie					28784
		.déplacement					32.703
		.honoraires	comptabilité				41.686
	surfaces fourragères :		.amortissement plantation perennes/autres				568.684
TOTAL =							**1 965 756**

Source : DORVAUX F,1996

ANNEXE XXVI

RESULTATS ECONOMIQUES OBTENUS CHEZ L'EXPLOITANT C

Exploitation C			ACTIVITE VIANDE BOVINE	
°PRODUIT=	ventes d'animaux			515.256
	achats d'animaux			0
	variation d'inventaire			14.550
	primes bovines			30.294
TOTAL =				**560100**
°CHARGES OPERATIONNELLES DU TROUPEAU				
	frais vétérinaires*			16018,43
	aliments concentrés :	.son de riz*		51717,88
		.minéraux*		31.593
		.autres		
	frais divers d'élevage :	.commercialisation : transport		4.000
		.IA		
		.appui technique		
		.cotisation		6.485
	assurance mortalite du cheptel :			
	autres approvisionnement :			
	(petits matériel d'élevage spécifiques, biberons, auges...)			
°CHARGES OPERATIONNELLES DE LA SURFACE FOURRAGERE :				
	engrais, amendement*			83.405
	produits de traitement			41590,3
	semences			4.000
	travail entreprise spécifique			
	assurance			
TOTAL =				**238.809**
* : prise en compte des variations de stocks				

Source : DORVAUX F, 1996

Exploitation C			AU NIVEAU GLOBAL DE L'EXPLOITATION				
CHARGES DE STRUCTURE :							
	travail :	.salaire					61023,74
		.charges sociales salariales					20343,94
		.charges sociales familiales (MSA)					9.270
		.sous traitance					142.443
		.travaux 1/3 animaux, végétaux					51900
	mécanisation :		.carburant*				108303,7
			.entretien				108286,35
			.assurance				
			.amortissement		matériel, matériel de		
					transport, outillage		74151,29
			.divers	aliment animaux de service			1.644
				amortissement animaux de service			13.500
				location de matériel			6.525
	bâtiment :	.entretien					
		.amortissement		construction agricole/autre			
				infrastructures sur sol d'autrui			17.690
	foncier :	.fermage + part d'impôt foncier pour terres en fermage					
		.impôt foncier pour terres en propriété					338
		.améliorations foncières :					
		.amortissement					
		.autres :					
	frais financiers :		.intérets des emprunts :	LT, MT			46864,38
				CT			
				aggios			4742,57
				autres frais financiers			
	administratif :	.amortissement matériel de bureau					6296
		.amortissement mobilier de bureau					407,99
		.autres					
	divers :	.eau, gaz, EDF pour l'exploitation					11645,66
		.assurance incendie					
		.responsabilité civile					
		.bureau, téléphone, papéterie					16714,68
		.déplacement					3.300
		.honoraires	comptabilité				14.500
		.assurances : risques exploitation, assurances					25485,96
		.droits d'enregistrement					2.982
	surfaces fourragères :	.amortissement plantation perennes/autres					16084,52
		.amortissements aménagement plantation					1.280
		.amortssements plantations					3.564
	* : prise en compte des variations de stocks						
TOTAL =							769 288

Source : DORVAUX F,1996

ANNEXE XXVII

RESULTATS ECONOMIQUES OBTENUS CHEZ L'EXPLOITANT D

Exploitation D				ACTIVITE VIANDE BOVINE			
							TOTAL
°PRODUIT=	ventes d'animaux						408 411
	achats d'animaux						559 634
	variation d'inventaire						477 040
	primes bovines						207 198
TOTAL =							**537 015**
°CHARGES OPERATIONNELLES DU TROUPEAU							
	frais vétérinaires*						23838
	aliments concentrés :		.son de riz*				40225
			.minéraux*				18708
		601411	.autres	concentre bovin			46553
				paille			750
	frais divers d'élevage :		.commercialisation				
			.IA				7196
			transport				13900
			.cotisation				10519
	assurance mortalite du cheptel :						
	autres approvisionnement :						
	(petits matériel d'élevage spécifiques, biberons, auges...)						
°CHARGES OPERATIONNELLES DE LA SURFACE FOURRAGERE :							
	engrais, amendement*						77 135
	produits de traitement*						29160
	semences*						15 132
	travail entreprise spécifique						
	assurance						
TOTAL =							**283 922**
* : prise en compte des variations de stocks							

Source : DORVAUX F, 1996

Exploitation D			AU NIVEAU GLOBAL DE L'EXPLOITATION				
°CHARGES DE STRUCTURE :							
	travail :	.salaire					67647
		.charges sociales salariales					4499
		.charges sociales familiales (MSA)					2492
		.assurance accident familiale			AAEXA		
		.sous traitance					8776
		.travaux 1/3 animaux, végétaux					4327
		.autres congés payés					
	mécanisation :		.carburant*				48390
			.entretien				42091
			.assurance				10255
			.amortissement		matériel, matériel de		83832
					transport, outillage		
				autres fournitures non stockés 6068			266
			.divers	aliment animaux de service 60682			
				amortissement animaux de service			2403
				vignette			2374
	bâtiment :	.autre : ciment*					618
		.amortissement		construction agricole/autre			27895
				infrastructures sur sol d'autrui			
		.amortissement aménagement ouvrier					2025
	foncier :	.fermage + part d'impôt foncier pour terres en fermage					5723
		.impôt foncier pour terres en propriété					
		.améliorations foncières :		entretien	construction		2000
		.amortissement					
		.autres :					
	frais financiers :		.intérets des emprunts :		LT, MT		
					CT		2200
					aggios		6246
					autres frais financiers		2185
	administratif :	.amortissement mobilier					1000
		.amortissement logiciel					
		.autres	mobilier, licence, droit, marque				
	divers :	.eau, gaz, EDF pour l'exploitation					8852
		.réception					3318
		.frais de formation					1200
		.bureau, téléphone, papéterie					12114
		.déplacement					8527
		.honoraires	comptabilité				6680
		.abonnements					838
		autres impôs et taxes					1427
	surfaces fourragères :		.amortissement plantation perennes/autres				103916
			.amortissements aménagement plantation				11302
			.autres fournitures* (piquets wapa, barbelés)				1090
	* : prise en compte des variations de stocks						
TOTAL =							4711649

Source : DORVAUX F, 1996

ANNEXE XXVIII

RESULTATS ECONOMIQUES OBTENUS CHEZ L'EXPLOITANT E

Exploitation E			ACTIVITE VIANDE BOVINE	
°PRODUIT=	ventes d'animaux			220 349
	achats d'animaux			354 031
	variation d'inventaire			344 280
	primes bovines			11 867
TOTAL =				**222 465**
°CHARGES OPERATIONNELLES DU TROUPEAU				
	frais vétérinaires			1 848
	aliments concentrés :	.son de riz*		23 449
		.minéraux*		4 390
		.autres	concentre bovin*	2 350
	frais divers d'élevage :	.commercialisation		
		.IA		
		.appui technique		
		.cotisation		1 250
	assurance mortalite du cheptel :			
	autres approvisionnement :			
	(petits matériel d'élevage spécifiques, biberons, auges...)			
°CHARGES OPERATIONNELLES DE LA SURFACE FOURRAGERE :				
	engrais, amendement*			15 946
	produits de traitement			274
	semences			0
	travail entreprise spécifique			
	assurance			
TOTAL =				**49 507**
* : prise en compte des variations de stocks				

Source : DORVAUX F,1996

Exploitation E			AU NIVEAU GLOBAL DE L'EXPLOITATION				
°CHARGES DE STRUCTURE :							
	travail :	.salaire					0
		.charges sociales salariales					0
		.charges sociales familiales (MSA)			646		3637,5
		.assurance accident familiale			AAEXA		909,35
		.sous traitance		611			1383,36
		.travaux 1/3 animaux, végétaux			605		5106,16
	mécanisation :		.carburant	6064			6002,4
			.entretien	6155			2629,6
			.assurance	toyota			2563,12
			.amortissement		matériel		16034,73
			.divers	vignette 6358			2.984
			. fourniture non stockée				1 895
	bâtiment :	.entretien					0
		.amortissement		construction agricole/autre			2716,95
				infrastructures sur sol d'autrui			1.500
		.amortissement aménagement ouvrier					0
	foncier :	.fermage + part d'impôt foncier pour terres en fermage					0
		.impôt foncier pour terres en propriété					0
		.améliorations foncières :			entretien		0
		.amortissement					2.569
		.autres fornitures : bois pour la construction d'un corral*					6.480
	frais financiers :		.intérets des emprunts :		LT, MT	6612	4811,41
					CT		0
					aggios		0
				627, 6618	autres frais financiers		600
	administratif :	.amortissement matériel informatique					997,31
		.amortissement logiciel					258,7
		.autres	mobilier, licence, droit, marque				681,354
	divers :	.eau, gaz, EDF pour l'exploitation			6063		841,1
		.assurance incendie					473,93
		.responsabilité civile					0
		.bureau, téléphone, papéterie			60681, 626		4142,208
		.déplacement		625			9059
		.honoraires	comptabilité	6226			10.030
		.abonnements		6183			113,6
	surfaces fourragères :		.amortissement plantation perennes/autres				25447,5
			.amortissements aménagement plantation				421,72
			.autres fournitures : rouleaux barbelés*				10.250
* : prise en compte des variations de stocks							
TOTAL =							126 544

Source : DORVAUX F, 1996

RESUME :

Nombreuses ont été les tentatives de développement entreprises en Guyane. En 1975, l'Etat français a mis en place le Plan Vert dont l'un des axes prioritaires était l'élevage bovin. Ce Plan de développement agricole couvre une période de plus de 10 ans et se termine par un échec. Plus de 20 ans après, l'élevage bovin s'est développé. Il subsiste toutefois le problème du coût de production de la viande qu'il faut essayer de limiter étant donné la concurrence métropolitaine et les aléas que ce marché de la viande bovine traverse actuellement.

Le CIRAD-EMVT, en collaboration avec le Syndicat des Eleveurs Bovins de Guyane essaie de trouver des solutions.

A travers une typologie, cette étude permet d'identifier et de caractériser la diversité des élevages bovin viande afin de mieux cerner le rôle de ce Groupement et les actions à développer.

L'approche technico-économique de quelques élevages permet d'analyser le coût de production de la viande bovine en Guyane française.

MOTS CLEF : Bovin, Comptabilité, Coût, Guyane Française, Marge Brute, Production de Viande, Syndicat, Système d'Elevage, Typologie, Zootechnie.

ABSTRACT :

Among the many attempts to develop French Guyana was the French government's 1975 « Plan Vert », whose main priority was cattle farming. This ten-year project ended in failure, but in recent years things have considerably improved despite the relatively high costs of production, increased metropolitan competition and the volatility of the meat market.

The CIRAD-EMVT, in collaboration with the Association of Guyanan cattle farmers, is trying to find solutions.

Through to a typological study, this survey has enabled as to identify and characterise the various types of beef cattle farms in order to gain a better understanding of this association's work and the scope for improvement .

This technical and economic survey of a few cattle farms gives an introductory cost analysis of beef production in French Guyana.

KEY WORDS : Cattle, Accounting, Cost, French Guyana, Gross Margins, Meat Production, Farmer's Union, Cattle Farming, Typology, Zootechny.